

Bulletin du Conseil communal

N° 16



Lausanne

Séance du 24 avril 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 24 avril 2018

16^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 24 avril 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Ordre du jour 574

Première partie..... 583

Prestations de serment de M. David Rädler (Les Verts), remplaçant M^{me} Géraldine Bouchez, démissionnaire et de M. Roger Vagnières (UDC), remplaçant M. Claude-Alain Voiblet, démissionnaire 583

Communications

Absence de M^{me} Florence Germond, municipale, durant la deuxième partie de séance 584

Démission de M^{me} Caroline Alvarez Henry de la Commission permanente des pétitions..... 584

Démission de M. Manuel Donzé, conseiller communal 584

Lettre de la Commission permanente de gestion : résolution sur la manifestation 'Champions !' adoptée par le Conseil communal le 02.02.2016 585

Lettre de la Commission permanente de gestion : Initiatives et pétitions en suspens – délais fixés au 31.12.2017 – situation au 19.04.2018 586

Décès de M. René Barrière, père de Mme Sandra Pernet, conseillère communale et de M. Gilbert Fürbringer, père de M. Jean-Marie Fürbringer, conseiller communal.. 586

Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 24 avril 2018 pour les Préavis N^{os} 2018/01, 2017/49 et 2017/54..... 587

Réponse de la Municipalité à la Question n° 9 de M. Bertrand Picard, déposée le 13 février 2018 « Quelle place pour la littérature romande à Lausanne ? »..... 588

Réponse de la Municipalité à la Question n° 11 de M. Alain Hubler, déposée le 28 février 2018 « A propos de 'Lausanne Tourisme' » 589

Communications - Dépôts

Question écrite de M^{me} Céline Misiego : « Comment se débarrasser d'un vieux canapé lorsqu'on est une personne âgée ou à mobilité réduite ? »..... 592

Question écrite de M. Romain Felli : « La Ville va-t-elle participer aux commémorations du Centenaire de la Grève générale? » 592

Question de M^{me} Françoise Piron : « Quelles mesures pour préserver les chants d'oiseaux en ville ? »..... 592

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de co-financement des infrastructures sportives » 592

Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne : quel impact sur la commune ? »..... 592

Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville » 592

Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité » 593

Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? »	593
Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? »	593
Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti	593
Élection complémentaire d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent, en remplacement de M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts)	593
Questions orales	594
Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, périmètre du plan partiel d'affectation 1 – équipement des parcelles, phase préliminaire	
Métamorphose – études générales et travaux préparatoires	
Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser quatre pistes de chantier incluant les réseaux souterrains et pré-aménager des espaces publics à l'intérieur du périmètre du plan partiel d'affectation 1 des Plaines-du-Loup	
Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser des travaux préparatoires sur les plans partiels d'affectation 1 et 2 des Plaines-du-Loup et le secteur sud des Prés-de-Vidy	
Demande de crédit d'étude pour des études générales Métamorphose	
Préavis N° 2018/01 du 11 janvier 2018	600
Discussion	600
Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II	
Extension d'une servitude de superficie	
Préavis N° 2017/49 du 12 octobre 2017	605
Discussion	605
Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) – Mobilité douce	
Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A	
Préavis N° 2017/54 du 30 novembre 2017	607
Discussion	607
Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement à Lausanne »	
Développement	614
Rapport	615
Discussion	617
Deuxième partie	622
Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile »	
Développement	622
Rapport	623
Discussion	624

Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus »

Développement	628
Rapport.....	629
Discussion	631

Postulat de M^{me} Anita Messere : « Les Lausannois en marche dès l'enfance »

Développement	632
Discussion	632

Postulat de M^{me} Anita Messere : « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! »

Développement	633
Discussion	633

Postulat de M^{me} François Longchamp : « Postulat: Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige! »

Développement	634
Discussion	635

Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? »

Développement	636
Réponse de la Municipalité.....	637
Discussion	639

Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? »

Développement	639
Réponse de la Municipalité.....	640
Discussion	642

Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'Auberge est-elle possible en faveur du public ? »

Développement	643
Réponse de la Municipalité.....	643
Discussion	644

Interpellation de M. Manuel Donzé : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 »

Développement	645
Réponse de la Municipalité.....	646
Discussion	647

Pétition au CC du Collectif des habitants « Campagne des Bergières » et Association « Campagne des Bergières » (ACB) par M. Jean-Pierre Capelli et crts - Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc

Rapport.....	648
Discussion	653

Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Swiss Expo, ville de Lausanne : je t'aime, moi non plus »

Développement	662
Réponse de la Municipalité.....	663
Discussion	665

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. David Raedler (Les Verts)
Prestation de serment de M. Roger Vagnières (UDC)
2. Communications
3. Election complémentaire d'une déléguée au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent, en remplacement de Mme Géraldine Bouchez (Les Verts), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R33. Postulat de Mme Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJJ). LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.
- R34. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R35. Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R37. Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STÉPHANE WYSSA.
- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRÉ MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CÉDRIC FRACHEBOUD.
- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.

- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRÉSIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) : « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de Mme Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THÉRÈSE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRÉ MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R70. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- R71. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO).
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.

- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de Mme Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R75. Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.
- R76. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- R78. Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79. Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITÉ : JOHANN DUPUIS)
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R85. Préavis N° 2017/49 : Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II. Extension d'une servitude de superficie. (SE, LEA, CD). ALAIN HUBLER.
- R86. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO)
- R87. Préavis N° 2017/54. Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) – Mobilité douce – Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A. (FIM, LEA). COMMISSION PERMANENTE DE POLITIQUE REGIONALE.
- R88. Préavis N° 2018/01 - Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, périmètre du plan partiel d'affectation 1 – équipement des parcelles, phase préliminaire – Métamorphose – études générales et travaux préparatoires – Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser quatre pistes de chantier incluant les réseaux souterrains et pré-aménager des espaces publics à l'intérieur du périmètre du plan partiel d'affectation 1 des Plaines-du-Loup – Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser des travaux préparatoires sur les plans partiels d'affectation 1 et 2 des Plaines-du-Loup et le secteur sud des Prés-de-Vidy – Demande de crédit d'étude pour des études générales Métamorphose. (CD, SE, SCS, LEA, EJQ, FIM, SI). ALAIN HUBLER.
- R89. Préavis N° 2018/02 : « Plan partiel d'affectation "Prélaz II" concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, les limites sud et est de la parcelle n° 869, la limite est de la parcelle n° 870, le chemin de Renens et le plan partiel

d'affectation légalisé n° 681 du 31 janvier 1997 - Abrogation du plan partiel d'affectation n° 711 du 12 septembre 2003 - Inscription d'une servitude de passage public à pied, à vélos et autres moyens de mobilité douce en faveur de la Commune de Lausanne sur la parcelle n° 832, plan du 3 mai 2017» (CD). VINCENT VOUILLAMOZ.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI39. Postulat de Mme Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (13e/6.03.18). [EJQ/08.03.18]. DISCUSSION PRÉALABLE.

INI40. Postulat de Mme Anita Messere et consorts : « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! ». (13e/6.03.18). [EJQ/08.03.18]. DISCUSSION PRÉALABLE.

INI43. Postulat de Mme Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus ». (14e/20.03.18) [FIM/EJQ/22.03.18]. DISCUSSION PRÉALABLE.

INI44. Postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (14e/20.03.18) [FIM/CD/22.03.18]. DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT14. Interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1re/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.

INT18. Interpellation de Mme Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.

INT21. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4e/3.10.17) [SiL/9.11.17]. DISCUSSION.

INT24. Interpellation de Mme Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.

INT27. Interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? ». (4e/3.10.17) [CD, LEA/30.11.17]. DISCUSSION.

INT28. Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? ». (4e/3.10.17) [SE, FIM/07.12.17]. DISCUSSION.

INT32. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'auberge est-elle possible en faveur du public ? ». (6e/14.11.17) [LEA/07.12.17]. DISCUSSION.

INT33. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ? ». (6E/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.

INT34. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? ». (6e/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.

INT35. Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22e/13.6.17) [CD/21.12.17]. DISCUSSION.

INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.

INT37. Interpellation de Mme Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.

INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.

INT39. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ». (6e/14.11.17) [FIM/01.02.18]. DISCUSSION.

INT40. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? ». (10e/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.

INT41. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ». (10e/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.

INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16e/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.

INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.

INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.

INT48. Interpellation de Mme Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.

INT51. Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.

INT52. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Swiss Expo, ville de Lausanne : je t'aime, moi non plus ». (11e/30.01.18) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.

INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.

INT54. Interpellation de Mme Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.

INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.

INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.

INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 8.5.18 (18 h et 20 h 30), 22.5.18 (18 h et 20 h 30), 29.5.18 (18 h et 20 h 30), 12.6.18 (18 h et 20 h 30), 13.6.18 (18 h), 26.6.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

La présidente : Marlène Voutat

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de Mme Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 22.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). VALENTIN CHRISTE.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- 5.12.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). SANDRA PERNET.
- 16.1.18 Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/56. Dispositif communal de mise en œuvre des mesures liées à la protection des données personnelles – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques » (LEA). HENRI KLUNGE.
- 30.1.18 Préavis N° 2017/57 « Requalification de la route de Berne (RC 601) - Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet » (FIM/SIL). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/58 « Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines. Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »" (LEA, FIM). VALENTIN CHRISTE.

- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/59 « Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives / Réponse aux postulats et résolution de Mme Léonore Porchet" (SE). DENIS CORBOZ.
- 30.1.18 Rapport-Préavis N° 2017/61 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! » (SE). ALICE GENOUD.
- 30.1.18 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». [FIM] COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 30.1.18 Pétition de Mme Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un aribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». [FIM] COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 06.3.18 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 06.3.18 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! » (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple » (CD). ANDRÉ MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.
- 06.3.18 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- 20.3.18 Rapport-préavis N° 2018/04 « Réponse au postulat de Mme Florence Germond "Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial" » (EJQ/SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 20.3.18 Préavis N° 2018/05 : « Transfert d'un site de déchetage de bois en plaquettes forestières en forêt pour maintenir l'alimentation de l'usine de valorisation énergétique TRIDEL S.A. en combustible local » (LEA, SiL). MATHIEU MAILLARD.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.

- 24.04.18 Préavis N° 2018/07 : Réfection du réseau d'adduction d'eau potable du Pays-d'Enhaut – Réalisation du potentiel hydroélectrique sur deux sites (SE). PHILIPP STAUBER.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/09 : Politique agricole urbaine : des balcons aux champs - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts "Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois" - Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts "Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine" - Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts "Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne". (LEA). ALAIN HUBLER.
- 24.04.18 Préavis N° 2018/11 : « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation. (FIM)
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ).
- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (12e/13.02.18) [FIM/LEA/15.02.18].
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (13e/6.03.18). [FIM/08.03.18].
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (13e/6.03.18). [CD/08.03.18].

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6e/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13e/31.1.17) [CD]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.

- 3.10.17 Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4e/3.10.17) [SCS]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5e/31.10.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6e/14.11.17) [SE]. DISCUSSION.
- 16.1.18 Interpellation de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? ». (8e/05.12.17) DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10e/16.01.18) [SCS] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10e/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12e/13.02.18) [SE]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où ira INEOS avec le Lausanne-Sport ? (12e/13.02.18) [SCS]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13e/06.03.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13e/06.03.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de Mme Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13e/06.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq : privatiser les bénéfices et socialiser les pertes ? ». (14e/20.03.18). [SIL]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14e/20.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.

Première partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Eliane Aubert, Xavier Company, Magali Crausaz Mottier, Philippe Ducommun, Line Golestani Droël, Sébastien Kessler, Henri Klunge, Astrid Lavanderos, Françoise Longchamp, André Mach, Sandra Pernet, Benjamin Rudaz, Graziella Schaller, Gianni John Schneider

Membres absents non excusés : M^{mes} et M. Florence Bettschart-Narbel, Mathieu Maillard, Sara Soto

Membres présents	80
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Mesdames, messieurs, merci d'insérer vos cartes, nous n'avons pas encore le quorum. Bonsoir à tous, le quorum est atteint. J'ouvre cette 16^e séance publique du mardi 24 avril 2018. Au point A, sous les opérations préliminaires il y a la prestation de serment de MM. David Rädler et M. Roger Vagnières. Je prie donc messieurs les huissiers de bien vouloir faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'assemblée, ainsi que le public, à se lever.

Prestations de serment de M. David Rädler (Les Verts), remplaçant M^{me} Géraldine Bouchez, démissionnaire et de M. Roger Vagnières (UDC), remplaçant M. Claude-Alain Voiblet, démissionnaire

(L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée des nouveaux conseillers)

La présidente : – Messieurs Rädler et Vagnières, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

La présidente : – Monsieur Rädler ?

M. David Rädler (Les Verts) : – Je le promets.

La présidente : – Monsieur Vagnières ?

M. Roger Vagnières (UDC) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection vous a été remis et je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à prendre place.

Communication

Absence de M^{me} Florence Germond, municipale, durant la deuxième partie de séance

La présidente : – J'annonce l'absence en deuxième partie de M^{me} Florence Germond.

La présidente : – Je vais vous lire plusieurs courriers, dont une première lettre (*la présidente lit la lettre*)... Ce point sera donc mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Communication

Démission de M^{me} Caroline Alvarez Henry de la Commission permanente des pétitions

Lausanne, le 17 avril 2018

Madame la présidente du Conseil communal,
Monsieur le secrétaire,

Par la présente je vous fais part de ma démission de la Commission permanente des pétitions.

C'est avec un grand intérêt pour cette Commission qui prend en compte les questions et propositions de nos concitoyens lausannois que j'ai siégé pendant de nombreuses années.

Aujourd'hui, je souhaite passer le témoin à un-e autre commissaire et vous demande, si possible, la mise à l'ordre du jour du prochain Conseil communal de ce point afin que ma / mon remplaçant-e puisse être élu-e dans de brefs délais.

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la présente requête, je vous prie de recevoir, Madame la présidente, Monsieur le secrétaire, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Caroline Alvarez Henry*

Communication

Démission de M. Manuel Donzé, conseiller communal

Lausanne, le 15 avril 2018

Madame La Présidente, Chers Conseillers communaux,

Par la présente, c'est avec un grand regret que je vous annonce ma démission du Conseil communal de Lausanne effective à la date de cette lettre.

Ayant été très heureux et fier de siéger au Conseil communal de Lausanne, j'ai commencé cette législature très enthousiaste et plein d'idées, avec mon côté hyperactif qui me caractérise.

Il se trouve qu'avec mon nouvel emploi, mon temps de cerveau disponible, comme le qualifiait un des dirigeants de TF1, s'est considérablement réduit. Il me désole aujourd'hui de ne plus avoir la même énergie et je ne m'aime pas en tant que spectateur passif de nos nobles débats. Aussi, mon nouvel emploi du temps ne m'a presque plus permis d'assister aux commissions, travaux qui me tenaient vraiment à coeur.

J'aimerais retenir ici les bons moments que j'ai passés, en plenum, fier aussi de voir certains de mes textes être votés en commissions, ou renvoyés directement à la Municipalité. J'en profite ici pour remercier les élus qui m'ont encouragé et soutenu dans certaines de mes propositions. J'ai découvert aussi parmi les élus de très belles personnalités, convaincus, déterminés, et c'est ce que j'aime en politique.

Je remercie aussi les Conseillers municipaux, pour leur écoute des conseillers communaux, et des très bonnes relations qu'ils entretiennent avec ces derniers. Personnellement, j'aimerais aussi dire que nous avons de la chance d'avoir des Municipaux d'une très grande compétence et au service de notre ville.

Je ne veux pas faire ici mon testament politique, ce n'est pas le bon endroit, mais une page se tourne, et je vous remercie, vous tous, du magnifique travail que vous faites, et de votre engagement politique.

En vous souhaitant le meilleur dans vos vies professionnelle, politique et privée, je vous adresse mes meilleures salutations.

(Signé) *Manuel Donzé*

La présidente : – Entré le 1^{er} juillet 2016 au Conseil communal, il nous quitte et nous lui souhaitons bon vent pour la suite de sa vie privée et professionnelle.

La présidente : – La commission de gestion m'a fait parvenir deux courriers que je vais vous lire également. (*La présidente lit les courriers*).

Communication

Lettre de la Commission permanente de gestion : résolution sur la manifestation « Champions ! » adoptée par le Conseil communal le 02.02.2016

Lausanne, le 19 avril 2018

Madame la Présidente,

Lors de sa séance du 2 février 2016, le Conseil communal a adopté la résolution disant : :
« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette à la Commission de gestion tous les documents relatifs à la manifestation 'Champions !', dans le but que toute la lumière soit faite sur le déficit annoncé d'un million de francs et cela avant la fin de la législature* ».

Par ce courrier, la Commission de gestion (Coges) informe le Conseil qu'elle a reçu les informations souhaitées de la Municipalité. Elle a pu consulter les pièces et documents de l'Association, y compris les comptes et a pu procéder aux vérifications s'y rapportant. Elle a pris acte des mesures prises par la Municipalité ayant débouché sur un audit et l'interrogation d'un conseiller juridique externe pour déterminer d'éventuelles responsabilités au niveau de l'Association.

A la lumière des informations reçues, suite aux investigations effectuées, la Coges est arrivée à la conclusion que des carences dans la gouvernance ont eu pour conséquences la surévaluation des recettes et une maîtrise insuffisante de certaines dépenses. Il est vraisemblable enfin qu'une météo défavorable ainsi que les attentats de Paris ont eu un effet négatif sur la participation, donc sur les recettes. Elle a également pris acte que l'ensemble des créances ont été honorées.

Afin d'éviter la reconduction d'une telle situation, la Municipalité a envoyé le préavis 2016/49, adopté par le Conseil communal le 4 octobre 2016, « Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal », à l'ensemble des chefs de services avec une note détaillant les conditions à respecter, les contrôles préalables à opérer ainsi que les principes liés à une bonne gestion du patrimoine.

Dans le cadre de ses moyens la Coges estime

- a) Qu'un constat sérieux a été effectué pour déterminer les carences ayant entraîné un déficit majeur ;
- b) Que toutes les mesures ont été prises afin qu'il n'y ait pas de récurrence lors de futures manifestations ;
- c) Qu'elle a ainsi répondu à la résolution adoptée par le Conseil communal le 2 février 2016.

La Commission de gestion vous remercie par avance de bien vouloir lire ce courrier lors de la prochaine séance du Conseil et vous prie de croire, Madame la Présidente à l'expression de ses parfaites considérations.

Commission de gestion

Le président : *Georges-André Clerc*

Communication

Lettre de la Commission permanente de gestion : Initiatives et pétitions en suspens – délais fixés au 31.12.2017 – situation au 19.04.2018

Lausanne, le 24 avril 2018

Madame la Présidente,

Lors de sa séance du 21 novembre 2017, le Conseil communal a adopté le rapport de la commission de gestion sur le rapport 2017/42 de la Municipalité « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30.06.2017 ». Les conclusions 3, 4, 5 et 6 de ce rapport indiquent que le Conseil décide d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 décembre 2017 pour 36 objets ; d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 mars 2018 pour 14 objets ; d'accepter de prolonger le délai de réponse au 30 juin 2018 pour 2 objets ; et d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 décembre 2018 pour 2 objets.

Or, à ce jour, à la lecture des affaires en cours sur Goéland, la Commission de gestion constate que pour les délais fixés au 31 décembre 2017, 19 objets sur 36 restent en suspens ; pour les délais fixés au 31 mars 2018, 13 objets sur 14 restent en suspens. Elle prie la Présidente d'inviter la Municipalité à respecter les échéances et à répondre au plus vite aux objets concernés.

La Commission de gestion vous remercie par avance de bien vouloir lire ce courrier lors de la prochaine séance du Conseil et vous prie de croire, Madame la Présidente à l'expression de ses parfaites considérations.

Commission de gestion

Le président : *Georges-André Clerc*

Communication

Décès de M. René Barrière, père de Mme Sandra Pernet, conseillère communale et de M. Gilbert Fürbringer, père de M. Jean-Marie Fürbringer, conseiller communal

La présidente : – Nous avons appris le décès, ce matin, du papa de notre collègue, Mme Sandra Pernet et début avril également du papa de M. Jean-Marie Fürbringer. Nous exprimons toute notre sympathie à nos collègues et à leurs familles et je vous invite à vous lever pour un moment de silence en leur mémoire. Merci.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 24 avril 2018 pour les Préavis N°s 2018/01, 2017/49 et 2017/54

Lausanne, le 29 mars 2018

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Préavis N° 2018/01 – CD/SE/SCS/LEA/EJQ/FIM/SIL : « Projet Métamorphose – Plaines-du-Loup, périmètre PPA 1 – équipement parcelles, phase préliminaire – Métamorphose – études générales et travaux préparatoires – demande crédit d'ouvrage et crédit d'étude ».

Motif : L'urgence est requise, car dès fin avril 2018, des travaux liés au pré-aménagement du parc auront lieu, en respect des saisons, et en vue d'une inauguration en mi-juin 2018. Par ailleurs, les travaux préparatoires, préalables nécessaires à la réalisation des pistes de chantier planifiées de juillet 2018 à avril 2019 sont nécessaires pour tenir les délais de réalisation de la première étape du nouvel écoquartier des Plaines-du-Loup.

Préavis N° 2017/49 – SE/LEA/CD : « Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II – extension d'une servitude de superficie ».

Motif : Le bâtiment prévu à La Rama abritera la piste d'exercice des porteurs d'appareils respiratoire (APR). Cet équipement est nécessaire à tous les sapeurs-pompiers vaudois, volontaires ou professionnels. Dite piste, actuellement située dans le bâtiment de la Grangette, ne sera plus exploitable du fait que ce bâtiment sera détruit afin de permettre la construction du nouveau centre administratif de l'ECA qui regroupera également les centrales 117-118-144. Dès lors, et afin de ne pas péjorer la formation des porteurs APR, il importe de pouvoir débiter le plus rapidement possible les mises à l'enquête et la construction du bâtiment prévu à cet effet.

Préavis N° 2017/54 – FIM : « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) – mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A ».

Motif : La Municipalité souhaite mandater les études de développement des projets nécessaires rapidement et ainsi répondre aux engagements de délais de réalisation transmis au Conseil communal, notamment pour l'ascenseur Montelly.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 9 de M. Bertrand Picard, déposée le 13 février 2018
« Quelle place pour la littérature romande à Lausanne ? »

Lausanne, le 15 mars 2018

Rappel

Diverses critiques se sont élevées ces jours, notamment dans la presse romande, pour s'étonner et regretter le peu de cas fait de la littérature de notre coin de Pays tant dans le monde scolaire que dans celui des bibliothèques. Je demande donc à la Municipalité de nous faire savoir quelles mesures (s'il y en a) ont été, sont et seront prises pour mieux valoriser notre littérature régionale, tant au niveau de la Ville qu'en lien avec le Canton. Merci d'avance pour votre réponse.

Préambule

La question soulevée renvoie notamment à un article publié dans le quotidien *24 Heures* (23 janvier 2018). Dans cet article, la journaliste souligne l'importance d'une médiation littéraire en milieu scolaire (Roman des Romands, invitations d'auteur-e-s).

Réponse de la Municipalité

De compétence cantonale, l'organisation des accueils d'auteur-e-s comme la lecture d'ouvrages romands dans le cursus scolaire échappe à l'initiative de la Ville de Lausanne. Celle-ci s'emploie toutefois à garantir un accès privilégié aux classes, tant au sein des bibliothèques scolaires que dans son réseau de bibliothèques publiques, pour donner le goût de la lecture, clé incontournable pour une bonne insertion culturelle et sociale des jeunes dans le monde des adultes. De plus, il faut relever que les établissements scolaires lausannois assurent également ponctuellement, en collaboration avec les bibliothèques scolaires, des accueils d'auteurs. Le Canton cherche de son côté à renforcer ce type de valorisation de la création romande, dont les élèves lausannois pourront bénéficier.

Enfin, les activités culturelles offertes aux scolaires par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, permet de rencontrer régulièrement des auteurs romands oeuvrant pour le théâtre.

De manière générale, il faut souligner que le dialogue entre les services du Canton et de la Ville est tout à fait positif et a débouché sur plusieurs initiatives conjointes en faveur de la création littéraire régionale dont la tenue des assises de l'édition vaudoise (2017) ainsi que la mise sur pied de conventions de subventionnement communes avec trois éditeurs de la région (2016).

Dans un contexte plus large que l'éducation publique, la Ville de Lausanne s'emploie depuis 2008 à valoriser spécifiquement la littérature régionale (préavis N° 2008/26 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma »). Toutefois des subventions casuelles pour des ouvrages d'auteurs lausannois furent instaurées dès la fin des années 1960. De son côté, la bibliothèque municipale, créée en 1934, a été un instrument constant de mise à disposition des oeuvres régionales auprès des Lausannois. Aujourd'hui, au quotidien, une identification spécifique des oeuvres suisses est assurée dans les rayons des sept « sites » du réseau des bibliothèques de la Ville.

En 2014, faut-il le rappeler, le rapport-préavis N° 2014/18 « Pour une politique publique du livre et de la lecture. Réponse au postulat de Madame Caroline Alvarez : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'oeuvres littéraires d'auteurs lausannois », voté par le Conseil communal, a fixé les grands axes de la politique du livre et de la

lecture communale. Il a renforcé le dispositif de soutien et de valorisation à la littérature régionale notamment. Depuis 2015, cette politique se traduit par différentes opérations : .

1. remise annuelle d'un prix des lecteurs de la Ville de Lausanne à un-e auteur-e romand-e;
2. bourse annuelle d'écriture à un-e auteur-e lausannois-e;
3. soutien aux éditeurs et auteurs lausannois pour toute création de fiction;
4. soutien aux festivals BDFIL, Livre sur les Quais, Lausan'noir;
5. production de rencontres publiques pour valoriser l'offre éditoriale romande (marché des éditeurs, rencontre des auteurs lausannois, semaine de la francophonie, printemps de la poésie);
6. soutien à des actions de promotion de la littérature par des libraires lausannois ou des collectifs (Cran littéraire, Insécables, Persil, Association vaudoise des écrivains, Centre de traduction littéraire, AJAR, Tulalu ?!).

Au total, ce sont cinquante rendez-vous annuellement proposés auxquels s'ajoutent près de 200 événements culturels portés par les bibliothèques de la Ville dont une part est produite par des auteurs régionaux. En conclusion, la Municipalité confirme les objectifs cités ci-dessus. Elle tient à souligner le dynamisme ainsi que le succès public de la politique mise en place qui profite directement à la vie littéraire romande.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 mars 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 11 de M. Alain Hubler, déposée le 28 février 2018
« A propos de 'Lausanne Tourisme' »

Lausanne, le 16 avril 2018

Rappel

« Dans le dernier (2016) rapport annuel disponible de Lausanne Tourisme, on lit que le tourisme de la région lausannoise se porte bien. Mieux, le 22 février, on apprend qu'avec 1'227'800 nuitées enregistrées en 2017 dans la capitale vaudoise, Lausanne dépasse de plus de 11 '000 nuitées le précédent record de 1964, année de l'Exposition Nationale.

Par ailleurs, sur son site Internet, Lausanne Tourisme affirme son credo : « Lausanne Tourisme, c'est avant tout une équipe soudée, une éthique de travail, des valeurs communes et 1 seul but: promouvoir Lausanne ».

Tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Et pourtant, il semblerait que l'automne de l'année 2017 ait été marqué par une réorganisation du Service« Information» et de ses 24 employés, dont 17 au guichet. L'une des conséquences de cette réorganisation est la modification de tous les contrats de travail qui a abouti à 9 départs, dont seulement 3 de plein gré, soit 6 licenciements.

Par ailleurs, hormis les 7 employés à plein temps, les employés à temps partiels se seraient vu imposer un taux d'activité compris entre 50 et 70% tout en devant être disponibles à 100%. le taux d'activité étant lissé sur l'année ce qui interdit toute activité complémentaire.

La Municipalité, qui est représentée au sommet de l'organisation de l'association et qui lui octroie une subvention de CHF 1.2 million, peut-elle expliquer les tenants et aboutissants de cette réorganisation ? ».

Réponse de la Municipalité

Lausanne Tourisme est une association de droit privé qui assure la mission de promouvoir et valoriser Lausanne sur le plan touristique, en collaboration avec les milieux de la branche et les pouvoirs publics. Pour accomplir ses missions, l'association est au bénéfice d'une convention de financement par la Ville de Lausanne dont le montant s'élève à CHF 2.645 millions sur un budget total de l'ordre de CHF 8 millions.

Lausanne Tourisme est confrontée à un marché touristique très concurrentiel qui oblige l'association à faire évoluer ses moyens et méthodes de travail afin de s'adapter aux habitudes de la clientèle et à l'évolution des activités des destinations concurrentes. Ces efforts portent leurs fruits puisque, comme le relève le texte introductif de la question, les nuitées lausannoises sont en hausse. Leur niveau 2017 a en effet établi un nouveau record de fréquentation, le précédent datant de 1964, année exceptionnelle de l'Exposition nationale. Il faut toutefois relever que les nuitées constituent un indicateur utile, mais pas unique de l'activité touristique et qu'elles ne peuvent à elles seules pas résumer l'évolution de la branche. Elles ne traduisent pas non plus le niveau des recettes de Lausanne Tourisme. La croissance des nuitées reflète encore moins le taux d'évolution des revenus de cette organisation.

L'une des activités de Lausanne Tourisme consiste à exploiter trois bureaux d'accueil et d'information, situés à Ouchy (station du m2), à la gare CFF et à la Cathédrale. Ce sont au total près de 300'000 personnes qui sont accueillies annuellement dans ses bureaux. Précédemment, le travail d'accueil au guichet était accompli par 6 ept fixes et par 15 à 18 personnes travaillant à temps partiel à un taux variant entre 20 et 70% d'ept.

Ces postes temporaires ont été transformés au 1er janvier 2018 en neuf postes fixes avec un taux de travail se situant entre 50 et 70% d'ept, en plus des 6 ept de base, qui sont maintenus. Plusieurs des personnes occupant les nouveaux postes travaillaient précédemment pour Lausanne Tourisme en tant qu'auxiliaires et ont été mises au bénéfice d'un contrat fixe. Parmi les anciens auxiliaires auxquels un contrat fixe a été proposé, deux ont refusé le nouveau statut. Ces dernières sont des étudiants qui n'étaient pas à la recherche d'un engagement de longue durée. Pour les collaboratrices et collaborateurs à qui un contrat fixe a été proposé, le taux d'activité actuel correspond globalement à la moyenne de l'activité selon l'ancien contrat. Compte tenu des fluctuations qui caractérisaient la situation précédente, le nouveau taux a pu se traduire par une diminution du taux d'activité de l'ordre de 10% pour deux personnes.

La nouvelle organisation présente des avantages pour Lausanne Tourisme, en premier lieu celui de pouvoir bénéficier d'un personnel fixe et qualifié alors que la situation précédente était caractérisée par un tournus relativement important et par la nécessité d'engager plusieurs collaborateurs sans formation spécifique dans le domaine touristique.

Pour les collaboratrices et collaborateurs concernés, le nouveau statut est aussi avantageux :

- statut fixe avec engagement par contrat de durée indéterminée ;
- salaire fixe et garanti, sans les fluctuations et incertitudes qui caractérisaient la situation précédente ;
- vacances payées sur une base fixe plus favorable ;
- assurance perte de gains ;
- renforcement de l'intégration aux équipes de Lausanne Tourisme;

- possibilité d'accéder à des missions plus qualifiées, les collaborateurs concernés, en particulier ceux occupés à plein temps, se voyant proposer la prise en charge de missions particulières, par exemple dans le domaine de la formation, de la gestion des guides ou celle des produits dérivés.

En outre, Lausanne Tourisme a porté de l'attention aux collaborateurs engagés selon le nouveau contrat, en particulier en mettant en place un système de coaching et d'accompagnement lors de l'introduction du nouveau dispositif.

Enfin, les horaires sont discutés avec les collaborateurs en charge de l'accueil aux guichets, avec un planning établi par périodes de trois mois. Il n'y a donc pas d'exigence de disponibilité à 100%. Les demandes particulières des personnes concernées sont prises en compte dans la mesure du possible, ce qui permet de trouver des aménagements avec celles et ceux qui souhaitent disposer de plages libres régulières, pour des raisons personnelles ou familiales.

L'introduction du nouveau système a été décidée pour les motifs suivants :

- baisse de la fréquentation des guichets d'accueil (environ -13% sur quatre ans) en raison des évolutions technologiques et des nouveaux comportements des touristes qui tendent à trouver l'information qu'ils souhaitent hors des structures des offices du tourisme;
- nécessité de renforcer la qualification des personnes assurant l'accueil dans ce contexte, les demandes des visiteurs étant globalement en diminution mais aussi souvent plus spécialisées, d'où la nécessité de tableer sur un personnel composé de professionnel-le-s du tourisme;
- volonté de mieux valoriser les collaboratrices et collaborateurs concernés et de fidéliser leur engagement auprès de Lausanne Tourisme.

La Municipalité est représentée au sein des organes de Lausanne Tourisme qui reste toutefois une structure indépendante qui prend ses décisions de gestion de façon autonome. La Municipalité estime qu'elle doit de ce fait s'imposer une certaine retenue en ce qui concerne d'éventuelles interventions dans la gestion de Lausanne Tourisme, notamment en les limitant aux cas qui s'avèreraient clairement problématiques.

La Municipalité considère que la décision de Lausanne Tourisme de restructurer son secteur de l'information n'entre pas dans ce cas de figure. Elle estime en effet que les décisions prises contribuent à mieux protéger et valoriser le travail des personnes concernées, en les dotant d'un statut, d'avantages sociaux et d'une meilleure protection; en regrettant toutefois que certains collaborateurs et collaboratrices n'aient pas pu trouver de place dans la nouvelle structure, notamment en tant qu'étudiant-e-s accomplissant des travaux ponctuels dans le cours de leurs études.

Les inconvénients de la réorganisation ne remettent néanmoins pas en cause le bien fondé de la décision de Lausanne Tourisme, les avantages résultant de la nouvelle organisation étant en l'occurrence déterminants. La Municipalité relève aussi que, au vu des informations qu'elle a reçues, la restructuration des bureaux d'accueil de Lausanne Tourisme a été gérée de façon correcte et respectueuse des personnes concernées.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 2 avril 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - Dépôt

Question écrite de M^{me} Céline Misiego : « Comment se débarrasser d'un vieux canapé lorsqu'on est une personne âgée ou à mobilité réduite ? »

Lausanne, le 27 mars 2018

(Signé) *Céline Misiego*

Communication - Dépôt

Question écrite de M. Romain Felli : « La Ville va-t-elle participer aux commémorations du Centenaire de la Grève générale? »

Lausanne, le 24 avril 2018

(Signé) *Romain Felli*

Communication - Dépôt

Question de M^{me} Françoise Piron : « Quelles mesures pour préserver les chants d'oiseaux en ville ? »

Lausanne, le 24 avril 2018

(Signé) *Françoise Piron*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de co-financement des infrastructures sportives »

Lausanne, le 9 mars 2018

(Signé) *Sophie Michaud Gigon et 3 cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne : quel impact sur la commune ? »

Lausanne, le 20 mars 2018

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville »

Lausanne, le 20 mars 2018

(Signé) *Céline Misiego et 4 cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité »

Lausanne, le 20 mars 2018

(Signé) *Céline Misiego et 5 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? »

Lausanne, le 20 avril 2018

(Signé) *Ilias Panchard et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? »

Lausanne, le 23 avril 2018

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti

Lausanne, le 24 avril 2018

(Singé) *Jean-Daniel Henchoz et 1 cosignataire*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – J'en ai terminé avec les communications Madame la Présidente.

Election complémentaire d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent, en remplacement de M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts)

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts a le plaisir de présenter M^{me} Véronique Beetschen. Je vous rappelle qu'en cas d'élection ce sera la représentante pour le Conseil communal, la seule puisqu'il n'y a qu'une seule personne pour le Conseil communal qui sera déléguée.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Ça ne semble pas être le cas, donc nous allons voter à main levée cette élection complémentaire. Qui accepte l'élection de M^{me} Véronique Beetschen lève la main. Avis contraires ? Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté l'élection de M^{me} Véronique Beetschen au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.

Questions orales

Question

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Ma question s’adresse à la responsable de la propreté des WC de notre belle ville. Depuis plusieurs jours, pour ne pas dire plusieurs mois, les nouveaux WC modernes de la place de la Navigation sont hors service. Selon les panneaux fixés sur les portes indiquant « Fermeture pour cause de panne », nous constatons qu’à la suite de cette fermeture et malgré que les WC les plus proches sont indiqués sur le plan, qu’un certain nombre de personnes se soulagent autour de ces locaux. Dès lors je demande à la responsable de la propreté urbaine et des WC publics de notre ville de nous préciser la date de réouverture de ces WC sur la place de la Navigation. Et si ce n’est pas possible de nous dire s’il est possible de mettre éventuellement une remorque WC provisoires.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet nous sommes au courant de cette situation. En principe les services m’ont promis une réparation pour cette fin de semaine. Donc nous pensons qu’il n’est pas nécessaire de prévoir une autre infrastructure pour ces quelques jours, sachant de plus qu’il y a d’autres WC proches du débarcadère, sis à côté de la place de jeux. Mais bien sûr nous faisons tout notre possible pour les réparer dans les meilleurs délais et c’est en principe chose faite pour ce week-end.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – La fermeture prochaine des hébergements d’urgence, puis des hébergements par grands froids pour l’hiver, n’est pas sans entretenir les craintes de certaines des personnes concernées. Et c’est en particulier le cas à l’abri PC de La Vallée de la Jeunesse dont on vient d’apprendre d’ailleurs, je pense que vous avez vu le communiqué correspondant, qu’il serait provisoirement remplacé par le guesthouse du Chemin des Epinettes, mais cela naturellement uniquement à l’automne. Je demande donc quelles sont les dispositions prises par la Municipalité pour éviter que plusieurs dizaines de personnes soient à nouveau condamnées, c’est à la fin de la semaine qu’échoit le délai, à la rue dès donc dès la fin du mois d’avril.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – M. Calame vous a annoncé toutes les nouveautés pour la prochaine saison d’hiver. Les hébergements d’urgence de la Ville de Lausanne sont ouverts toute l’année, c’est le Sleep-In et La Marmotte, qui accueillent les personnes sans abri. Pour toutes les autres personnes qui sont sans-abri, en fonction de leur statut, il y a la possibilité de se rendre soit à l’EVAM si on veut un logement, c’est le cas notamment de toutes les personnes qui ont une autorisation Dublin. Et ce qu’on observe très souvent, à la fermeture des abris durant la période d’hiver, c’est que beaucoup de ces personnes retournent soit dans leur pays d’origine, soit dans des pays proches, soit dans d’autres communes où elles ont trouvé un travail, même temporaire.

Il n’en demeure pas moins, monsieur Calame, et vous avez absolument raison, c’est que pendant les deux semaines qui suivent les fermetures nous avons plus de personnes qui sont amenées à devoir dormir à l’extérieur dans les parcs. C’est le sort un peu de toutes les villes centres, les villes où il y a effectivement les prestations sociales qui sont offertes. La Municipalité, aujourd’hui, essaye de regarder de manière large, de manière globale et sans intervenir sur ce que sont les flux migratoires et les raisons pour lesquelles un certain nombre de personnes viennent en Suisse, même si elles ont obtenu des autorisations dans d’autres pays. Avec le guesthouse nous essayons d’avoir une proposition qui nous permettra d’ouvrir plus sur la durée, sur l’année, et de pouvoir accueillir les personnes qui, à Lausanne, sont au bénéfice du RI et sont sans toit, dans des

structures autres que celles des hébergements d'urgence. Si c'est pour notre population, si c'est pour les personnes qui sont ici avec des autorisations, ce n'est pas les abris que nous devons développer, c'est vraiment les hébergements plus stables.

Question

M. Xavier de Haller (PLR) : – Ma question s'adresse à M. David Payot, conseiller municipal en charge de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Sur le site internet du POP figure actuellement un communiqué de presse dans lequel plusieurs élus, dont M. David Payot, remettent en cause, en substance, la politique municipale en matière de lutte contre le trafic de drogue. J'imagine que d'aucuns ont soit lu ce communiqué de presse ou pris connaissance d'une partie du dit communiqué de presse à la lecture du quotidien bien connu de nombreux conseillers communaux.

Cela étant ce communiqué de presse, si on le lit en détail, contient une remise en question puissante de la politique municipale en matière de lutte contre le trafic de drogue, en particulier contre le deal de rue. Alors la question est la suivante, sachant que M. le conseiller municipal David Payot siège au sein de la Municipalité, pourquoi a-t-il eu besoin d'un communiqué de presse pour faire part de sa désapprobation de la politique municipale, adoptée par dite Municipalité, en matière de lutte contre le trafic de drogues ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je me permets de répondre en commençant par préciser qu'il s'agit effectivement d'un communiqué du POP et que c'est peut-être plutôt au POP d'en assumer le développement précis. Ceci dit, le fond du message était d'insister sur des problématiques européennes qui amènent aussi une certaine population précaire à Lausanne, qui contribuent aussi à la problématique du deal et d'insister sur le fait que sans traiter cette origine, probablement que la source de la problématique ne resterait pas tarie. Cela dit cela ne critique absolument pas le travail de la Police et son action nécessaire, généralement de qualité, qui permet d'avoir une action de rappel de la législation et d'éviter de faire à la police un faux procès dans la mesure où on ne peut pas lui reprocher d'appliquer les lois.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Alors je note que quand bien même M. le conseiller municipal David Payot signe un communiqué de presse, il laisse le soin à son parti, respectivement à ses auteurs, pour en déduire qu'il n'a pas rédigé lui-même ce texte, mais il laisse le soin à son parti de développer. Malheureusement lorsqu'on signe un texte hé bien il faut en assumer les conséquences. Et j'espère que M. le conseiller municipal David Payot assume les conséquences des autres documents qu'il peut signer dans le cadre de sa fonction.

Cela étant, vous n'avez toujours pas répondu à ma question et nonobstant la lecture attentive et la tentative de dilution des différents arguments qui sont contenus dans ce communiqué de presse, sur le fond c'est une remise en cause de la politique municipale. Alors je repose ma question : pourquoi avoir eu besoin d'un communiqué de presse pour vous distancier de la politique municipale en matière de lutte contre le trafic de drogue ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Personnellement je peux vous laisser à votre avis en considérant que cela remet en cause l'action municipale en matière de lutte contre le trafic de drogue. Le message est justement de dire que l'action de la police n'est pas à remettre en question en la matière, mais que la problématique est plus large.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Ma question s'adresse à M^{me} la municipale Florence Germond. Le vendredi 23 mars, les associations Actif trafiC et Pro Vélo région Lausanne ont décerné quatre prix visant à récompenser les aménagements piétons et vélos exemplaires en région lausannoise et deux autres prix visant à signaler des erreurs ou à dénoncer l'inaction des autorités. Sur les quatre prix décernés, la Ville de Lausanne se

taille la part du lion avec trois prix sur quatre. Il y a deux prix positifs : la « Rustine d'or » qui vient récompenser la campagne de contresens cyclable dans le quartier de l'avenue de France et le « Soulier d'or » qui congratule la Ville de Lausanne pour la passerelle et la promenade de La Sallaz.

A cela s'ajoute également un prix négatif, le troisième, « La sandale trouée » qui dénonce le manque de convivialité de la place du Tunnel et ses feux piétons interminables. Ayant moi-même participé au jury piétons cela m'a amené à constater que certains, voire un certain nombre de passages piétons à Lausanne semblent toujours fort dangereux. Pour rappel, un triste rappel, il y a pratiquement un an, jour pour jour, deux jeunes perdaient la vie sur un passage piéton à l'avenue de Rhodanie. J'aimerais donc poser la question suivante à Mme la municipale : où en est la campagne de sécurisation des quelques 240 passages piétons identifiés par une étude de la Ville de 2013 comme étant dangereux ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je constate avec une grande satisfaction que la Ville de Lausanne récolte l'ensemble des prix positifs décernés par ces associations. J'espère que d'autres communes suivront. Et puis il y a un des prix qui met en évidence une zone que nous devons améliorer, nous en sommes conscients ; nous travaillons ici sur des aménagements « historiques », des années soixante, qui répondaient peut-être à d'autres priorités que celles accordées désormais aux piétons et aux vélos.

J'aimerais apporter une précision quant au triste accident, qui a eu lieu sur l'avenue de Rhodanie l'an dernier et que nous déplorons. Nous avons analysé ce passage piétons, qui est vraiment très bien noté, car il est situé sur une ligne droite qui offre une très bonne visibilité et comprend un îlot de sécurité. Malheureusement, en l'occurrence, cet accident résulte d'un problème de comportement et l'aménagement n'est absolument pas remis en cause. Les aménagements adéquats ne permettent malheureusement pas d'écarter tous les risques.

Concernant votre question plus générale, il y a environ 700 passages piétons non régulés en ville de Lausanne. Nous travaillons à améliorer la situation. Vous avez évoqué environ 200 passages insatisfaisants, nous avons organisé des campagnes annuelles de sécurisation. Votre Conseil a, sauf erreur, voté quasiment à l'unanimité le préavis de plus de 3 millions pour sécuriser les itinéraires piétons et vélos, et les passages piétons sont bien sûr une priorité. Nous avons par exemple mené, en 2017, une action sur 36 passages. Et à ce jour, les passages piétons sont classés à 72 % dans la catégorie « Excellent à satisfaisant » – nous avons établi des critères très précis qui ont été fixés par les ingénieurs – 20 % perfectibles et encore 8 % restant insatisfaisants. Et nous pensons pouvoir éliminer complètement les situations insatisfaisantes d'ici la fin de la législature, grâce au préavis que vous avez adopté. Voilà l'objectif que nous nous sommes fixé.

Question

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) – Ma question concerne le Service de la propreté urbaine et s'adresse à la municipale M^{me} Florence Germond. En 2016, la Municipalité a contribué à réduire les déchets en installant un service de ressourcerie à la déchetterie de Malley. Pour rappel, une ressourcerie est un espace permettant d'offrir une seconde vie aux objets en bon état au travers d'un service d'échanges. Depuis janvier 2017, suite au succès de ce projet à Malley, la Municipalité a créé une plateforme appelée « Récup'Action » par l'installation d'une nouvelle ressourcerie sur les sites des déchetteries mobiles. Ma question est la suivante : est-ce que le concept Récup'Action sera étendu aux autres déchetteries fixes de la Ville ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Oui nous avons en effet mis en place l'année passée un projet qui va dans le sens d'une consommation la plus

durable possible, en vue de donner une seconde vie aux objets utilisés, en bon état et qui ne sont plus utilisés par leurs propriétaires, mais qui pourraient être utilisés par d'autres. Donc nous avons aménagé à la déchetterie de Malley ainsi que dans les déchetteries mobiles, la possibilité de déposer ces objets. Et cette ressourcerie est ouverte à toutes les personnes qui fréquentent la déchetterie. Nous avons limité le nombre d'objets qui peuvent être repris, car ils sont destinés à l'usage des particuliers et non aux professionnels qui viendraient chiner.

Il y a enfin actuellement quatre autres déchetteries, à savoir le vélodrome, le Vallon, La Perraudettaz et la Bourdonnette ; à ce stade, ce sont des petites déchetteries, déjà fort utilisées et qui ne possèdent pas de ressourceries, pour une question de place et de personnel, les collaborateurs étant en principe seuls sur ce site. Donc c'est vraiment plus compliqué, mais en principe chaque citoyen est domicilié non loin d'une déchetterie mobile ou bien va à Malley et devrait pouvoir en bénéficier. Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade.

Question

M. Valentin Christe (PLC) : – Ma question s'adresse à la Municipalité dans son ensemble, donc au pouvoir exécutif de notre Ville. Les habitants du quartier du Maupas ont eu la surprise de voir apparaître une pancarte grand format à l'angle de la rue St-Roch et du chemin des Cèdres qui a été posée par le Service de la propreté urbaine. Et sur cette pancarte ledit service annonce que le site est sous surveillance et que les personnes qui s'aventureraient à y déposer des déchets autres que l'aluminium, le fer blanc et les textiles seront dénoncées à l'autorité compétente et encourront une amende d'ordre pouvant s'élever jusqu'à 500 francs. Ma question est donc la suivante : est-ce que la Municipalité a l'intention de déléguer la surveillance de ce site aux dealers qui sont omniprésents dans le quartier et qui ont donc une vue imprenable sur les lieux ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Un de mes collègues me suggère de vous répondre : la réponse c'est non.

Question

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le syndic et a trait à l'installation, il y a un peu plus d'une année, de membres du Collectif Jean Dutoit dans un immeuble désaffecté, locatif et désaffecté, du chemin des Sauges. Si durant la première année de leur installation dans ce quartier, leur intégration n'a pas posé problème dû à leur nombre qui se montait à quelques dizaines, il faut dire qu'une augmentation exponentielle de leur nombre depuis la fin de l'année dernière, et qui se compte maintenant en quelques centaines, pose des problèmes de nombre, de volubilité, de bruits, de jour comme de nuit, et là dans un quartier qui est un quartier jusqu'à présent considéré comme tranquille.

Ma question est double à l'endroit de M. le syndic : est-ce que la Municipalité, un, partage mon analyse sur un glissement qui potentiellement pourrait s'avérer et s'avère déjà conflictuel ? Si sa réponse est non, hé bien nous en restons là. Et si sa réponse est oui, a-t-il prévu d'intervenir, et comment, et dans quel délai ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité évalue l'ensemble des possibilités en lien avec cette parcelle privée et ce propriétaire privé. Les différents litiges qui ont lieu prennent également en compte les difficultés ressenties par une partie du voisinage. Il n'est pas possible de vous en dire plus pour l'instant.

Question

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Ma question s’adresse au municipal Oscar Tosato. Sur l’agenda sportif qui a paru dans mon journal favori, le *Lausanne Cité*, apparaît un pictogramme, une seule fois, qui représente un tireur avec un fusil à lunettes qui est une arme qui ne fait pas partie des armes de tir sportif qui sont admises dans le stand lausannois de Vernand. Aucune manifestation de tir sportif ne figure sur cet agenda alors qu’il y a d’avril à septembre notamment le Tir fédéral en campagne et le Championnat suisse de groupes qui sont des compétitions de renommée nationale. Ce ne sont pas des petites compétitions locales. Pour rappel, le stand de Vernand est à la disposition d’un bassin de 250 000 habitants.

Alors ma question : en 2016 il n’y a eu aucun dommage corporel dans les stands de Suisse, avec 150 000 tireurs licenciés, alors que l’on compte 43 000 blessés au foot, 4300 dans les fitness, 65 000 à ski, et le tir sportif est donc l’un des sports les plus encadrés et les plus sûrs qui soit. En plus il s’agit d’une tradition sportive, comme la lutte, solidement ancrée dans le pays. Alors ma question c’est le fait qu’on occulte totalement le tir sportif de l’Agenda de Lausanne. Est-ce que c’est un oubli ? Et si oui, comment est-ce que la Municipalité compte corriger, mais concrètement, ce manque de considération pour ce sport ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je vais répondre à deux des éléments de la question de M^{me} Messere. La première figure sur l’Agenda sportif qui a été publié dans un hebdomadaire local, les manifestations phares qui ont été annoncées par les clubs. Malheureusement l’Union des sociétés de tir locales et toutes autres associations n’ont pas répondu au questionnaire et n’ont pas envoyé les dates et les manifestations qu’ils organisent. Toujours est-il que toutes les manifestations ne sont pas publiées, il y a aussi un lien qui vous amène sur la page du Service des sports et si les sociétés veulent annoncer leurs manifestations, c’est sans problème qu’on va toutes les indiquer.

L’autre question, vous n’étiez pas là quand j’ai déjà donné la réponse, nous avons publié cette liste des manifestations dans un hebdomadaire local. Nous lui avons laissé le choix du graphisme qui doit plus ou moins correspondre quand même à sa ligne graphique. On lui a demandé de mettre quelques pictogrammes et puis il a choisi de tout beaux pictogrammes, y compris avec des armes qui ne sont pas utilisées au stand de tir de Vernand, mais ce n’était pas un problème : de la même manière il y a le tennis de table en pictogramme et il n’y a aucune manifestation qui est annoncée dans cette feuille. Voilà, mais c’était un choix libre et nous n’avons absolument, en Municipalité de Lausanne, rien contre le tir.

Question

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Ma question orale s’adresse à M^{me} la municipale Natacha Litzistorf. En préambule, l’Observatoire de Lausanne géré par la Société vaudoise d’astronomie est voué à disparaître. En cause, le projet Métamorphose. Néanmoins cette société a déjà proposé deux projets qui ont été abandonnés faute de financement. Selon les colonnes de *24 Heures* du 26 février, un troisième projet, plus modeste, est en cours d’élaboration.

Ma question est la suivante : Madame la conseillère municipale Litzistorf avez-vous l’intention de trouver une issue financièrement favorable pour que cet observatoire voie le jour ? Corollaire, la Municipalité a-t-elle un projet prévu pour cette société et ceci en plus de la préemption du terrain du Chalet-à-Gobet depuis déjà prévu pour cette dernière ? Je tiens à préciser que deux membres du comité de la Société vaudoise d’astronomie sont dans le public.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :

– Merci monsieur le conseiller communal d’attirer notre attention sur cette problématique. Peut-être en préambule dire, même si tout le monde le sait, que de concevoir et mettre en œuvre un beau projet comme celui dont on parle ce soir c’est complexe, ça demande du courage et de la passion et on sait qu’en tout cas la société en est dotée, et on les salue, ce courage et cette passion pour faire ce genre de projet. Peut-être aussi à titre de rappel, sans trop s’appesantir sur l’histoire, c’est vrai qu’on voit aussi que la conception et la mise en œuvre d’un tel projet n’est pas un fleuve tranquille. Et puis on voit que depuis 2011 on a de part et d’autre un chemin un peu semé d’embûches avec différents facteurs que vous maîtrisez ou pas, que nous maîtrisons ou pas, qui font qu’on se retrouve aujourd’hui avec un troisième projet et cette recherche de financement pour aller de l’avant sur cette troisième proposition.

Concrètement pour répondre à la dernière question très clairement formulée par M. Di Giulio sur le soutien financier. Pour l’instant il n’est pas question, et je dis bien pour l’instant, de soutien financier au projet tel que vous l’avez présenté aussi à la presse, car pour l’instant nous n’avons pas directement été approchés au niveau de la Municipalité pour un tel soutien.

Question

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – En 2012 la réponse à ma motion « Tri des déchets de 7 à 77 ans » disait qu’un prélèvement de 350 000 francs serait fait sur le Fonds du développement durable pour le financement de l’équipement du parc immobilier scolaire en poubelles pour le tri sélectif des déchets. La motion acceptée par le Conseil communal demandait d’accompagner cette installation d’un suivi pédagogique. La Municipalité peut-elle nous informer sur le bilan tangible ou chiffré de l’application de cette motion et sur le terrain ? Je remercie M. Payot de sa réponse.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Les établissements scolaires ont tous été progressivement équipés de contenants, corbeilles à déchets pour tri sélectif ou conteneurs distinctifs fournis par le CID permettant le tri des déchets courants en milieu scolaire. Les dépenses ont été systématiquement prélevées sur le budget de fonctionnement du Service des écoles primaires et secondaires. Le renouvellement des installations est effectué à la demande des établissements scolaires et la tendance est à la baisse, ce qui laisse penser que les besoins sont aujourd’hui couverts.

En ce qui concerne les activités de sensibilisation en la matière, il est possible de signaler qu’une série de services de la Ville de Lausanne proposent des activités de sensibilisation à l’environnement qui sont centralisées au Secrétariat général Enfance, jeunesse et quartiers et mises à disposition des établissements scolaires. En 2017-2018, selon les derniers chiffres, ce sont environ 890 accueils d’écoles qui ont ainsi pu avoir lieu avec des domaines tels que l’eau, la sensibilisation à la vie agricole, à la vie de la faune urbaine, aux déchets, aux énergies et naturellement aussi au traitement des déchets. Je tiens à la disposition de la conseillère communale la liste des activités de sensibilisation à l’environnement si elle souhaite avoir plus de détails à ce sujet.

Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, périmètre du plan partiel d'affectation 1 – équipement des parcelles, phase préliminaire

Métamorphose – études générales et travaux préparatoires

Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser quatre pistes de chantier incluant les réseaux souterrains et pré-aménager des espaces publics à l'intérieur du périmètre du plan partiel d'affectation 1 des Plaines-du-Loup

Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser des travaux préparatoires sur les plans partiels d'affectation 1 et 2 des Plaines-du-Loup et le secteur sud des Prés-de-Vidy

Demande de crédit d'étude pour des études générales Métamorphose

Préavis N° 2018/01 du 11 janvier 2018

Culture et développement urbain, Sécurité et économie, Sports et cohésion sociale, Logement, environnement et architecture, Enfance, jeunesse et quartiers, Finances et mobilité, Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – Le titre de ce préavis est tellement long que cela m'a donné l'occasion de venir à la tribune douze fois depuis ma place.

La discussion est ouverte

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le Parti socialiste lausannois se réjouit de voir enfin ce préavis qui annonce le début concret des travaux pour cet immense projet qu'est Métamorphose. Evidemment les coûts engagés sont importants, mais c'est un quartier qui accueillera 2000 habitants, on peut souligner la qualité de la démarche participative mise en place et c'est pourquoi le PSL soutiendra avec joie et bonheur ce préavis qui vise à la concrétisation en dur de ce projet Métamorphose.

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC) : – Voici l'un des nombreux projets de Métamorphose qui fait suite à la création des terrains de foot à la Tuillière. Notre groupe UDC ne peut qu'approuver ces demandes de crédit d'ouvrage pour réaliser les travaux préparatoires en lien avec les plans partiels d'affectation 1 et 2 des Plaines-du-Loups et demande au Conseil communal d'en faire de même.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Pour ma part je suis toujours quelque peu gêné lorsqu'il s'agit de traiter un préavis relatif au projet Métamorphose. Non pas que je ne soutiens pas ce projet, bien au contraire, mais simplement parce que j'ai de la peine à avoir une vue d'ensemble sur la réalisation de ce projet.

Nous avons voté le projet Métamorphose et dans le cas d'espèce je vois difficilement comment nous pourrions nous opposer à la réalisation de pistes de chantier. Tout au plus nous pourrions discuter de la validité des montants et du concept, mais je pars de l'idée que les bases du préavis ont été réalisées par des professionnels sous la conduite d'autres professionnels des services de la Ville.

Il me semblerait par contre plus important que nous puissions nous assurer du bon déroulement du projet, à savoir que les budgets et délais de chaque objet ou préavis présentés soient conformes à ceux préalablement planifiés. Autrement dit dans notre cas, que les 13 millions demandés ne figuraient pas à 10 au budget général et que les engagements actuels en fonction de l'avancement du projet sont bien conformes à la planification, nous montrant finalement que les prévisions de fin de planifications sont sous contrôle et ne nécessitent pas de mesures correctives, soit des budgets supplémentaires ou des simplifications de projet.

Or je constate que nous votons régulièrement d'importants budgets sans réelle vue d'ensemble de la situation actuelle. Connaissant le professionnalisme des services de la Ville de Lausanne, je suis certain que cette information existe, qu'elle est suivie et régulièrement mise à jour. Il me semblerait important qu'elle soit également mise à la disposition sous forme synthétique lors de la présentation de chaque préavis relatif à Métamorphose, comme je l'avais d'ailleurs suggéré lors de la présentation du préavis 2016/66.

Quant à l'actuel préavis, le PLR ayant jugé sa qualité quelque peu discutable pour se prononcer de manière valable, se prononcera pour la liberté de vote.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Comme j'en ai l'habitude lors des discussions sur le quartier Plaines-du Loup je déclare juste mes intérêts, je suis membre de l'association écoquartier. J'interviens cependant ici au nom des Verts lausannois.

Voici encore un moment important pour le projet Métamorphose et plus spécifiquement pour l'écoquartier des Plaines-du Loup qui entre cette fois-ci en phase de concrétisation. Onze ans après le préavis d'intention, les travaux ont débuté au mois de mars.

Je comprends effectivement que M. Gendre ait l'impression d'un manque de vue d'ensemble au niveau financier et effectivement le crédit d'investissement de 13 millions qui nous est demandé ce soir pour l'écoquartier Plaines-du-Loup et Prés-de Vidy peut paraître à première vue important, d'autant qu'il concerne essentiellement des travaux préparatoires, des travaux d'équipement qui sont en général peu visibles : des démolitions, des pistes de chantier, des réseaux et des réaménagements d'espaces publics.

Cela peut effectivement paraître cher, mais c'est un passage obligé pour développer tout un nouveau morceau de ville, car c'est effectivement cela dont il s'agit aujourd'hui. Et si l'on prend l'exemple des travaux préparatoires et d'équipement de la première étape de l'écoquartier de la Plaine-du-Loup qui sont compris dans le présent préavis, soit un investissement de 7 777 000.- francs et qu'on le rapporte aux 2180 habitants et 1100 emplois qui rejoindront ce périmètre en 2021, cela ne représente plus que 2371 francs par personne, vous reconnaîtrez que cela semble tout de suite beaucoup plus raisonnable.

Pour ma part, au-delà de ces aspects techniques et financiers présents dans ce préavis, je tiens à mettre en évidence deux points particulièrement importants à nos yeux, qui figurent de manière un peu discrète dans ce préavis, mais sont néanmoins relativement importants.

Tout d'abord l'apparition d'une maison du projet, première étape de la permanence de quartier qui avait été proposée par l'association écoquartier en 2015 et que j'avais relayée en juin 2015 dans un postulat intitulé « une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup ». Lieu d'exposition, de rencontres et débats, ouvert aux riverains, aux investisseurs et aux futurs habitants, cette maison du projet est un outil indispensable en soutien du développement du projet et des démarches participatives et citoyennes à venir.

Deuxième aspect que nous souhaitons mettre en évidence ce soir, le pré-aménagement des espaces publics et particulièrement le développement du parc du Loup qui doit permettre de préserver un espace de délasserment et une perméabilité piétonne pour les habitants des quartiers voisins pendant les chantiers de cette première étape de l'écoquartier.

Au cours du projet Métamorphose, différentes étapes de démarche participative se sont succédé avec plus ou moins de réussite, mais cette étape-là est incontestablement la plus aboutie. En effet, le parc a non seulement été conçu de façon participative avec les habitants actuels et futurs, mais il est également réalisé avec les habitants dans une phase de coconstruction qui est en cours.

J'ai eu la chance d'assister à la séance participative du 19 janvier dernier et au chantier participatif d'il y a une dizaine de jours, et pour l'avoir vu de mes propres yeux, je peux vous assurer que la démarche a été un véritable succès. Si nous donnons la possibilité aux habitants de coconstruire, ils la saisissent et je pense que c'est un enseignement à retenir pour la suite, car après cette expérience nous attendons évidemment le même degré de participation citoyenne dans la suite du projet, particulièrement dans la conception et la réalisation des espaces publics qui seront constitués dans la première étape de cet écoquartier.

Vous l'aurez compris, c'est avec enthousiasme que les Verts lausannois vous recommandent d'accepter les différentes conclusions de ce préavis.

M. Philippe Stauber (PLC) : – Le Parti libéral-conservateur soutient les conclusions de ce préavis, nous souhaitons tout de même relever les dépenses pour le quartier des Prés-de-Vidy, dépenses qui résultent des choix de ce Conseil de réaliser deux stades au lieu d'un et nous sommes donc ici pour la première fois face à des dépenses supplémentaires liées à ce choix.

Il s'agit pour le moment d'études préliminaires qui sont faites, mais nous sommes déjà en train de mettre le pied dans la réalisation de ce deuxième stade qui selon mes informations coûtera entre 25 et 40 millions.

Nous regrettons bien sûr encore une fois le choix de ce Conseil à ce sujet, mais ne tiendrons pas compte de cela dans notre vote et soutiendrons donc les conclusions de ce préavis.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je suis un peu moins enthousiaste que mon collègue Valéry Beaud, notamment quant au budget qui nous a été présenté pour ce préavis. On voit en page sept 4 194 000 de francs pour des travaux préparatoires, je trouve cela un peu léger de la part de la Ville de Lausanne, d'autant plus qu'en page neuf, nous avons le point 6.1.2 budget « le coût total des travaux est estimé à 4 974 000 de francs sur la base de prix estimatifs ». Il me semble qu'il y a assez longtemps que l'on parle du projet Métamorphose pour avoir chargé les bureaux techniques concernés d'établir des soumissions et qu'on ait là une discussion avec des prix rentrés.

Je fais maintenant le parallèle avec une entreprise privée telle que la mienne. Lorsque l'on soumissionne pour la Ville de Lausanne, nous avons une trentaine voire une quarantaine de pages où il y a des prix unitaires avec des quantités que l'on doit remplir et cela ne pose aucun problème. Par contre on a 150 pages d'administration où on vous demande une attestation du paiement des charges sociales, les personnes clés de l'entreprise, des tonnes de critères qui sont demandés qui à mon sens ne servent pas tous à adjudger les travaux puisque c'est le prix au final qui sera important. Une foule de renseignements qui prennent plus de temps à remplir que le prix d'exécution de la soumission, et puis vous de votre côté vous venez là avec un document qui fait une quinzaine de page et on dirait que l'on est une chambre d'enregistrement et que l'on va voter oui parce que l'on ne peut pas faire autrement, le projet est en route.

J'estime à titre personnel que c'est un peu léger. On est en train de développer le nord de la ville de façon importante – j'ai entendu 2000 habitants, mais toujours compris qu'au final il y en aurait 10 000 – M. Valéry Beaud a annoncé tout à l'heure 2180 habitants et 1100 emplois pour la première étape. Ce sont donc des projets qui sont importants et je trouve que financièrement il y a quand même quelques doutes qui s'installent quant à la gestion de ce chantier et de ce projet, et j'aimerais quand même poser une question à la Municipalité. Est-elle bien au fait que le marché de l'immobilier est maintenant en train de s'affaiblir, on voit maintenant une augmentation du taux de vacance des logements, le projet Métamorphose n'est-il pas surdimensionné à l'heure actuelle ?

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Notre groupe soutient l'approbation de ce préavis qui lance le premier coup de pioche concret d'un projet attendu depuis longtemps. Nous

avons juste une observation concernant les travaux qui sont financés et qui sont d'équipement, en principe à la charge des propriétaires fonciers qui vont ensuite construire sur les parcelles équipées.

La Commune anticipe ces charges en finançant par avance ces frais d'équipement qui seront – si j'ai bien compris le syndic Junod – répercutés auprès des bénéficiaires des droits de superficie. Chose qui devra nous être présentée lors de prochains préavis et à laquelle nous serons attentifs, mais sur le fonds nous soutenons pleinement l'approbation de ce projet.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'aimerais juste ajouter quelque chose en complément de mes collègues PLR qui sont déjà intervenus. Ce qui me dérange également dans ce préavis, c'est que finalement on est mis devant le fait accompli.

Aujourd'hui, les travaux d'aménagement sont déjà commencés et finalement on n'a pas le choix, on est obligé de suivre si l'on veut être cohérent. Cet espace public est participatif et si le Conseil communal disait aujourd'hui non, on ne veut pas de ce préavis-là, ce serait toute une déception pour une partie de la population, qui serait difficile de faire passer.

Cette politique du fait accompli me pose quand même de gros problèmes et je trouve qu'il n'est pas normal que pour des préavis à 15 millions de francs où, il faut tout de même le rappeler, c'est 8 lignes avec absolument aucun détail. Aucun détail sur par exemple sur ce que seront les travaux, quels seront les honoraires des architectes ou des ingénieurs, toutes des questions sur lesquelles le Conseil communal doit aussi pouvoir se prononcer.

C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce préavis, je trouve qu'il n'est clairement pas suffisant et que l'on est mis devant le fait accompli.

M. Grégoire Junod, syndic : – Rapidement rappeler à M. Gaudard qu'effectivement l'ensemble des devis précis ont été transmis aux membres de la commission et qu'il s'agit de travaux préparatoires, techniques exclusivement, c'est le sens de ce préavis comme cela a été l'usage de la Ville pour tous ces genres de préavis sur des travaux de préparation de terrains. Il n'y a pas encore d'enjeu, nous ne sommes pas encore sur des constructions ou des aménagements de l'espace public, on est vraiment sur des travaux préparatoires qui doivent permettre le démarrage réel du projet Métamorphose.

Vous avez toute la latitude Mme Bettschart de décider de refuser ce préavis, bien entendu le jour où vous le ferez pour l'installation de pistes de chantier, soit de bloquer le projet Métamorphose, cela suscitera bien entendu des déceptions, mais c'est votre libre choix de le faire. (*coupure micro*) Les crédits qui sont aujourd'hui engagés pour le réaménagement du parc sont aujourd'hui des crédits disponibles, nous n'avons pas encore mangé ceux qui doivent être votés ce soir. On s'inscrit ainsi parfaitement dans le respect des décisions et des compétences de ce Conseil communal.

Sur les Prés-de-Vidy, il y a une petite confusion, ce sont des dépenses qui sont prévues pour pouvoir démarrer l'aménagement du quartier des Prés-de-Vidy, soit la possibilité de densifier ce terrain au travers de la construction d'un nouvel écoquartier. Ce n'est donc pas lié à la construction des deux stades, mais lorsque nous avons réaménagé Métamorphose, nous avons décidé de faire la piscine et la patinoire à Malley et de faire la patinoire au nord. Je rappelle qu'aux Prés-de-Vidy, il y avait un projet de stade de football uniquement, pas de double stade, vous faites, je pense, plutôt référence à la question des montants qui sont ici sollicités pour la Pontaise en lien avec l'athlétisme et Pierre de Coubertin.

Je ne peux évidemment que vous inviter à voter ces crédits qui sont une étape importante, on entre maintenant dans le démarrage du projet Métamorphose, c'est effectivement un grand projet avec une planification financière complexe, mais vous l'avez dans le plan des investissements. On s'y tient rigoureusement de manière à ce que l'on puisse investir conformément aux engagements et tenir un planning financier serré. Mais c'est vrai que c'est un grand projet et qu'il y a des éléments de dépenses et de recettes liés aux

redevances d'équipements communautaires et aux droits de superficie qui vont venir également.

Je rappelle que c'est un projet qui a été imaginé par la Municipalité en 2006 et, hormis sur son aspect sportif, qui n'a pas encore connu de concrétisation sur le développement des quartiers, mais qui va maintenant enfin pouvoir démarrer et passer dans une phase d'accélération.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'aurais souhaité que M. le syndic réponde à la question de savoir si le projet avait été réévalué et s'il n'avait pas le sentiment qu'il était surdimensionné par rapport à la situation actuelle du marché de l'immobilier lausannois.

M. Grégoire Junod, syndic : – La première étape certainement pas, la détente sur le marché se constate pour les logements de luxe, mais pas sur ceux de moins de 3000 francs. C'est d'ailleurs intéressant de constater que dans les études immobilières qui sont conduites par les grands instituts bancaires de ce pays, Lausanne est considérée comme la ville principale où il y a un intérêt à investir très important dans les années qui viennent en raison de l'attractivité démographique de la ville et d'une pénurie de logements qui reste importante.

C'est aussi la réalité économique passée, si on regarde au cours des trente dernières années, on constate que Lausanne a toujours été en pénurie, depuis la crise pétrolière des années 70, à l'exception notable des années 90 et de la crise que l'on a connue. Ce qui signifie qu'une crise conjoncturelle pourrait être un facteur qui participe à détendre le marché, même si cela a bien entendu d'autres conséquences dommageables. Il y a donc toujours une certaine tension sur les logements très bon marché ou simplement accessibles au plus grand nombre. On ne voit donc aujourd'hui pas réellement d'élément de détente et on reste sur un secteur qui sera attractif du point de vue de la localisation et des loyers qui seront proposés, et on est surtout sur un projet qui est amené à se développer sur en tout cas dix ans avec donc le temps de rééchelonner les choses si cela s'avérait nécessaire.

La discussion est close.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – La commission a choisi de voter les conclusions 1 à 11 regroupées et les a acceptées par 10 oui et une abstention.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Les conclusions du préavis sont adoptées avec une majorité de oui, quelques absentions et un refus.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/01 de la Municipalité, du 11 janvier 2018;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 9'302'000.- TIC dédié aux parcelles du PPA 1 des Plaines-du-Loup et destiné à réaliser : les pistes de chantier et réseaux souterrains préfigurant le futur domaine public ainsi que des travaux de préaménagement du parc et de certains espaces publics ;
2. de balancer les dépenses et amortissements du crédit d'étude ouvert (1110.582.8511), prévu spécifiquement à CHF 2' 100'000.- au sein du préavis N° 2016/66, par un prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;

3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 1110.331 ;
4. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 sous la rubrique 1110.390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'194'000.- TIC destiné à réaliser des travaux préparatoires sur différents sites Métamorphose, dont ceux des Plaines-du-Loup PPA 1 et 2 et des Prés-de-Vidy, ainsi que la maison du projet;
6. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 5 par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 1110.331 ;
7. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 5 sous la rubrique 1110.390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
8. d'allouer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 1'500'000.- TTC dédié à financer les études générales nécessaires au développement des différents sites Métamorphose, dont les deux écoquartiers des Plaines-du-Loup et des Prés-de-Vidy ;
9. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 8 par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 1110.331 ;
10. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 8 sous la rubrique 1110.390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
11. de porter en amortissements des crédits susmentionnés les subventions ou recettes qui pourraient être accordés.

Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II

Extension d'une servitude de superficie

Préavis N° 2017/49 du 12 octobre 2017

Sécurité et économie, Logement, environnement et architecture, Culture et développement urbain

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Jean-François Cachin (PLR) : – En premier lieu permettez moi de vous déclarer mes intérêts : commandant et chef du Service de secours et incendies jusqu'en 2006, appelé actuellement Service de protection et sauvetage et membre de la commission qui a traité le préavis 2017/49.

Par ce préavis, après la construction par l'ECA de la maison de feu et du caisson, voici que le même ECA souhaite implanter sur le site de La Rama à Montheron la piste d'exercice pour les porteurs d'appareils respiratoires. Cette piste d'exercice est

actuellement à la Grangette et utilisée par l'ensemble des sapeurs-pompiers vaudois en journée des lundis et des samedis.

Ce projet de déplacer cette piste d'exercice date de 2002. Une première étude prévoyait la construction d'un bâtiment à l'endroit des places de parc des véhicules situées à l'entrée du site. Le groupe PLR a pris note que sur le coût de construction de 3 338 960, seuls 160 000 francs seront à la charge de notre commune. Le solde des frais de construction et d'exploitation sera pris en charge par l'ECA.

Nous profitons de cette intervention pour remercier chaleureusement la direction de l'ECA et par là sa division incendie pour leur engagement financier envers notre commune et également en faveur des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels vaudois. Sans vouloir allonger les débats, je vous prie de prendre note que le groupe PLR dans son ensemble, va voter les quatre conclusions de ce préavis et vous demande d'en faire de même.

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC) : – En tant que pompier volontaire à la Ville de Lausanne, je ne peux que me réjouir de la construction d'un nouveau bâtiment multiusage au site de La Rama pour permettre la formation et l'entraînement des sapeurs-pompiers vaudois porteurs d'appareils de protection respiratoire. Surtout quand on pense qu'il y a une dizaine d'années l'avenir était plutôt sombre.

Le Conseil d'Etat voulait créer un site unique pour la protection civile qui n'était pas La Rama. Notre groupe UDC avait peur que tout le site disparaisse au bénéfice du site de Gollion. On le doit aussi certainement à notre ancien commandant du feu qui a beaucoup fait pour que le site de La Rama reste aux mains des sapeurs-pompiers. Il y a deux ans, l'ECA décidé d'installer la nouvelle centrale cantonale d'alarme à la Grangette, en lieu et place de la piste d'exercice pour les porteurs d'appareils de protection respiratoire. Grâce à ce nouveau bâtiment, nous assurons un avenir serein pour le site de La Rama ce dont nous pouvons que nous féliciter.

Notre groupe UDC ne peut évidemment que vous inciter à accepter les conclusions de ce préavis, tout comme l'ont fait à l'unanimité les membres de la commission.

M. Dominique Gigon (soc.) : – Le Parti socialiste vous encourage également à soutenir ce préavis puisqu'il y a la nécessité de trouver un nouveau lieu pour les installations à La Grangette et qui ne pourront pas rester là in aeternum. C'est donc l'opportunité de rassembler sur un même site toutes les installations qui seront utiles à la formation des sapeurs-pompiers de la Ville et du Canton avec un coût qui est assez réduit. La Ville va en effet mettre à disposition le terrain et les coûts de construction seront pris en charge en grande majorité par l'ECA.

Tout cela nous paraît être nécessaire et un excellent compris et c'est pourquoi nous vous encourageons à le voter.

M^{me} Karine Roch (Les Verts) : – Je ne vais pas allonger les débats parce qu'effectivement tout a été dit et notamment le partage favorable des coûts. Et confirmer que le municipal Hildbrand a répondu à toutes mes questions sur la fréquentation liée aux usagers du site et à la production d'énergie renouvelable des bâtiments, notamment de l'eau chaude sanitaire qui est déjà assurée sur ce site par des panneaux solaires thermiques.

Tout comme la commission, le groupe des Verts accepte ce préavis et vous enjoint à en faire de même.

La discussion est close.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – Nous avons regroupé les conclusions 1 à 4 et les avons acceptées à l'unanimité.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – Excusez-moi de prolonger le débat, mais je voulais profiter de l'occasion pour remercier l'ECA et confirmer l'excellente collaboration que nous avons dans ce domaine, tout comme avec le service d'architecture de Mme Litzistorf qui était impliqué.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/49 de la Municipalité, du 12 octobre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 160'000.- destiné à couvrir la part communale aux coûts de construction, en collaboration avec l'ECA, d'un bâtiment multi-usage sur le terrain de La Rama ;
2. d'autoriser la Municipalité à mettre à disposition, par extension du droit de superficie existant, le terrain sous forme de prestations en nature à hauteur de CHF 160'000. -;
3. d'amortir annuellement sur une durée de vingt ans les dépenses mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, par la rubrique 2501.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de protection et sauvetage ;
4. de faire figurer sous la rubrique 2501.390 «Imputations internes» du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de protection et sauvetage, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) – Mobilité douce

Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A

Préavis N° 2017/54 du 30 novembre 2017

Finance et mobilité, Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Johann Dupuis (EàG), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M^{me} Muriel Chenaux-Mesnier (soc.) : – Le préavis qui vous est présenté ce soir s'inscrit dans la continuité du préavis 2011/07 qui a permis de financer la réalisation de projets de mobilité douce appartenant à la première génération du PALM. Il présente une vision globale de la mobilité à l'échelle de la ville.

Les mesures d'amélioration des infrastructures piétonnières et cyclables vont influencer de manière significative les habitudes de déplacement et contribueront à l'attractivité de la mobilité douce ainsi qu'au report du transport modal. La question de la cohabitation entre les différents types de mobilité pouvant emprunter la voie verte a été évoquée dans le cadre de la commission. A noter que les piétons auront toujours la priorité sur les vélos et qu'un concept de séparation des flux sera mis en place lorsque la largeur le permettra et qu'ainsi la cohabitation entre cyclistes et piétons sera bien adéquate.

Des mesures semblables ont été réalisées dans d'autres villes sans que cela ne pose de problèmes de cohabitation entre ces différents types de déplacement.

Nous vous proposons donc au nom du groupe socialiste d'accepter l'ensemble des conclusions de ce préavis.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Les Verts saluent ce préavis qui permet de réaliser des mesures qui jusqu'à maintenant n'étaient que des « écrits sur papier » issus du PALM 2012, des mesures qui sont un impératif pour mettre en place un urbanisme cohérent et qualitatif au sein de notre agglomération et vraiment réfléchir les flux de mobilité.

Nous saluons notamment la voie verte qui va être une réalisation majeure pour la mobilité durable, qui permettra d'avoir un axe qui ira de Pully jusqu'à Renens – et pourquoi pas au-delà, rêvons un peu – qui sera vraiment dévolu aux piétons et aux cyclistes, ainsi aussi que l'ascenseur de Montelly demandé depuis de nombreuses années par le contrat de quartier.

Nous pouvons donc espérer que ce n'est que le début, on a pu voir dans le PALM 2018 la volonté de miser plus sur des infrastructures comme le M3, une politique qui fonctionne apparemment bien, qui est d'avenir ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas aussi réfléchir à des moyens de contrecarrer ces petits points noirs qui font parfois de Lausanne un lieu aussi plus difficile pour les piétons et les vélos, notamment dus à la topographie qui fait le charme de notre ville, mais qui peut aussi être relativement problématique.

Un point important que nous aimerions souligner est celui de la sécurité, qui a été mis notamment en avant dans cette commission. Grâce à cette voie verte qui permettra vraiment de sortir les piétons et les vélos du trafic motorisé qui est quand même le principal fléau de sécurité et souvent un frein pour les personnes qui aimeraient prendre leur vélo. C'est un point qui revient souvent de la part des parents et des personnes concernées et on ne peut donc que se réjouir de cette voie verte et espérer que dans quelques années cela devienne un vrai réseau de mobilité durable au sein de l'agglomération.

Les Verts vont donc soutenir à l'unanimité ce préavis et vous enjoignent à en faire de même.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Le PLR salue ce préavis en faveur de la mobilité douce et se prononcera vous l'aurez compris en sa faveur.

Toutefois une remarque concernant une partie seulement de ce préavis, je veux parler de la liaison Martinet – Provence. Elle est en principe mixte, à savoir que l'on y retrouvera – excusez-moi l'expression – pêle-mêle des vélos roulant à 45 km/h, des familles cheminant avec leurs enfants voire leurs poussettes, des personnes âgées tenant parfois un chien en laisse. Tout cela sur un tronçon comme celui du Languedoc, de trois mètres de large, avec l'impossibilité de créer une zone de séparation entre la mobilité cycliste et la mobilité piétonne.

Cette situation ne semble pas déranger outre mesure la Municipalité qui ne souhaite pas prendre des mesures actives en matière de régulation de la vitesse des vélos sur ce tronçon, partant du principe qu'il y aura peu de piétons sur ce tronçon, que conformément à la législation les cyclistes adapteront leur vitesse à la situation et qu'il n'y a donc pas lieu de réguler. Et qu'en fin de compte on verra bien comment cela se passe et on agira éventuellement après.

Cette attitude quelque peu passive n'a heureusement pas complètement convaincu les commissaires qui ont souhaité accompagner le postulat d'un vœu, qui est le suivant : « La Commission souhaite que la Municipalité apporte une attention particulière aux questions de sécurité liées au trafic sur la voie verte. »

J'espère donc, pour la sécurité de nos concitoyens piétons et cyclistes et surtout pour le succès du développement des mobilités douces à Lausanne, que ce vœu sera entendu.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Tout en déclarant mes intérêts, je souhaite intervenir sur deux aménagements initiés entre autres par la société d'aménagement du Sud-Ouest dont je suis membre du comité, à savoir le Coteau de Cour, objet du chiffre six du préavis et l'ascenseur Colline-Montelly, chiffre huit du même préavis.

En ce qui concerne le Coteau de Cour, il figure encore comme objet à réaliser, or à la demande de la société de développement qui remonte déjà à mi 2011, soit près de sept ans, j'aimerais savoir si maintenant tous les obstacles permettant la réalisation de cet accès sont levés.

Pour l'ascenseur Colline-Montelly, tout en notant les intentions plusieurs fois répétées et notamment dans le cadre de l'aménagement des nouveaux bâtiments de Montelly, je souhaite connaître le planning lié à sa réalisation afin que les habitants du quartier ne souffrent pas plus longtemps de l'état vétuste – pour ne pas en dire plus – de l'escalier servant actuellement de liaison. J'ai aussi pris note que l'ascenseur sera aussi aménagé pour les personnes en situation de handicap et que toutes les mesures sécuritaires faites entre autres d'un éclairage approprié seront prises.

Je remercie d'avance pour les réponses tout en confirmant comme déjà annoncé que le PLR soutiendra ce préavis.

M. Philippe Stauber (PLC) : – Le Parti libéral-conservateur salue ce préavis, mais hésite tout de même entre un oui franc et l'abstention. En effet, si certains projets sont convaincants – je me permets de citer le cheminement le long des voies CFF Malley - Lausanne, ou la passerelle Bois-Gentil - En Bugnon, ou encore la rampe d'accès au M2 depuis Grand-Vennes – d'autres de ces projets le sont bien moins.

A titre d'exemple, je cite le projet de l'ascenseur Colline-Montelly, qui nous coûtera presque deux millions pour sa réalisation, nous sommes sceptiques que ce soit le bon projet à cet endroit-là et nous regrettons qu'il ne soit pas possible de voter séparément sur les différents projets.

Ceci dit, un certain nombre de nos membres vont soutenir le préavis, d'autres vont s'abstenir.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il s'agit d'un multipack et comme dans chaque multipack certains projets sont plus enthousiasmants que d'autres. Il est vrai qu'il s'agit d'infrastructures relativement lourdes destinées à la mobilité douce, sans oppositions dans les deux termes, et dans la mesure où le financement du PALM est obtenu, nous nous en réjouissons.

Deux remarques sur ce dont M. Gendre a parlé, pour la liaison Cotteau – Martinet – Provence, il est vrai que nous nous sommes quand même dit que sur trois mètres de large, aller mettre les mamans, les gamins, les poussettes, les chiens, les personnes âgées à pied ou en chaises roulantes et des vélos pouvant atteindre 45 km/h et qui par définition ne sont pas très bruyants, nous ne voudrions tout de même pas que ce potentiel accidentogène se réalise. Et à 45 km/h il est évident que cela ferait mal.

Les différentes hypothèses, notamment le fait que les vélos à 45 km/h seraient mieux intégrés dans le trafic automobile et continueraient à prendre la route actuelle, ne nous ont pas convaincus et ce vœu est destiné à ce que la Municipalité soit particulièrement attentive avant que ne se produise un accident, ce qu'évidemment personne de nous ne souhaite.

Un mot encore pour le quartier du nord-est de la ville et de Vennes. En son temps, il avait été émis la possibilité – et je crois que les études étaient allées relativement loin – de faire une passerelle vélos-piétons sous le tablier du pont autoroutier qui relie le quartier de Grand-Vennes à La Clochette. Et cela paraissait absolument génial, relativement simple et véritablement faisable puisque tout existait, nous aurions même été à l'abri quand il pleut. Aux dernières nouvelles et de par la réponse municipale, il semblerait que ce soit

l'Ofrou qui fasse quelques coquetteries et n'en veuille pas. C'est dommage et j'invite la Municipalité à préserver, peut-être l'Ofrou accordera-t-elle quelques attentions à ce qui n'apparaît pas quand même comme attentatoire à la propriété de l'Office fédéral des routes.

Pour le reste, à l'instar des membres de la commission, notre groupe vous invite à accepter ce multipack sous forme de préavis.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Notre groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux soutiendra également ce préavis favorisant la mobilité douce sur le territoire communal.

Pour ajouter une voix au vœu qui a été évoqué par nos prédécesseurs et émis par la commission, ce vœu désire rendre la Municipalité attentive à la cohabitation des cyclomoteurs et des piétons sur la voie verte est-ouest planifiée à travers toute l'agglomération. J'ai utilisé cyclomoteur, c'est le terme qui est utilisé pour les véhicules à assistance électrique pour atteindre les 45 km/h, comme il nous l'a été rappelé dans les notes de séances.

Estimant que ces véhicules devraient prioritairement être invités à emprunter les voies routières plutôt que celles dédiées à la mobilité douce, nous souhaitons donc appuyer ce vœu en suggérant d'élargir la réflexion au-delà du seul territoire lausannois, sachant que cette voie va bien au-delà des frontières communales. Il serait donc plus judicieux d'avoir une mise en œuvre et une politique qui soit plus cohérente sur l'entier de la voie verte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je souhaite juste amener un tout petit complément aux propos de ma collègue Alice Genoud, complément qui concerne la passerelle Bois-Gentil – En Bugnon.

Il me semble en effet important de rappeler qu'en 2016 lors de la construction de la première passerelle de mobilité douce à travers le Bois Mermet, celle-ci avait fait passablement réagir à cause à cause d'un défrichage de très grande ampleur et du dimensionnement et du choix de matériaux de cette première passerelle. Celle-ci avait suscité une pétition, on avait également fait une interpellation à ce Conseil et dans sa réponse la Municipalité s'était engagée à essayer de corriger le tir pour la deuxième passerelle, donc celle qu'on vote ce soir.

J'aimerais donc ici saluer le travail qui a été effectué par la Municipalité et les services, la solution proposée est satisfaisante, il y a eu une étude de variante et la meilleure solution a été retenue pour tenter d'améliorer l'intégration paysagère et environnementale de cet ouvrage.

M. Johann Dupuis (EàG) : – J'enlève ici solennellement ma casquette de président de la commission pour parler au nom du groupe Ensemble à Gauche et dire que comme pour les principaux autres groupes qui ont pris la parole jusqu'ici, nous soutenons ce préavis qui de mon point de vue est relativement exemplaire au sens du fait qu'il offre aussi bien aux cyclistes qu'aux piétons des aménagements qui amélioreront leur vie journalière.

Je crois que l'on a là un exercice qui montre que la mobilité douce n'a pas d'axe unique, mais prend plusieurs directions qu'il faut toutes soutenir pour désengorger les routes et les rues lausannoises en encourageant le plus possible les gens à utiliser des moyens de transport naturels.

J'aimerais peut-être vite revenir sur le cas de la liaison du Martinet. Sans vouloir trop polémiquer sur cette question, je salue de manière générale le travail de la commission qui est arrivée à un compromis raisonnable, entre ceux qui se montraient sceptiques entre la cohabitation entre vélos et piétons sur cette future réalisation, et ceux qui prétendent que cette cohabitation ne pose aucun problème. Sans faire de mystère, je fais partie de ceux qui pensent que cette cohabitation ne pose et ne posera aucun problème, même si je prends un risque et que je m'avance.

Ce risque est selon moi modéré puisque l'on peut se baser sur toutes les expériences qui ont déjà été menées à l'étranger. Dans les pays nordiques par exemple il est absolument fréquent d'avoir des aménagements de mobilité douce qui sont parallèles à la route en site propre et qui mélangent enfants, parents, poussettes et vélos sans que cela ne pose le moindre problème. Moins loin, nous avons des aménagements analogues en ville de Berne par exemple, avec le concept de voies express vélo qui a déjà été mentionné dans ce Conseil et qui sont simplement des routes limitées à 30 km/h où l'on pousse même la cohabitation jusqu'à accepter les véhicules motorisés. Et là aussi, quand le mode de cohabitation est bien dessiné avec des vitesses relativement modérées, avec des obstacles qui peuvent être naturels à la vitesse – on parle ici de trois mètres de large – alors il n'y pas de problème de cohabitation. Toutes les expériences dans ce contexte montrent que cela est possible et que l'on ne doit pas nécessairement avoir un flux séparé des trafics, cela est d'autant plus valable pour la mobilité douce.

Dans ce débat-là particulier, je suis d'avis qu'il serait dommage de mettre des interdictions avant l'heure, qui n'existent pas ailleurs, et qu'une situation régulée avec des marquages et des indications rappelant la bonne conduite aux uns et aux autres sont certainement suffisantes.

Je trouve également que le vœu dans sa formulation est finalement de bon aloi, avec juste un petit regret, la formulation donne à penser que la Municipalité n'aurait pas apporté une attention particulière aux questions de sécurité si ce vœu n'avait pas été émis. Or vous savez bien qu'en ville de Lausanne on manque peut-être d'expérience sur ce type d'aménagement, mais c'est pour cela que je pense que la Municipalité aurait accordé une attention particulière à la réussite de celui-ci. Ce vœu est donc un peu redondant, mais je veux bien le soutenir également comme je soutiendrai ce préavis.

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – Je ne partage évidemment pas du tout l'optimisme de M. Dupuis. J'espère qu'il dit vrai, mais j'espère aussi qu'il est conscient que ce que l'on va réaliser pour la voie verte en fait c'est une autoroute pour vélos. Et j'aimerais insister sur la dangerosité de cette future voie verte si on ne prend pas les choses au sérieux.

Je suis conscient que la Municipalité fera le nécessaire, mais il faudra qu'elle le fasse réellement bien parce que dans ce projet il est quand même curieux de relever qu'en ville certains prônent les zones 30 km/h, voire les zones 20 km/h, et là sur cette voie verte on n'hésite pas à mettre des cyclistes qui vont à 45 km/h, voire plus puisque ces vélos ne sont pas bridés et cette voie verte sera relativement plate, ce qui est une bonne chose, néanmoins je suis convaincu que si on ne prend pas les choses au sérieux il arrivera des accidents. Car si on manque d'expérience pour ce genre d'aménagement comme le disait M. Dupuis, c'est que les piétons ne sont pas non plus préparés à se balader sur ces voies en pensant que peut-être il peut y avoir des vélos qui arrivent à ces vitesses relativement impressionnantes.

J'invite donc vraiment la Municipalité prendre ces choses au sérieux, mais je voterai quand même ce préavis.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – J'ai juste un tout petit doute, je connais bien le passage qui fait Montelly-Provence parce que j'y ai grandi. L'escalier en question était en effet fort pratique à l'époque, il y avait deux places de jeux qui ont été remplacées par des bâtiments, et on pouvait ainsi facilement y accéder.

Ce n'est plus le cas à l'heure actuelle, je ne sais pas si vous vous y êtes rendus récemment, mais l'escalier en question est maintenant plutôt destiné à certaines créativités sur les murs et à un soulagement pour un certain nombre de personnes qui n'ont pas trouvé de WC dans le coin.

Aménager un ascenseur à cet endroit-là va poser un certain nombre de problèmes au niveau entretien, on a d'autres ascenseurs, par exemple celui du Grand-Pont – route de Genève qui a priori est régulièrement vandalisé. Donc dans un endroit encore plus isolé

dans ce cas-là il va je pense, régulièrement être en panne ce que je trouve dommage. C'est donc le bémol que je donnerais puisque c'est un endroit que je connais bien.

Ensuite pour ce qui est de la voie verte, je viens de vivre une petite expérience à Munich où les voies sont aménagées piétons, cyclistes et voitures. Cela marche relativement bien, mais par contre elles ne font pas que trois mètres de large. Rien que la voie pour les vélos fait trois mètres plus quatre mètres de trottoir. Tout est fait pour que les vélos puissent bien circuler et si un piéton y pénètre par mégarde, comme moi pour admirer un monument, et bien ils ne sont pas plus disciplinés que les nôtres.

M. Claude Calame (EàG) : – J'aurais juste une remarque complémentaire à la prise de position de Johann Dupuis au nom du groupe Ensemble à Gauche. Il faut quand même se rappeler que, soutenu par la Confédération, ce PALM a été lancé en 2007, c'est-à-dire il y a plus de dix ans, et que nous discutons ici du PALM deuxième génération de 2012.

Six ans se sont donc écoulés jusqu'à la discussion de ce jour et en ce qui concerne la mobilité douce, entre-temps, plusieurs aménagements piétonniers et cyclables ont été créés sur le territoire lausannois. Ils sont à vrai dire encore assez sectoriels pour le moment et c'est la raison pour laquelle nous aimerions formuler l'espoir et le souhait que ces différents aménagements existants soient intégrés au volet lausannois du PALM 2012.

Il faudrait que ce soit vraiment l'occasion de penser ces tronçons existants dans le sens de la continuité, mais aussi dans celui d'une protection accrue vis-à-vis du trafic automobile.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je voudrais juste revenir sur l'intervention qui a été faite. Je suis moi-même utilisateur d'un vélo électrique bridé à 25 km/h et ne suis pas du tout sceptique sur la cohabitation entre les vélos et les piétons, bien au contraire. C'est plutôt celle entre les piétons et les vélos à haute vitesse qui nous fait un peu souci. Il ne s'agissait pas dans ce cas d'espèce d'interdire, mais de réguler.

C'est d'ailleurs vous-même, M. Dupuis, qui dites que dans d'autres villes il n'y a pas de problème avec des vitesses modérées, voire réduites. C'est ce que j'aurais voulu que l'on fasse sur ce tronçon spécifique.

M. Alain Hubler (EàG) : – Une remarque un peu hors groupe concernant les deux ascenseurs, je pense que la municipale me voit venir. A l'époque j'avais déposé une motion pour un micrométre incliné qui permettait de relier le Vallon à la station CHUV. Votre prédécesseur a fait de grandes promesses qui n'ont jamais été tenues et qui ne le seront jamais pour des raisons à la fois budgétaires et d'abattage massif d'arbres. Ce dont je doute un peu puisqu'il y a un lac en Suisse allemande qui a des ascenseurs inclinés qui se retrouvent être bordés de sapins.

Bref, un peu de déception pour moi, ça ce n'est pas grave, mais surtout pour les habitants du Vallon qui perdent une excellente occasion d'être interfacé à la station et au CHUV lui-même, qui est à quelque 70 mètres à vol d'oiseau.

En plus, pour la boutade, Mme Germond aurait pu en profiter de faire un gigantesque toboggan le long du Calvaire avec un ascenseur incliné qui aurait permis aux enfants de remonter la pente.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – C'est une satisfaction pour la Municipalité d'entendre globalement votre soutien pour ce préavis qui découle, il est vrai, de toute une série de projets qui ont été lancés lors de la précédente législature, qui ont obtenu les financements fédéraux ; le préavis qui vous est soumis ce soir porte sur la part communale du financement.

Plusieurs questions de votre part sur le timing de deux réalisations. Donc sur le cheminement du Coteau de Cour nous devrions faire des études cette année et les travaux débuteraient mi-2019, le leadership est chez ma collègue Mme Litzistorf qui travaille avec ses équipes sur la réalisation de ce projet. Concernant l'ascenseur Colline-Montelly, nous sommes là sur des timings un tout petit peu décalés, étude 2018 et travaux fin 2019.

Un ascenseur qui est très demandé par les habitants du quartier, dont on connaît aussi les problématiques, et ce fameux escalier qui est sauf erreur privé et sur lequel il est plus difficile d'intervenir. C'est aussi pour cela que l'on vient avec cette infrastructure d'ascenseur, qui n'est pas toujours facile à gérer puisqu'il y a aussi des comportements que l'on souhaite décourager, mais ce n'est pas parce qu'il y a des gens qui se comportent mal que l'on va priver toute une population de cette infrastructure.

Par rapport à la question de la vitesse sur la voie verte, M. Gendre a dit, peut-être pour nous provoquer, que la Municipalité avait l'air de se préoccuper de cette question, alors oui elle se préoccupe cette question et accueille avec bienveillance le vœu de la commission et y apportera une attention particulière, c'est évident. Nous n'avons peut-être pas encore trop l'habitude avec ces vélos rapides, mais par contre nous avons contrôlé, nous avons toute la possibilité légale d'autoriser piétons et vélos traditionnels et d'exclure les vélos rapides et les cyclomoteurs. Nous disposons donc vraiment d'une législation qui nous permet de différencier la situation, mais donnons-nous aussi un peu de temps pour voir comment les choses se passent. Mais il est évident que nous souhaitons la meilleure cohabitation possible, sur cette voie verte.

Par rapport à l'idée de M. Hubler sur le toboggan, je prends note, je ne sais pas si ce sera par le biais d'un préavis consacré aux places de jeux que nous allons faire cette proposition, mais en tous les cas il est vrai que nous n'avons pas pu proposer cette infrastructure à cause de coûts importants et nous avons dû de plus prioriser des problèmes de défrichement et n'avons pas d'entrée en matière au niveau des autorités cantonales en ce qui concerne cet endroit sis en zone forêt.

Aussi vous dire que si nous venons avec différents préavis devant votre Conseil pour ces projets, ils s'inscrivent dans une vision globale, dont les cartes vous ont été présentées dans le cadre de la sécurisation des itinéraires piétons et cyclables que vous avez adoptée l'année passée. Ces cartes, sans trahir de secret, seront vraisemblablement celles qui seront présentes dans le Pdcom, il y a donc bien une vraie stratégie avec des itinéraires comme, par exemple, le fait que l'on privilégie une remontée des vélos depuis Ouchy par la Harpe, mais pas par Ouchy. Alors cette vision-là nous l'avons, par contre évidemment nous avançons aussi au gré des opportunités et des financements puisque maintenant nous avons tout de même un ensemble de préavis que ce Conseil a ou va voter, c'est le PALM 2007, le PALM 2012, la sécurisation des itinéraires piétons et cyclables et encore le crédit rue vivante avec plus de quatre millions qui doivent également permettre des aménagements du même type dans les rues.

Je peux donc vous garantir que nous prêtons une attention particulière à cette vision globale même si nous présentons différents éléments à votre Conseil pour vous demander les crédits. Sinon je salue l'intervention de M. Beaud sur la passerelle du Bois-Gentil, nous avons entendu les remarques du Conseil pour véritablement travailler sur l'intégration paysagère et avoir le minimum d'impact sur la forêt.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, avant le vote je vais redonner la parole à M. Johann Dupuis pour la lecture du vœu et des conclusions.

M. Johann Dupuis (EàG), rapporteur : – Comme cela a été évoqué lors du débat de ce soir il y a un vœu qui a été déposé dans le cadre de ces commissions : « La commission souhaite que la Municipalité apporte une attention particulière aux questions de sécurité liées au trafic sur la voie verte. »

Le vœu ainsi formulé a été accepté par 9 voix contre 1 avec 1 abstention.

Les conclusions du préavis n° 2017/54 qui ont été soumises en bloc ont été acceptées à l'unanimité.

La présidente : – Nous allons donc voter à main levée les conclusions de ce préavis, celles et ceux qui acceptent les conclusions sont priés de lever la main. Celles est ceux qui refusent. Abstentions ?

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Avec quelques abstentions, vous avez ainsi accepté les conclusions de ce préavis qui est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/54 de ta Municipalité, du 30 novembre 2017;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'000'000.- pour financer l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures de mobilité douce prévues dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) de deuxième génération ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 2'000'000.- sur le Fonds du développement durable et de le porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de balancer le compte d'attente N° 6920.581.457, ouvert pour couvrir les études d'avant projet, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné sous chiffre 1 de la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
5. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs dans la rubrique 390 du Service des routes et de ta mobilité ;
6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les subventions qui pourraient être accordées.

Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement à Lausanne »

Développement

Pouvoir allaiter son enfant en milieu urbain et au XXI^e siècle doit être considéré comme normal, facile, et non stigmatisant. Il s'agit pourtant parfois d'un véritable chemin de croix pour les mères lausannoises. En plus de la difficulté à trouver le temps et le calme nécessaire, s'y ajoute la très mince liste de lieux adaptés en ville. A ce jour, la seule initiative, privée, existante et permettant de localiser des endroits propices à l'allaitement maternel ne propose que des rares pharmacies ou magasins spécialisés¹.

À cette initiative nationale s'ajoute la volonté de la ville d'encourager l'allaitement de ses employées. À ce jour, on en ignore toutefois les effets. On ne sait pas de même si ces mesures ont été jugées utiles par leurs bénéficiaires et si cette expérience pourrait servir d'exemple à d'autres communes et entreprises.

¹ Il s'agit de la liste éditée par le projet mamap, <http://mamamap.ch/>

Pour ce qui est de l'extérieur de l'administration, Lausanne pourrait facilement remédier au malaise de nombre de ses citoyennes en s'inspirant d'exemples internationaux: par exemple Belfast a, comme plusieurs villes anglo-saxonnes, mis en place un réseau d'établissements volontaires - café, salles d'administrations, lieux publics, centres communautaires, magasins ... - où les femmes ont la possibilité d'allaiter en toute sérénité. Souvent, aucun équipement supplémentaire n'est même nécessaire. Ces emplacements sont simplement répertoriés sur le site Internet de la ville et un autocollant sur la porte signale leur appartenance à ce programme.

Ce postulat demande que la ville de Lausanne :

- fasse le bilan des mesures déjà existantes au sein de l'administration lausannoise, en prenant en compte notamment l'avis des employées :
- Etudie les moyens et plusieurs options permettant de faciliter l'allaitement des jeunes enfants au sein du territoire communal.

Rapport

Rapport polycopié de M^{me} Laurence Munding-Jaccard, rapportrice

Présidence :	Mme Laurence Munding-Jaccard (soc)
Membres présents :	M. Quentin Beausire (soc.) M. Sébastien Kessler (soc.) Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) Mme Alice Genoud (V) Mme Karine Roch (V) Mme Crausaz Mottier (EàG) Mme Sandra Pernet (le Centre) Mme Schlienger (UDC)
Membres excusés :	Mme Françoise Longchamp (PLR)
Membres absents :	M. André Mach (soc) M. Pierre Oberson (PLR)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence Germond, directrice des finances et mobilité Mme Muriel Thalman, secrétaire générale adjointe, FIM Mme Claire Attinger, déléguée à la politique familiale, EJQ
Invité-e(-s) :	aucun
Notes de séances	Sabine Turrian, assistante, secrétariat général FIM

Lieu : Salle de conférence du Service des Finances de la ville

Date : 23.08.2017

Début et fin de la séance : 11h00-11h50

La rapportrice ouvre la séance et donne la parole à Mme Germond, qui présente ses collaboratrices.

La parole est ensuite donnée à Mme Genoud qui explique son postulat : suite à de nombreuses discussions avec des mères, elle rapporte que ces dernières font souvent part d'un regret, notamment de ne pas avoir la possibilité d'allaiter dans de bonnes conditions à Lausanne. La proposition est donc simple : proposer à divers partenaires (café, musées, etc) de dédier un espace pour l'allaitement et d'en informer la clientèle au moyen d'un auto-collant à l'entrée ou par informations sur internet. La postulante rapporte des expériences positives de ce type dans plusieurs pays d'Europe. La seconde partie du postulat demande plus spécifiquement à la Municipalité de faire le bilan sur sa politique du personnel en matière d'allaitement, dans un souci d'amélioration et d'exemplarité.

La rapportrice ouvre ensuite la discussion aux membres de la commission.

Une commissaire estime que l'allaitement est une affaire strictement privée et qu'elle ne soutiendra donc pas ce postulat. Elle estime par ailleurs qu'il n'y a pas de difficultés à trouver à Lausanne des endroits adaptés à l'allaitement et estime donc ce postulat superflu.

Une commissaire relève que ce postulat offre une liberté supplémentaire aux femmes désirant allaiter, car met à disposition des espaces au calme et que certaines femmes ne sont pas à l'aise pour allaiter en public.

Une autre commissaire met en avant le fait qu'il est important de faire une redistribution de l'espace public en faveur des femmes et encourage de fait la prise en compte du postulat.

Un commissaire émet sa crainte que les espaces dédiés à l'allaitement provoquent ensuite une discrimination en défaveur des femmes qui souhaiteraient allaiter hors de ces lieux ; et qu'alors celles-ci soient victimes de remarques de citoyens leur demandant d'allaiter dans le lieu prévu à cet effet. Elle estime par contre qu'il serait intéressant d'augmenter le nombre de tables à langer à disposition.

Une commissaire émet des réserves, car elle a le sentiment que ce postulat encourage le fait d'être assisté par la société et se demande jusqu'où devrait aller la Municipalité dans ce postulat, questionnant notamment le matériel qu'il y aurait à disposition (chauffe-biberon, etc..).

Enfin un commissaire évoque le fait que toutes les femmes sont différentes, certaines ayant plus de difficultés avec l'allaitement que d'autres, avec plus ou moins de difficultés à être face au regard des gens, avec des bébés plus ou moins sensibles à un environnement calme ou bruyant. Et soutiens donc ce postulat. Elle estime par ailleurs que la lutte contre la discrimination des femmes qui allaitent dans le public passe par l'éducation et non par une restriction encore plus forte des propositions qu'on pourrait leur faire. Et que par ailleurs le refus de ce postulat serait un signal négatif donné aux femmes de la ville.

Enfin, la parole est reprise par la Municipalité, et Mme Germond indique souhaiter améliorer les conditions d'allaitement, cette mesure s'inscrivant dans la politique familiale de la Ville. En ce qui concerne le personnel de la Ville, Mme Germond rappelle que le règlement du personnel prévoit des mesures telles que la possibilité de prolonger le « congé » maternité de 1 mois en cas d'allaitement et la possibilité de tirer son lait ou allaiter sur son lieu de travail.

La rapportrice soumet enfin la considération de ce postulat à la commission.

Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

Conclusion(s) de la commission : 7 oui, 1 non et 1 abstention

Discussion

M. Quentin Beausire, rapporteur remplaçant (soc.) : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – C'est avec un grand plaisir que je viens vous présenter ce postulat après un petit passage en commission qui s'intéresse à un problème réel malheureusement souvent négligé et qui gêne le quotidien de nombreuses femmes et familles : trouver pendant le peu de temps dont elles disposent l'endroit pour allaiter ou donner le biberon à un nouveau-né.

J'ai encore vu pas plus tard qu'il y a deux semaines, une femme avec ses courses dans un bras, un bébé dans l'autre, chercher désespérément une chaise dans un coin d'un magasin que je ne nommerai pas. Une simple chaise dans un coin qui peut s'avérer une véritable rareté dans nos villes.

Un petit bébé mange entre huit et douze fois, pour certains parents répondre à ces besoins de façon adéquate devient malheureusement une véritable aventure. De même cela peut devenir problématique au travail pour trouver un lieu tranquille pour allaiter ou changer son enfant.

Comment favoriser ces moments au calme, ce sont des questions qui peuvent amener pas mal de stress dans une vie qui est déjà pleine de nouveautés.

Mon postulat propose deux éléments de réflexion qui visent à considérer ce qui est fait et à examiner si de simples mesures peu coûteuses permettraient de favoriser la vie de nombreux concitoyens avec des enfants en bas âge.

Le premier est de réfléchir à la nouvelle loi sur le travail qui a maintenant été mise en vigueur depuis quatre ans qui permet aux mères qui le demandent d'obtenir une heure de congé payé pour huit heures de travail afin d'allaiter son enfant ou tirer son lait. Ce serait l'idée de faire un premier bilan après ces quatre ans au sein de l'administration lausannoise. Une façon de dégager d'éventuelles nouvelles pistes d'amélioration pour la Ville en tant qu'employeur, mais peut-être aussi d'aiguiller les nombreuses entreprises qui se retrouvent des fois un peu démunies, pas dans la volonté de le faire, mais dans la façon de le faire.

Le deuxième point est de favoriser l'implantation dans des lieux publics de lieux gratuits pour permettre à de jeunes parents soit d'allaiter soit de donner un biberon. Cela permettrait de rattraper le retard qu'accusent notamment la Suisse romande et Lausanne sur ce que font la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne et je ne cite que ceux que je connais, qui ont mis en place ce type de lieux dans l'espace public. Ils sont extrêmement simples, parfois une chaise et une table à langer et pourquoi pas quelques jouets et des informations sur l'allaitement ou la question d'être un nouveau parent. Et que le tout soit clairement identifiable par des panneaux ou comme cela se fait en Suisse allemande au travers d'une application qui vous permet de trouver ces endroits en trois secondes.

Ce sont vraiment des projets simples à mettre en place qui pourraient améliorer de façon tangible le quotidien de nouveaux parents. Et pour vous permettre de rêver un peu, car la politique c'est aussi un peu nos rêves, je vous donnerais l'image qui m'a donné l'idée de ce postulat, soit une visite dans le Parlement de Belfast, lieu évidemment éminemment solennel s'il en est, où une jeune mère s'occupait de son nouveau-né dans un coin du Parlement avec un panneau qui indiquait que c'était un lieu pour n'importe qui, de passage et gratuit au milieu de la ville. Alors à mon tour de rêver, pourquoi ne pourrait-on pas planter cela ici dans notre Parlement lausannois.

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra ce postulat afin qu'un état des lieux puisse établir clairement les difficultés que certaines femmes peuvent rencontrer lors d'allaitement dans les lieux publics.

Nous sommes conscients que les femmes le vivent assez différemment, dès lors une étude permettrait d'éviter que certaines mesures soient prises de manière inadéquate et qui ne répondraient pas effectivement au besoin des mères qui allaitent. Il faudra en particulier éviter un confinement en prévoyant des espaces dédiés uniquement à l'allaitement, ce qui empêcherait les femmes d'allaiter en dehors de ces lieux.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le groupe PLR va dans sa grande majorité refuser la prise en considération de ce postulat.

En effet, nous estimons qu'il n'y a pas vraiment de problèmes sur les possibilités d'allaitement au sein de la Ville de Lausanne. Personnellement j'ai deux enfants que j'ai allaités et ai pu le faire dans des endroits publics ou privés et n'ai jamais eu une seule remarque pendant ces périodes-là.

Après c'est effectivement une expérience assez personnelle, on se sent à l'aise ou pas, chaque femme ressent cela de manière assez différente, et c'est aussi une perception de ce que l'on a de l'autre qui fait que l'on se sent à l'aise dans la ville. Et l'idée d'avoir seulement certains endroits qui seraient mis à disposition à travers la ville fait que finalement on nous mettrait peut-être dans certaines cases et cet allaitement, pour moi, n'est pas un débat de société. J'ai l'impression que cela se passe plutôt bien, que l'on est plutôt bien accueilli dans des sites favorables aux enfants. Nous avons même des initiatives privées qui font qu'avec des enfants à Lausanne tout peut très bien se passer et le groupe PLR n'est pas pour surcharger l'administration avec un problème qui n'existe pas, raison pour laquelle nous refuserons la prise en considération de ce postulat.

M^{me} Laura Manzoni (Ensemble à Gauche) – Tout d'abord je tiens à remercier M^{me} Genoud pour ce postulat qui a comme but de proposer une réflexion autour de l'allaitement.

Il est prouvé aujourd'hui des bienfaits considérables de l'allaitement sur la santé et le développement de l'enfant. L'OMS recommande six mois d'allaitement exclusif à la demande, c'est-à-dire aussi souvent que l'enfant le demande, et de le poursuivre jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà. Cet acte naturel quel que soit le lieu ou l'âge de l'enfant.

Il est important de le faciliter pour les mères qui reprennent le travail après un congé maternité en leur fournissant le temps et les conditions nécessaires pour tirer leur lait sur le lieu de travail ou pour aller allaiter leur enfant à la garderie, tout simplement en considérant ces actes comme naturels. En plus c'est leurs droits.

Mes collègues et moi avons pu le faire grâce à un cadre favorable et une équipe bienveillante, mais aussi, et surtout nous avons été actives pour faire valoir nos droits. Il est fondamental de promouvoir l'allaitement partout plutôt que prévoir des lieux consacrés à cela.

Si d'un côté il est appréciable d'avoir des endroits calmes où s'installer confortablement, surtout en hiver, de l'autre lorsque l'on désigne des lieux où l'allaitement est bienvenu cela pourrait sous-entendre qu'il ne l'est pas ailleurs. Ainsi cette initiative qui part d'un bon sentiment pourrait produire l'effet inverse et stigmatiser l'allaitement. Si on désigne des lieux pour allaiter, le risque est que ce ne soit plus normal de le faire ailleurs.

Votre postulat cite l'application mamamap où on trouve vingt-cinq espaces d'allaitement à Lausanne qui sont communiqués directement par les mamans et qui sont repérables grâce à un autocollant : des cabines d'essayage dans des magasins, certains cafés, pharmacies, etc... Comme vous l'avez dit, parfois il suffit d'une chaise, mais ces endroits proposent pour la plupart un coin isolé à l'abri des regards. Parfois il faut demander

l'accès auprès du personnel qui n'est souvent pas au courant de la démarche. Parfois il faut attendre sa place, car elle est déjà prise.

Par curiosité j'en ai essayé quelques-uns il n'y a pas très longtemps, mais je me suis rendu compte que le plus simple et le plus naturel était ma pratique habituelle, c'est-à-dire allaiter partout. J'ai allaité mes enfants discrètement, mais partout, au parc, dans des magasins, au musée, dans le bus, en écoutant une conférence, en manifestant ou au restaurant, et la liste est encore longue.

Il faut reconnaître qu'une femme qui allaite a le droit de le faire partout si elle le souhaite, car c'est normal de répondre aux besoins de son enfant, que ce soit la faim, la soif ou le réconfort au moment même où il en a besoin. Le rôle de la Ville de Lausanne devrait éventuellement être celui de promouvoir l'allaitement en général au sein de la population afin qu'il soit vu comme un acte naturel et normal en passant par l'information et pourquoi pas par le soutien des associations qui encouragent l'allaitement maternel, comme la Leche League ou les marraines d'Allaitement maternel suisse.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble à Gauche va refuser ce postulat.

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC) – Je trouve intéressant ce postulat qui pourra en effet aider certaines mamans qui ne se sentent pas à l'aise pour allaiter dans les lieux publics à trouver un lieu adéquat et tranquille. Par contre il ne faudrait pas que celles qui souhaitent allaiter dans d'autres espaces ne le puissent plus.

Etant moi-même maman je n'ai jamais rencontré de problème pour trouver un endroit où allaiter mes enfants, par contre je trouvais plus difficile de trouver un endroit propre et équipé pour les langer. Il serait bien que la Municipalité puisse également étudier la possibilité d'améliorer cet aspect des soins à la petite enfance.

En mon nom personnel, je soutiendrai tout de même la prise en compte de ce postulat.

M. Pierre Oberson (PLC) – Je n'ai pas pu participer à la commission traitant du sujet. Il faut dire que l'heure n'était favorable ni pour moi, ni pour une femme au foyer. Cette tranche d'heure étant plus dédiée à d'autres occupations que discuter d'allaitement, sujet pourtant politiquement très important.

La première question que je me pose est la suivante : la postulante a-t-elle des enfants ? Que demande la postulante ? Des lieux, il y en existe déjà sur initiative privée pour allaiter son enfant. Dans un pays où le café est à plus de quatre francs cinquante, le sirop grenadine du petit entre un et deux francs, je vois mal comment demander aux patrons de bistrot ou autres commerces d'ouvrir un espace calme pour quelques mères désirant allaiter entre deux courses. Mais bon pourquoi ne pas essayer.

En allant plus loin dans votre revendication, on s'aperçoit que vous ne vous arrêtez pas là. Vous demandez en plus des options avec l'espace, pourquoi pas un chauffe biberon, une table à langer et n'oublions surtout pas un assortiment de langes avec le petit élastique là.

Effectivement même s'il y a des espaces, ceux-ci ne sont pas nombreux. Certaines entreprises ont créé des espaces dédiés à l'allaitement. Sur mon lieu de travail il y en a un, très bien aménagé avec tout ce qu'il faut pour le bébé. Il n'a encore jamais été utilisé, et pourquoi ? La raison est bien simple : mes collègues jeunes mamans n'ont pas envie de se donner plus de travail qu'elles n'en ont déjà. La façon africaine du bébé accroché au téton n'est pas une coutume européenne et elles préfèrent s'organiser autrement.

Chacun est libre de faire des demandes particulières à la Ville. Certains collègues m'ont soufflé l'idée d'une réaffectation des petits chalets de Noël en lieux intimes dans différents endroits de la ville pour des rencontres d'un soir. La Ville doit-elle obtempérer à ces demandes ? Je ne le pense pas.

Vous l'aurez compris, le PLC ne soutiendra pas ce postulat et vous encourage à en faire de même.

M^{me} Françoise Piron (PLR) – Je voudrais juste dire que j’avais trois enfants, que j’ai allaités et donner mon expérience. Effectivement au début des années 90 à Lausanne quand on voulait allaiter son enfant, on se sentait un peu gênée pour le faire et c’était difficile de trouver des endroits calmes qui n’attiraient pas trop le regard.

Ce que je constate maintenant, et je m’en réjouis vraiment, nous avons de plus en plus de femmes qui le font naturellement dans les bistros et cela pose de moins en moins de problèmes à mon sens. C’est pourquoi revenir au fait de désigner des lieux spécifiques risquerait de provoquer une sorte de retour en arrière. De nouveau on pourrait s’attendre à ce que les femmes qui ne seront pas dans ces lieux-là puissent avoir des remarques ou des regards désapprouvateurs et l’allaitement doit rester la chose la plus naturelle du monde. La mère doit se sentir à l’aise de choisir son moment et son lieu et de mon avis on va vers la bonne direction aujourd’hui et ce serait dommage de faire de nouveau une sorte de marginalisation avec cet acte.

M^{me} Sara Gnoni (Les Verts) – Je dois dire que je suis assez consternée par les propos qui sont tenus ce soir de la part de mes collègues autant masculins que féminins. J’ai entendu des mots tels que non-sujet et on demande si ma collègue Alice Genoud a des enfants. Non, nous ne déposons pas uniquement des postulats pour des sujets qui nous touchent personnellement, mais nous regardons plus globalement quels sont les besoins de la population lausannoise.

Non ce n’est pas un non-sujet M^{me} Bettschart-Narbel, justement parce que certaines femmes sont plus à l’aise pour allaiter en public et elles seront libres de continuer à le faire. Ce n’est pas parce que l’on aura des lieux aménagés qu’il sera interdit d’allaiter son enfant sur un banc ou un lieu à l’extérieur. Je l’ai vécu moi-même avec mon premier enfant, on n’est pas à l’aise de sortir son sein n’importe où et de s’exposer comme cela. Et justement si on ne se sent pas à l’aise, je trouve justement qu’avoir des lieux aménagés à ce sujet est très utile et c’est vraiment une demande de plein de femmes, ce n’est donc pas du tout un non-sujet.

Ensuite, comparer l’allaitement à des ébats dans des chalets, je ne commenterai pas ce commentaire de mon préopinant. Il ne s’agit pas de stigmatiser l’allaitement, on continuera à avoir la même politique que jusqu’à présent, mais on peut par exemple aussi avoir le besoin de tirer du lait et se mettre sur un banc et sortir son tire-lait c’est juste un peu gênant et pas approprié.

Je réitère donc les propos de ma collègue Alice Genoud et je vous invite à soutenir ce postulat.

M. Claude Calame (EàG) – Un second avis masculin, mais si possible sans insinuation personnelle. Je dois dire que je ne vois absolument aucune raison à l’installation dans les espaces publics de niches qui seraient réservées à l’allaitement.

L’allaitement est un fait physiologique et naturel, mais c’est aussi un fait d’une importance alimentaire, sanitaire, affective, symbolique qui est absolument centrale autant pour la mère que pour le nouveau-né, sinon pour le père lui-même. Alors il est certain qu’exercé dans les espaces publics, l’allaitement peut éventuellement provoquer des remarques déplacées, des regards indiscrets, des gestes indécents, mais ces comportements, me semble-t-il, doivent être traités dans le cadre de notre lutte contre le harcèlement de rue.

La Municipalité a été saisie du problème il y a quelques mois, il faudra tout simplement y inclure les comportements inadéquats, très éventuels, provoqués par l’allaitement dans les espaces publics.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Je me permets de reprendre la parole en fin de tour pour aussi poser le contexte. Il y a un problème d’incompréhension de ce postulat et je veux bien prendre une partie sur moi au niveau de la rédaction, si je n’ai pas été assez claire en commission.

Je pense qu'ici on n'est pas en train de dire que l'on va cacher les femmes dans des lieux secrets où seulement certaines auront le droit d'aller si elles ont un pass de femme allaitante. Je pense qu'on est là au contraire en train de publiciser l'allaitement, de le mettre sur la place publique, justement parce qu'aujourd'hui on n'a pas encore fait cela. Je suis extrêmement heureuse de toutes ces femmes qui veulent et qui peuvent allaiter en public, je pense que c'est plutôt une question de confort, se dire que quand il fait moins dix degrés, que l'on est au milieu de la place Chauderon, qu'il y a un enfant qui pleure avec un autre à côté qui n'est pas de très bonne humeur non plus, c'est en effet important de pouvoir avoir un lieu qui est juste chauffé, tranquille, sans que l'on ait forcément besoin de réfléchir ou de payer une consommation, ce qui est actuellement le cas.

Je prends l'exemple suisse allemand parce qu'il fonctionne depuis de nombreuses années et pourrait être implanté extrêmement facilement ici, nous avons à Bâle cette application qui est peu efficace en Suisse romande, où des cafés donnent l'accès gratuitement aux femmes qui désirent allaiter, où elles peuvent profiter de chaleur et éventuellement d'un verre d'eau ou d'une table à langer.

M. Oberson je n'ai aucune idée d'où vous tenez vos informations surtout que nous n'étiez pas en commission, sur le fait que l'on voudrait des chauffe-biberons et d'autres choses, il se doit d'être un lieu simple parce qu'en effet l'allaitement est une chose naturelle qui n'a pas besoin d'apparats, mais juste d'un lieu qui permette à des femmes d'être confortables. Alors on peut ne pas en vouloir, mais c'est une demande qui est venue de plusieurs jeunes femmes et j'ai eu le temps d'encore le voir entre le dépôt du postulat et le traitement aujourd'hui. Ce n'est pas une demande de toutes les femmes en effet, mais comme on ne fait pas de stades de foot pour tout le monde, là ce sont notamment des femmes jeunes, avec des premiers enfants, des choses auxquelles on n'est pas formées, on n'a pas de mode d'emploi sur comment allaiter et peut-être qu'une partie de femmes n'ont pas forcément envie d'allaiter au froid, mais préféreraient un lieu qui les accueillerait gratuitement le temps qu'elles allaitent.

Ce sont des choses extrêmement simples, je comprends la peur de stigmatiser la femme, mais je pense qu'au contraire c'est vraiment l'idée de permettre à la femme et au père d'avoir leur place dans l'espace public et de pouvoir la revendiquer par ces aménagements.

La discussion est close.

La présidente : – M. le rapporteur, merci de nous donner les conclusions.

M. Quentin Beausire, rapporteur remplaçant (soc.) : – Par sept voix pour, une contre et une abstention, la commission s'est prononcée en faveur de la prise en considération de ce postulat.

La présidente : – Nous allons voter à l'électronique. Ceux et celles qui suivent la commission votent oui pour la prise en considération de ce postulat et il est possible de s'abstenir.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Par 34 oui, 33 non et 10 abstentions, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Eliane Aubert, Xavier Company, Magali Crausaz Mottier, Anne-Françoise Decollogny, Line Golestani Droël, Latha Heiniger, Sébastien Kessler, Astrid Lavanderos, Françoise Longchamp, André Mach, Sandra Pernet, David Raedler, Benjamin Rudaz, Graziella Schaller, Gianni John Schneider.

Membres absents non excusés : M^{mes} et M. Xavier de Haller, Benoît Gaillard, Sara Gnoni, Sara Soto.

Membres présents	79
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	99

A 20 h 45, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Je vais encore traiter le R34, le postulat de Denis Corboz « Développement de l'aide de livraison à domicile », Mme Anne.Françoise Decollogny devant s'absenter.

Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile »

Développement

Faire ses achats à Lausanne en utilisant les transports publics est devenu relativement facile, car ils se sont beaucoup développés et on peut affirmer qu'ils n'ont jamais été aussi efficaces qu'aujourd'hui.

Malgré ces connexions reliant la ville, le commerce de détail du centre-ville souffre: le franc fort et de la concurrence sur les prix d'internet mettent en difficulté de nombreux commerces. Pour contrer cela, les commerçants doivent augmenter leur niveau de service et d'offre. Une possibilité pour soutenir le commerce lausannois serait de développer la livraison d'achats à domicile.

Le client se trouverait alors comme dans un grand centre commercial - mais à l'échelon d'une ville - se déplaçant d'un stand au marché à un commerce non-alimentaire pour faire ses achats ; alternant un café avec un ami ou un rendez-vous chez le coiffeur, mais demeurant la majeure partie du temps les mains libres, en ayant laissé ses achats dans un ou plusieurs magasins et se les faisant livrer le jour même ou plus tard.

Un service de livraison à domicile pour les petits achats ou les achats plus encombrants contribuerait ainsi au maintien d'un centre-ville vivant et accessible à tous. Ces livraisons pourraient être considérées comme d'utilité publique, car elles rendraient service aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et à tous les autres Lausannois-e-s qui désirent faire leurs courses en ville.

Ce projet pourrait aussi s'inscrire avec une approche en développement durable en utilisant des moyens de livraisons électriques (vélo cargos, camionnettes).

Vu les coûts que ce projet pourrait engendrer, il serait souhaitable que la Ville puisse trouver un partenaire technique ou financier pour permettre à ce projet de se réaliser.

Nous invitons donc la Municipalité à réfléchir à une solution concrète pour le développement d'un système de livraison à domicile électrique au sein de la ville de Lausanne dans le but de soutenir les commerces du centre-ville.

Rapport

Rapport polycopié de M^{me} Anne-Françoise Decollogny, rapportrice

Présidence :	Mme	Anne-Françoise DECOLLOGNY, PS
Membres présents :	Mmes	Caroline Alvarez, PS Thérèse de Meuron, PLR Florence Bettschart-Narbel, PLR Karine Roch, Les Verts Anita Messere, UDC
	MM.	Denis Corboz, PS Vincent Brayer (remplace Sébastien Kessler), PS Daniel Dubas, Les Verts Alain Hubler (en remplacement de Claude Calame), Ensemble à Gauche Axel Marion, Le Centre Claude-Alain Voiblet, PLC
Représentant-e-s de la Municipalité :		M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie ;
Représentants de l'administration :		Mme Florence Nicollier, Cheffe du Service de l'économie
Notes de séances		Mme Géraldine Gimmi, assistante au Service de l'économie, que nous remercions pour les notes de séance.

Lieu :	Bâtiment administratif du Flon
Date :	4 juillet 2017, de 17h00 à 17h50

Après les salutations et présentations d'usage, la présidente donne la parole au postulant :

Le postulant, M. Denis Corboz, indique que son postulat s'inscrit dans une démarche d'aide aux commerces lausannois, en particulier des commerces indépendants et des « petits » commerces. Ce postulat ne prétend pas, au contraire, résoudre tous les problèmes des commerces lausannois, notamment ceux liés au franc fort et des achats en ligne. En plus d'un service de collecte et de livraison le jour même ou le jour suivant, il y a une dimension sociale et de service public, en particulier d'aide aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Il indique également que ce projet devrait se réaliser sous condition d'un partenariat financier.

Discussion

De manière générale, les commissaires font état de l'intérêt du postulat. On relèvera toutefois des considérations telles que :

- La question du rôle de la Ville dans un tel projet, et la nécessité de partenaires financiers. Sont évoqués l'Association des commerçants lausannois et le City Management.
- Parmi les prestataires existants, on mentionne DringDring, mais les limites du système sont relevées, soit le prix et la faible capacité des vélos.

- La difficulté de faire des livraisons pour de petits achats est également relevée.
- Une des causes des difficultés mentionnées est l'insuffisance de places de parc.
- La nécessité que les commerçants se mobilisent et cherchent eux-mêmes un partenariat est mentionnée, la Ville pouvant soutenir par un subventionnement.
- La livraison des achats faits au marché pourrait également faire partie de ce service.
- Le postulant relève que la notion de commerces du centre-ville est une erreur et qu'il faut parler des commerces en général.
- On relève le souci de ne pas, par un système mal conçu, favoriser les grandes enseignes, alors que l'on veut soutenir les petits commerces ou commerces indépendants.

M. le Conseiller municipal Hildbrand fait état des nombreuses réflexions en cours au sujet du commerce en ville de Lausanne. Il pense qu'il faut réfléchir en particulier à des solutions qui utiliseraient les parkings périphériques (qu'a aussi évoqué un commissaire), soit d'avoir un genre de RiponnExpress+, car il faut partir des solutions existantes pour chercher à les étendre. Il relève toutefois la difficulté d'avoir une action englobant l'ensemble des commerces et met en évidence les multiples difficultés pratiques à mettre en œuvre un système efficace.

Vote : Le renvoi du postulat à la Municipalité est accepté à l'unanimité.

Discussion

M^{me} Anne-Françoise Decollogny, rapportrice (soc.) : – En relisant mon rapport j'ai aperçu quelques petites coquilles dont je vous prie de m'excuser, mais à part cela je n'ai rien d'autre à ajouter.

La discussion est ouverte.

M. Denis Corboz (Soc.) : – La proposition de ce postulat a plusieurs axes d'entrée. Le premier, il faut partir du système que propose la Ville de Lausanne et s'en inspirer. Le deuxième axe est évidemment, vu les difficultés que rencontre encore la Ville au niveau financier, qu'il faudrait que si la Ville décide de partir dans cette direction là trouver des partenaires financiers pour développer cette proposition de mobilité.

Ce qui m'a frappé lors du débat de la commission c'est de ne pas penser la Ville comme un ensemble avec des quartiers, où l'on trouve des commerces qui pourraient bénéficier de ce service, et pas uniquement le centre-ville.

Et dernière chose qui me paraît très importante et qui n'est peut-être pas immédiatement perceptible dans la dépose de ce postulat est de le penser comme un service public, une aide à la mobilité pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi aux personnes âgées.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le groupe PLR soutiendra la prise en considération du postulat de M. Corboz. En effet nous estimons qu'il est utile et qu'il sera intéressant de voir quelles seraient les solutions de livraison dans les quartiers. On voit que le Riponne Express marche bien, propose des solutions et fait venir des gens en ville. Etudier les différentes solutions nous paraît être une bonne idée pour dynamiser le commerce lausannois.

M. Valentin Christe (PLC) : – La volonté qui est exprimée par le postulant de soutenir le commerce lausannois est évidemment louable et cette préoccupation est d'ailleurs très largement partagée au sein de ce Conseil.

Cela étant, notre groupe va s'opposer à la prise en considération du postulat parce que nous le jugeons mal calibré. Tout d'abord nous estimons qu'un service de livraison à domicile fait double emploi avec ce qui est déjà proposé par exemple par certaines grandes enseignes.

Il serait plus raisonnable que les associations de commerçant réfléchissent de leur côté à l'opportunité d'une telle démarche quitte à demander ensuite un soutien à la Ville. Et d'une manière générale, nous préférons les démarches qui vont du terrain vers la politique plutôt que l'inverse. Ce postulat nous semble viser trop large et de façon trop indistincte.

Nous craignons clairement la création d'une nouvelle usine à gaz publique sans retombées intéressantes pour le commerce lausannois, par contre aux grands frais des contribuables. Clairement une telle activité ne paraît pas non plus faire partie des missions prioritaires de la Ville de Lausanne, on a déjà eu l'occasion à de nombreuses reprises dans les discussions budgétaires de parler des priorités de l'action publique et il serait temps que le Conseil communal se positionne en repoussant les demandes qui n'appartiennent pas aux secteurs et aux priorités qu'il juge nécessaires, puisqu'il semble que la Municipalité de son côté n'est pas en mesure de dégager des priorités un peu plus prioritaires, si j'ose m'exprimer ainsi.

Pour finir, le postulant l'a relevé à l'instant, le risque financier à un tel projet et évidemment sérieux et nous ne jugeons pas raisonnable de le prendre compte tenu du contexte lausannois que chacun connaît. Par contre l'appel à trouver des partenaires financiers paraît évidemment judicieux, mais là encore une fois il nous semble que les commerçants lausannois seraient mieux à même d'y parvenir.

Nous allons donc refuser ce postulat en vous invitant à en faire de même.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Au Québec, où je ne suis pas allé, les Québécois me disent que des petits magasins s'appellent des dépanneurs. Le terme est très bien choisi, car le petit commerce du coin apparaît déjà comme très peu viable en y allant une fois par semaine chercher son bouquet de persil et son tube de Cenovis, mais quand en plus il faut le livrer à la maison, là cela devient véritablement extrêmement hasardeux.

C'est la raison pour laquelle notre groupe est partagé, sachant que renvoyer un postulat à la Municipalité cela ne mange pas de foin comme on dit, mais ne nous faisons pas d'illusion quant à la faisabilité de l'excellente idée proposée par notre collègue Corboz.

M^{me} Karine Roch (Les Verts) : – Nous soutiendrons ce postulat comme nous l'avons fait en commission. Les livraisons peuvent apporter une solution aux problèmes que rencontrent les commerces à cause de l'engouement des achats sur internet, mais on souhaite aussi qu'il y ait une réflexion plus globale pour revaloriser le centre-ville.

Nous avons également remarqué que d'autres postulats ont été déposés sur la thématique des livraisons et du soutien aux marchés des primeurs du samedi et du mercredi. Une membre de notre groupe, M^{me} Elisabeth Müller, avait aussi déposé un postulat en 2013 s'intitulant « faire son marché en sortant du travail » avec pas tout à fait la même thématique, mais il n'a pas encore reçu la même réponse.

On pense aussi que le soutien au commerce ne doit pas se limiter au centre-ville, mais prendre en compte les commerces dans les quartiers.

M. Johann Dupuis (EàG) : – En préambule je tiens à dire que le groupe Ensemble à Gauche soutient le postulat de M. Corboz qui traite d'un thème important et particulièrement dans le contexte actuel et je vais ici expliquer pourquoi.

Je pense qu'il est important quand on parle de la thématique de la livraison des commerces en faveur des clients en ville de Lausanne que l'on parte d'une analyse de la situation actuelle. Il existe déjà un système de livraison particulièrement écologique du nom de Dring-Dring offert par l'entreprise VéloCité. Et si je me dois de déclarer mes intérêts, j'ai travaillé dans cette entreprise pendant les années 2006-2010 environ et fait certainement partie des premiers coursiers à vélo à avoir livré des Dring-Dring à des clients. Je ne travaille plus pour cette entreprise et n'entretiens plus aucun lien économique avec elle.

Pourquoi j'estime que ce service est exemplaire ? Parce qu'il est exclusivement à vélo et se révèle bon marché pour le client, il revient à 5 francs de se faire livrer ses achats. Et c'est aussi un service qui est bon marché pour les clients commerciaux puisqu'ils s'acquittent également de la somme de 5 francs.

Jusqu'à présent, le City Management de la Ville de Lausanne subventionnait cette mesure parce qu'elle était considérée comme un service, avec un montant de 4 francs. Il a maintenant arrêté sa contribution et donc à l'heure actuelle c'est bien de cette analyse que l'on va partir, il n'y a plus de système de livraison auquel la Ville de Lausanne participe.

Cette situation-là intervient dans un contexte d'Uberisation du secteur. Les coursiers à vélos « officiels » sont historiquement des sous-traitants du système postal et sont concurrencés par des entreprises qui pratiquent le système de l'auto-entrepreneuriat sur le modèle d'Uber, c'est-à-dire que l'entreprise est un nom et le coursier qui livre nourriture ou achat est assuré à ses propres frais, doit contracter ses propres assurances sociales au détriment de toutes les lois qui couvrent habituellement le travail en Suisse.

Il faut savoir qu'il existe des entreprises analogues en France qui sont sous l'œil de l'inspection du travail et que c'est également le cas en Suisse, où la Suva met la pression à ces entreprises pour qu'elles offrent au moins aux employés un minimum de filet social.

Dans ce contexte-là, le postulat est le bienvenu puisqu'il thématise un sujet qui est juste, dans le sens où la Ville de Lausanne n'aide plus à l'émergence d'un tel service. Et il y a un besoin puisque même l'entreprise VéloCité, qui a des vues commerciales, n'a jamais réussi à conquérir le marché. Il y a toujours eu des difficultés notamment avec les petits commerçants qui peut-être voyaient d'un mauvais œil que le City Management se mêlât de cette histoire ou que le service profitait principalement aux grandes enseignes du non-commercial.

Ici la Ville de Lausanne a clairement un rôle à jouer et pourrait notamment de mettre sur pied une plateforme – comme suggéré dans le postulat de M. Corboz – commune à tous les commerces qui pourraient alors s'en servir pour instaurer un système de livraison commun avec des points de dépôt à proximité des gares afin de faciliter la vie aux Lausannois ou même à ceux de l'extérieur qui viendraient à Lausanne pour faire leurs achats et repartir facilement avec leurs achats.

C'est sur ce point-là précisément que M. Hildbrand s'est montré le plus frileux en commission et a indiqué que cela ne serait pas exactement dans les priorités de la Ville et c'est pour cette raison que je m'inquiète du traitement que la Ville pourrait lui offrir. Je n'ai lu dans le rapport de commission aucune garantie que la Ville ne se mettrait pas à soutenir une compagnie uberisée, ou quitterait son soutien à une entreprise écologique pour en soutenir une qui livrerait par camion, même si à cet égard le postulat Corboz propose une formule potestative, il dit que le système pourrait être durable en employant des véhicules électriques, mais il n'oblige pas ce système écologique.

Toutes ces raisons font que je suis un peu circonspect quant au traitement par la Municipalité de ce postulat.

Il y a encore un dernier point qu'il faut mentionner ici ce soir, c'est l'aspect social autour de la livraison en ville des achats effectués dans des commerces. Le postulat Corboz donne à la lecture l'impression qu'un tel service, s'il était mis en place ou soutenu par la Ville, servirait principalement les gens comme vous et moi, en bonne santé et aimant flâner d'un commerce à l'autre dans les rues.

La réalité à l'heure actuelle est autre. Qui sont les principaux clients d'un service comme Dring-Dring à l'heure actuelle ? Ce sont les personnes âgées, les personnes souffrant de maladies diverses, des personnes handicapées physiquement ou mentalement, qui ont des difficultés à circuler en ville, qui plus est avec des charges importantes. Dans la réalité, quand vous livrez des courses par ce système, c'est principalement à des personnes de ce type que vous livrez. C'est ainsi que ce service, comme tous les autres en Suisse, se

considère comme à la fois un simple système de livraison avec un service dans la perspective d'aide sociale.

Il faut aussi mentionner que par exemple le Canton a bien compris cette dimension-là puisqu'il existe un accord qui lie les taxis avec les services sociaux et par exemple le Canton subventionne les courses qui seraient effectuées en faveur de personnes souffrant de handicaps. Celles-ci peuvent solliciter le service de taxis pour se faire livrer leurs courses sans devoir en payer le prix, celui-ci étant pris en charge par les services cantonaux.

On se demande pourquoi ce type de propositions n'ont pas été mentionnées dans les débats en commission. Oui la prise en compte de ce postulat est importante et oui une ville comme Lausanne se doit de disposer d'un service de livraison à vélo, écologique, durable avec une dimension sociale, et oui un tel service doit être parrainé par la Ville de Lausanne. Si aujourd'hui le groupe Ensemble à Gauche soutiendra la prise en compte de ce postulat, il se montrera particulièrement circonspect et attentif à la réponse que donneront M. Hildbrand et ses services et je l'encourage à faire au mieux sur ces dimensions-là.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Mme Roch a déjà exprimé la position du groupe, nous allons donc soutenir ce postulat. C'est une mesure parmi d'autre pour soutenir le commerce local, ce qui est certainement bien.

Je dois dire que je partage ici également les soucis exprimés par M. Dupuis et nous serons donc également attentifs à la réponse que va donner la Municipalité à cela, mais je dois dire que j'aimerais également amener un dernier élément d'interprétation. M. Corboz dit dans ce postulat que l'idée serait de réfléchir à une prestation qui aurait éventuellement un partenaire technique ou commercial. Pour nous c'est plutôt une logique inverse, comme l'a dit aussi M. Christe, il faut qu'il y ait également une demande de la part des commerçants et nous voyons le rôle de la Ville de Lausanne comme subsidiaire, de soutien, de communication, de mise en réseau et éventuellement de subventionnement d'une telle prestation, mais pas d'en être l'exploitant.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je me permets de rappeler que j'ai demandé en son temps par un postulat l'amélioration ou l'extension du système de livraison des commerces en direction de la proche périphérie et donc a fortiori je suis enclin à apprécier l'idée de livraison à domicile par un système aussi peu polluant que possible. Et d'autre part, étant membre du comité de l'association des soins à domicile à Lausanne, je vois que de plus en plus de personnes âgées ou handicapées ont besoin de ce système de livraison.

Je suis donc assez partisan de la proposition faite, tout en pensant que ce n'est pas à la Ville de Lausanne de l'organiser, mais éventuellement de le parrainer, de le soutenir ou de le coordonner, c'est-à-dire avec un rôle indirect. Néanmoins en ce qui me concerne, à l'instar de la grande majorité des gens de mon groupe, je soutiendrai cette proposition.

La discussion est close.

La présidente : – M^{me} la rapportrice, merci de nous donner les conclusions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny, rapportrice (Soc.) : – Le renvoi du postulat à la Municipalité a été accepté à l'unanimité.

La présidente : – Nous allons voter à main levée. Ceux et celles qui acceptent ces conclusions sont priés de lever la main. Ceux et celles qui refusent ? Abstentions ?

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Avec quelques refus et abstentions vous avez accepté les conclusions de ce postulat.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Denis Corboz: « Développement de l'aide de livraison à domicile »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus »

Développement

Le réseau des transports publics lausannois est aujourd'hui bien étendu et permet une bonne couverture de Lausanne et de ses environs, permettant en théorie à tout un chacun de développer la mobilité correspondant aux grandes phases de sa vie autour de la mobilité durable. La question des prix des transports publics revient néanmoins régulièrement sur le devant de la scène politique. Sans doute à raison, dans la mesure où le prix d'un abonnement reste un critère majeur quant au choix de son mode de transport, quel que soit le budget de l'utilisateur.

Pour pallier ce problème et favoriser l'utilisation des transports publics, la Ville de Lausanne a déjà mis en place des systèmes de subventionnement, mais il comporte encore un vide important. En effet, s'il existe une panoplie de rabais pour les jeunes selon leur âge et la distance à leur lieu de formation², ceux-ci s'arrêtent net à l'âge de 20 ans, laissant de côté une partie importante de la population lausannoise, celle des 20-30 ans. Ils passent de même à côté de l'essentiel des offres des principales compagnies de transport, que ce soit les TL ou les CFF, qui limitent leurs prix réduits aux moins de 25 ans.

C'est une lacune majeure dans notre système, alors que cette classe d'âge constitue un élément crucial en termes de réflexions sur la mobilité: pendant cette courte décennie, la majorité des jeunes passe d'un statut dépendant (de ses parents) à indépendant financièrement et en même temps voit ses besoins en mobilité changer que ce soit dû aux études, à un travail ou au commencement d'une vie familiale. Pour cette tranche d'âge, aux moyens encore limités, le prix est un facteur éminemment important quant aux déplacements quotidiens. Or, c'est justement à ce moment que se forment des choix de mobilité qui évolueront ensuite peu durant leur vie active: un 20-30 ans qui a opté pour une mobilité individuelle motorisée est un usager en moins, et pour longtemps, de nos réseaux de transports publics.

Pour éviter que des générations entières de lausannois soient divisées en fonction de leurs moyens face à la mobilité de demain, il serait plus qu'important de mettre en place un pont de subventions ciblée set non un système « arrosoir»- visant les catégories financièrement vulnérables d'usagers potentiels. Cette idée se veut cohérente avec une politique d'encouragement au transfert modal de la voiture à des modes durables et de lutte contre la pollution atmosphérique et sonore du trafic individuel motorisé qui reste un objectif à moyen terme essentiel pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Ce postulat demande :

²<http://www.lausanne.ch/thematiques/seolarite-lausanne/journee-eeolier/transports-et-mobilite.htm>

- Que la Municipalité étudie la possibilité d'introduire un subventionnement ciblé des transports publics pour les jeunes, notamment sur des critères financiers.

Rapport

Rapport photocopié de M^{me} Sara Gnoni, rapportrice

La commission a siégé le 20.06.2018 de 8h00 à 8h50 à Chauderon et était composée des conseil-er/ères suivantes:

Alice Genoud, Gianna Marly, Laura Manzoni, Sandra Pernet, Anita Messere, Antonela Vonlanthen, Namasivayam Thambipillai, Xavier de Haller, Louis Dana, Alix Briod et de la soussignée qui la présidait.

Etaient également présents: Monsieur le municipal David Payot (EJQ) accompagné de Mme Barbara de Kerchove, cheffe du SEP+S, son assistante ad interim, son adjoint Monsieur Rocco Giugno ainsi que Madame Christine Gonzalez, chargée de projets au SEP+S.

Rappel des demandes des postulantes:

Postulat 1) Alice Genoud et consorts "Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus"

La Ville de Lausanne offre aux jeunes de la 5P jusqu'à 20 ans ("les élèves 5P-20ans") soit la gratuité soit des réductions de l'abonnement de transports publics ("TP"). Cependant les études³ montrent que les choix de mobilité se font entre 20 et 30 ans et si l'on commence à se déplacer en transports publics, il y a une forte probabilité de garder ces mêmes habitudes de mobilité pour la suite de leur vie. Partant du constat que les besoins en mobilité augmentent dans la période de 20-30 ans, sans forcément avoir des revenus qui sont conséquents, la postulante demande d'élargir la réflexion concernant le subventionnement des TP pour cette tranche d'âge, selon les moyens financiers, afin de favoriser les TP plutôt que la mobilité individuelle.

Postulat 2) Anita Messere et consorts "Les Lausannois en marche dès l'enfance"

La Ville de Lausanne subventionne un abonnement de bus aux élèves 5P-20ans dès lors qu'ils habitent à une distance de plus d'un km de leur école. Avec l'horaire continu les élèves feraient donc un aller-retour seulement, ce qui représente moins de 2km de marche par jour. Partant du constat qu'il y a une épidémie d'obésité dans les pays industrialisés et que les déplacements à pieds représentent une bonne activité physique pour lutter contre celle-ci, la postulante demande de subventionner l'abonnement des TP uniquement pour les élèves vivant à plus de 2km au lieu de 1km de leur école comme c'est le cas actuellement.

Résumé de la discussion:

Préambule

- Les statistiques de l'Observatoire de la mobilité démontrent que l'environnement urbain favorise l'usage des TP plutôt que la voiture. L'impact d'une politique influant sur les tarifs n'est donc qu'une variable influant sur les choix de mobilité. A Lausanne et dans les grandes villes suisses, la proportion est de 50% environ d'utilisation des TP et 25% pour les voitures.
- A Lausanne pour 70% des élèves qui sont en scolarité obligatoire et pour 58% des 7P-8P, la distance qui les sépare de l'école est de moins de 1km, ils ne sont donc pas concernés par la subvention complète. Une grande majorité des élèves effectue donc ses déplacements à pieds.

³ non citées

- Une étude de l'ATE⁴ menée à Prélaz montre que ce sont entre 83-95% des enfants qui se déplacent à pieds pour se rendre à l'école. L'initiative "Pedibus", qui concerne environ 200 élèves, contribue également à ces déplacements à pieds. Entre 3-11% des enfants sont transportés par leurs parents en voiture et si la politique changeait il y a un risque d'augmentation de ce chiffre.
- Les élèves qui ont droit à une gratuité totale font en général tous valoir leur droit alors que pour ceux qui ont une réduction partielle, 60% font valoir leur droit. 40% de cette subvention est financée par la péréquation cantonale, mais puisque 37% seulement du coût des TP est financé par les usagers, les collectivités publiques financent le solde, dont en majorité la Ville de Lausanne.
- Les jeunes jusqu'à 25 ans bénéficient d'un tarif réduit lors de l'achat d'un abonnement de TP.

Postulat 1) Alice Genoud et consorts "Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus"

<i>Arguments pour</i>	<i>Arguments contre</i>
Le choix de mobilité pendant la période 20-30 ans est crucial, car on observe ensuite une continuité dans ce choix pour la suite de la vie. Il est donc important de favoriser le choix des TP et les aidant financièrement.	Le postulat voudrait avoir une dimension sociale, mais ne vise que les jeunes alors qu'il y aurait d'autres personnes qui n'arrivent pas à financer leur mobilité
Les 20-30 ans ne sont plus aussi autonomes qu'auparavant (situation précaire ou chômage) et il est donc utile de les aider financièrement pour l'utilisation des TP. Il faut par ailleurs éviter que la mobilité mette ces jeunes en difficulté dans une ville qui se veut à l'écoute de ses citoyens.	Les statistiques ⁵ montrent que ce n'est pas l'âge, mais l'activité et le domicile qui sont déterminants en matière de choix de mobilité: il existe une différence entre les jeunes qui habitent en milieu urbain et les autres, notamment pour l'obtention du permis de conduire.
	Les tarifs des TP proposent des réductions pour les jeunes jusqu'à 25 ans, en considérant qu'après cet âge les jeunes sont autonomes. Ajouter une strate supplémentaire n'est pas cohérent.

Postulat 2) Anita Messere et consorts "Les Lausannois en marche dès l'enfance"

<i>Arguments pour</i>	<i>Arguments contre</i>
Les enfants qui habitent plus loin de l'école sont favorisés par rapport à ceux qui habitent à moins de 1km, car ils bénéficient d'une subvention pour les TP qu'ils peuvent utiliser pour leurs loisirs. Accepter ce postulat remettrait de la cohérence dans cette différence de traitement.	L'intention de combattre l'obésité en supprimant la subvention est louable, mais il n'est pas dit que de facto la marche à pieds sera encouragée. Il existe d'autres facteurs environnementaux et sociaux. Le mesure risque d'être inefficace.

⁴ Association Transport et Environnement

⁵ Non citées

<p>Ce postulat ne vise pas à faire des économies, mais à faire de la prévention par rapport à l'obésité qui concerne 1 enfant sur 10 et dont on n'a pas d'autre alternative que de la combattre par la prévention et le mouvement.</p>	<p>L'abonnement des TP sert non seulement à se rendre à l'école, mais est également utilisé pour d'autres activités extra-scolaires, dont des activités sportives. Supprimer la subvention pourrait empêcher certains élèves, surtout de couches sociales plus modestes de se rendre à ces activités, y compris pendant la période des vacances.</p>
<p>Renvoyer ce postulat à la Municipalité permettrait d'avoir un retour sur cette mesure que la Ville avait mis en place il y a un peu moins de 10 ans avec le Préavis 2009/16 et savoir s'il faut oui ou non restreindre cette subvention en vertu de la santé publique.</p>	<p>Il serait dommage de restreindre une politique publique familiale dans la mesure où l'effet sur la santé publique reste à démontrer, de plus il y a un risque de report sur la dépose-minute en voiture devant l'école.</p>

Conclusions de la commission

Postulat 1) Alice Genoud et consorts "Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus"

6 voix pour;
3 voix contre;
1 abstention

Postulat 2) Anita Messere et consorts "Les Lausannois en marche dès l'enfance"

2 voix pour;
6 voix contre;
1 abstention

Discussion

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Ce postulat part d'un constat assez simple, aujourd'hui la Ville de Lausanne subventionne jusqu'à l'âge de 20 ans les différents abonnements de bus et le constat qui a été démontré par plusieurs études est que la tranche 20-30 ans est assez fondamentale dans les questions de mobilité, notamment de choix de mobilité.

En effet, c'est le moment où il y a plus d'indépendance tant financière que de choix du lieu de travail et donc un moment assez charnière et les études montrent que le choix de mobilité se fait malheureusement souvent pour des transports individuels motorisés et il serait donc intéressant de réfléchir à un subventionnement différent. Jusqu'à 20 ans il s'agit d'un subventionnement arrosoir qui est pour tout le monde, mais certaines personnes ont en plus besoin dans une période financière qui peut être compliquée et ce serait bien de proposer une réflexion assez large sur les possibilités de la Ville de subventionner des abonnements pour des transports publics pour les 20-30, tranche à affiner bien sûr.

La discussion est ouverte.

M. Alain Hubler (EàG) : – Rassurez-vous, ce n'est pas pour demander un renvoi en commission, juste pour signaler que ce moyen existe déjà. Il n'est pas appliqué aux 20-30 ans qui ont des problèmes financiers, mais aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI qui touchent une subvention de 10 francs par mois pour l'abonnement de bus.

Une subvention qui est en train de disparaître puisqu'elle est de moins en moins utilisée, car de moins en moins rendue publique d'où j'en profite de le rappeler ici puisqu'il paraît qu'il y a 2-3 personnes qui nous écoutent. Cela pourrait donc être un modèle qui pourrait convenir à votre postulat Madame.

M. Mathieu Carrel (PLR) : – Rassurez-vous c'est bien pour demander un renvoi en commission. Il semble en effet que le postulat mérite un peu d'être creusé quant à ses destinataires et aux moyens qui peuvent être mis en place. Je demande donc le renvoi en commission.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, est-ce que cinq personnes sont pour renvoyer ce postulat en commission ? C'est le cas.

J'invite M^{me} Messere pour défendre son postulat qui a été traité dans le même rapport.

Postulat de M^{me} Anita Messere : « Les Lausannois en marche dès l'enfance »

Développement

Contexte

Dès que les enfants lausannois sont en âge de scolarité, et distants de plus un km de leur école, la ville leur offre un abonnement TL.

1 km représente la distance entre le cinéma Capitole et l'arrêt de bus de Chauderon. (12 min.) ou la distance entre la gare et le pont Bessières (15 min). 1200-1300 pas.

Comme les enfants mangent à l'école avec l'horaire continu, ils ne font en général qu'un seul aller-retour de la journée entre école et domicile.

Actuellement, le facteur qui remet en question l'allongement de la durée de vie et l'épidémie d'obésité qui ne trouve pas de solution autre satisfaisante que la prévention.

Faire bouger la jeunesse de manière encadrée dans un contexte sportif est salubre, mais générer une marche quotidienne demeure un exercice hautement recommandable dans le contexte de l'abondance et du stress actuel. Par ailleurs, les TL seraient soulagés de passagers aux heures de pointe.

Proposition

Les postulants souhaitent que la Municipalité étudie la possibilité de prolonger la distance donnant droit à un abonnement TL de 1 à 2 km entre le domicile et l'école.

Discussion

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Le premier postulat traite de la distance à parcourir pour avoir droit à l'abonnement TL gratuit. Actuellement les enfants l'ont à partir d'un kilomètre de distance, cela représente 12 minutes et la distance entre le Cinéma Capitole et l'arrêt de bus Chauderon. 15 minutes au grand maximum et 1200 à 1300 pas.

Il y a actuellement l'horaire continu donc cette distance n'est parcourue qu'une seule fois par jour. On a actuellement l'épidémie d'obésité qui raccourcit la durée de vie et pour laquelle on ne trouve pas d'autre solution satisfaisante que la prévention.

Je pense que faire bouger la jeunesse de manière encadrée dans un contexte sportif est très salubre, mais générer une marche quotidienne est aussi un exercice hautement recommandable.

Dans ce contexte d'abondance et de stress actuel, cette idée de passer de 1 à 2 km pour avoir droit à l'abonnement général soulagerait aussi les TL de passagers aux heures de pointe.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le Parti socialiste souhaite demander une commission.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, cinq personnes soutiennent cette proposition ? C'est le cas.

Postulat de M^{me} Anita Messere : « **Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou !** »

Développement

Contexte

Actuellement se développe un type de crèche en plein air toute l'année qui obtient un succès incroyable auprès des familles. Ces crèches accessibles dès 2 ans et demi croulent sous les demandes et sont très courantes dans le nord de l'Europe depuis des années.

Elles offrent un contexte plus large que le milieu fermé, soit un espace de liberté et de découverte du milieu naturel par les enfants. Certains avancent qu'elles fortifient les enfants au niveau immunitaire et allergique, ce ne serait pas surprenant, mais- il n'y a pas d'étude qui le démontre scientifiquement.

Actuellement, cette offre ne semble pas du tout exister à Lausanne. Elle est proposée sous forme privée à Fribourg et Genève en revanche, à des prix étonnamment assez élevés alors qu'il y a un loyer moindre et des charges plus limitées.

Le but de ce postulat est que la Ville de Lausanne puisse proposer une telle offre sous forme de demi-journée ou de journée complète aux petits Lausannois. Financièrement, c'est moins cher qu'une crèche conventionnelle et le succès est garanti.

Proposition

Les postulants souhaitent que la Municipalité étudie la possibilité de proposer des crèches en plein air aux petits Lausannois.

Discussion

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Il y a actuellement des crèches en plein air toute l'année qui obtiennent un succès absolument incroyable, notamment dans le canton de Fribourg. Elles sont accessibles dès deux ans et demi et croulent sous les demandes et c'est quelque chose que n'offre pas encore la Ville de Lausanne.

C'est un contexte évidemment beaucoup plus large que le milieu fermé, et je pensais qu'il n'y avait pas d'études qui démontreraient scientifiquement que cela avait des fortifications au niveau immunitaire et allergique pour les enfants, mais il semblerait qu'il y ait déjà des études et que les allergologues soient d'accord pour dire qu'il vaut mieux avoir un enfant qui soit beaucoup plus confronté au milieu naturel que ce qu'ils vivent actuellement.

Mon but par rapport à ce postulat c'est proposer des crèches en plein air aux petits Lausannois, ce qui réduirait également les frais de location ou construction d'endroits.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, votre postulat sera directement renvoyé à la Municipalité selon votre demande.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Anita Messere et consorts « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} François Longchamp : « Postulat: Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige! »

Développement

Afin d'assurer la qualité du travail du CFL, nous proposons à la Municipalité d'améliorer la gouvernance du CFL en appliquant le Règlement cantonal sur la comptabilité des communes (RCCom), les directives cantonales sur la révision des comptes, ainsi que des directives d'EXPERTsuisse, en particulier en termes d' « indépendance effective » et d' « indépendance en apparence ». Ces mesures permettront d'assurer un contrôle externe indépendant et la publication d'un rapport d'activité public.

Le Règlement cantonal sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 prévoit à son article 35b qui traite de la révision des comptes :

1. Les comptes communaux doivent être contrôlés annuellement par un organe de révision dans toutes les communes, associations de communes, ententes intercommunales et autres regroupements de droit public, qui comptent plus de 300 habitants ou qui ont un compte de fonctionnement dépassant 1,5 million, ainsi que dans toutes les communes qui encaissent elles-mêmes leurs impôts.
2. Ce contrôle s'effectue sur la base de directives minimales édictées par le département.

L'indépendance d'une telle révision est clairement mise en avant dans les directives cantonales qui datent du 18 octobre 2016.

En effet, le Chiffre 3 de la directive cantonale du 18 octobre 2016 sur la révision des comptes mentionne:

« L'auditeur doit être indépendant et former son appréciation en toute objectivité. Son indépendance ne doit être restreinte ni dans les faits, ni en apparence. Les directives sur l'indépendance d'EXPERTsuisse sont applicables »

Le champ d'application de ces directives porte sur la révision des comptes des communes, des associations de communes, des ententes intercommunales et des autres regroupements de droit public.

Rappelons que les directives sur l'indépendance d'EXPERTsuisse⁶ (Art. 1, édition 2014) demandent non seulement une indépendance effective (« independence of mind »), mais aussi une indépendance en apparence (« independence in appearance »). L'Art. 1 conclut par « *L'indépendance est une condition essentielle pour que l'organe de révision puisse rendre un jugement objectif et neutre. Par objectivité on entend - outre la compétence professionnelle nécessaire - une combinaison d'impartialité, d'intégrité au niveau du caractère et l'absence de tout conflit d'intérêt.* »

A titre d'exemple, le Contrôle Cantonale des Finances (CCF) a été structuré en tenant compte de ces exigences ci-dessus. En particulier, l'indépendance du CCF au sein des institutions du canton est garantie par le fait que son règlement d'organisation est de sa

⁶ EXPERTsuisse étant l'organe fédérateur de la branche professionnelle de l'audit des comptes, instance reconnue par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (<https://www.rab-asr.ch/fr/>).

seule responsabilité, qu'il élabore lui-même son programme de travail et que ses comptes et sa gestion, soit son activité métier, sont contrôlés chaque année par un « auditeur agréé externe » désigné par le Conseil d'Etat (art. 14 LCCF), à savoir un expert-réviseur agréé inscrit au registre de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Signalons également que le CCF publie un rapport annuel d'activité public.

La Ville de Lausanne est la seule commune du Canton de Vaud de plus de 300 habitants à ne pas confier le contrôle de ses comptes à un expert indépendant au sens du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes (RCCom) et des directives sur l'indépendance d'EXPERTsuisse. Elle a en effet créé le Contrôle des Finances de la Ville de Lausanne (i.e. le CFL), qui est un service de la Ville de Lausanne rattaché à la Direction du Syndic.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance de notre commune, tant en matière d'indépendance effective et indépendance en apparence de son organe de contrôle, la Ville de Lausanne se doit d'être conforme au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes (RCCom), les directives cantonales sur la révision des comptes, ainsi que des directives d'EXPERTsuisse. En outre, il appartient au CFL de rapporter chaque année de manière transparente de ses activités dans un rapport public, à l'instar de celui présenté annuellement par le CCF.

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ce postulat se réfère au CFL, c'est un peu une colonne vertébrale de la gouvernance dans le cadre de la commune puisque grâce au CFL nous avons découvert quelques malversations à Beaulieu ce qui a peut-être permis de sauver Beaulieu ou au moins d'essayer de trouver une solution à certains problèmes de gouvernance.

Vous savez que le CFL mène des enquêtes pour améliorer le fonctionnement de plusieurs entités au niveau de la Ville, mais également d'entités soutenues par la Ville, or il nous semble que ce CFL pour travailler dans une logique tout à fait indépendante devrait pouvoir bénéficier du même statut que le CCF, donc le Contrôle cantonal des finances.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance de notre commune, en matière d'indépendance effective, la Ville de Lausanne se doit d'être conforme au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes (RCCom) ainsi qu'aux directives d'EXPERTsuisse. En outre, il appartient au CFL de rapporter chaque année et de manière transparente de ses activités dans un rapport public, à l'instar de celui présenté annuellement par le CCF.

Je demande le renvoi en commission.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le sujet étant important, nous aimerions proposer au postulant de renvoyer directement à la Municipalité son postulat.

M. Alain Hubler (EàG) : – M. Brayer, le postulant a malheureusement déjà demandé un renvoi en commission, donc c'est trop tard pour autant qu'il trouve cinq personnes.

La question que je me pose, est-ce que le bureau a examiné la validité de ce postulat qui est relativement injonctif et qui dépasse notablement nos compétences ? Et est-ce que par hasard puisqu'il est à l'ordre du jour depuis un petit moment, est-ce que la Municipalité aurait déjà fait une analyse juridique ? Une commission risque de patauger deux heures sans aboutir à rien ou alors il lui faudrait être accompagnée d'un juriste, voire de quelqu'un du service des Communes.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne voudrais pas m'immiscer, mais vous rappeler des observations qui avaient été faites dans le cadre de la commission des finances et de la commission de gestion concernant les contrôles des finances de la Ville de Lausanne, qui allaient dans le même sens que ce postulat qui ne fait que reprendre une observation.

Déposé deux années de suite, le Conseil avait finalement décidé de le classer sans suite pour la raison suivante suite à une analyse juridique qui avait été faite. Il y a une grosse

différence entre le contrôle cantonal des finances et le contrôle des finances de la Ville de Lausanne, c'est que le contrôle cantonal est le contrôle d'un organe législatif qui est l'autorité supérieure du canton. Ce qui n'est pas le cas du Conseil communal à Lausanne, vous êtes un corps délibérant, l'autorité supérieure du contrôle des communes, c'est le Conseil d'Etat.

Il n'y a donc aucune raison d'asseoir sur une base réglementaire communale les compétences du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne. C'est une analyse juridique qui est très claire, ce n'est pas prévu par la Loi sur les communes et si nous devons le faire, avec évidemment les modes de saisines, etc, et bien on serait en non-conformité avec l'ordre juridique vaudois.

La présidente : – M. Moscheni, vous maintenez votre demande de renvoi en commission ?

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Oui je la maintiens, car entre autres, il y a un point important imposé par la loi quel que soit l'organe de contrôle, c'est qu'il ait une indépendance validée par un expert indépendant à son travail. Et aujourd'hui le CFL n'est pas audité par un auditeur indépendant.

La présidente : – Est-ce que cinq personnes soutiennent la demande de renvoi en commission ? C'est le cas.

Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? »

Développement

Une visite inopinée dans les locaux du Petit Théâtre ont confirmé que l'état de délabrement extérieur où la molasse tombe comme la neige et où les murs sont maculés de graffitis correspond à l'état de vétusté avancé qu'on observe à l'intérieur : traces d'humidité au plafond et au-dessus des tableaux électriques, fenêtres aux standards Minergie 60's, pourriture, murs noirs de suie, sol recouvert de panneaux de chantier, mobilier très détérioré... Il pourrait être reproché à la Ville de ne pas entretenir suffisamment ce bâtiment, car on n'est pas loin de l'insalubrité et de l'insécurité, si ce n'étaient les services communaux eux-mêmes qui devaient se charger du contrôle... On peut pourtant qualifier les rénovations d'urgentes. Un crédit d'étude avait été demandé au Conseil communal en 2004, celui-ci avait été alors refusé. A présent, on ne peut plus repousser les travaux. Il faut intervenir rapidement.

La Municipalité de Lausanne communique abondamment sur le soin et les services qu'elle accorde à sa jeunesse. Mais face à ce trop petit théâtre qui fait carton plein au niveau de la fréquentation depuis des années, il semble que la Municipalité actuelle préfère investir de manière très généreuse dans des institutions réservées à une élite d'initiés qui sont bien loin d'avoir autant de soutien populaire. C'est le choix d'une politique culturelle dite « ambitieuse » privilégiée et on constate effectivement qu'il reste 2-3 miettes pour la culture populaire et accessible au plus grand nombre.

Depuis la création du Petit Théâtre en 1990, aucune rénovation d'envergure n'a été entreprise. Pour l'instant, aucun architecte n'est venu visiter le bâtiment afin d'établir la liste des travaux à faire et un devis estimatif pour le compte de la Municipalité. Il n'y a aucune volonté claire, et encore moins de délai annoncé pour l'entretien pourtant urgent de cette mesure.

Questions

1. La Municipalité, qui aime tant rappeler ses standards Minergie aux privés quand elle accorde des permis de construire, entend-elle donner l'exemple ou attendre

qu'un bout de crépis, un volet ou une planche tombe sur un enfant avant d'entreprendre ces travaux ?

2. La Municipalité entend-elle redistribuer le budget culturel de manière plus équitable entre les institutions de vitrine et celles qui intéressent réellement le plus grand nombre ?
3. La Municipalité est-elle consciente qu'avant d'investir des millions pour sa culture ambitieuse, il faut collaborer préalablement avec le Canton afin de garantir sa politique ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Une visite inopinée dans les locaux du Petit Théâtre ont confirmé que l'état de délabrement extérieur où la molasse tombe comme la neige et où les murs sont maculés de graffitis correspond à l'état de vétusté avancé qu'on observe à l'intérieur : traces d'humidité au plafond et au-dessus des tableaux électriques, fenêtres aux standards Minergie 60's, pourriture, murs noirs de suie, sol recouvert de panneaux de chantier, mobilier très détérioré... Il pourrait être reproché à la Ville de ne pas entretenir suffisamment ce bâtiment, car on n'est pas loin de l'insalubrité et de l'insécurité, si ce n'étaient les services communaux eux-mêmes qui devaient se charger du contrôle... On peut pourtant qualifier les rénovations d'urgentes. Un crédit d'étude avait été demandé au Conseil communal en 2004, celui-ci avait été alors refusé. A présent, on ne peut plus repousser les travaux. Il faut intervenir rapidement.

La Municipalité de Lausanne communique abondamment sur le soin et les services qu'elle accorde à sa jeunesse. Mais face à ce trop petit théâtre qui fait carton plein au niveau de la fréquentation depuis des années, il semble que la Municipalité actuelle préfère investir de manière très généreuse dans des institutions réservées à une élite d'initiés qui sont bien loin d'avoir autant de soutien populaire. C'est le choix d'une politique culturelle dite « ambitieuse » privilégiée et on constate effectivement qu'il reste 2-3 miettes pour la culture populaire et accessible au plus grand nombre.

Depuis la création du Petit Théâtre en 1990, aucune rénovation d'envergure n'a été entreprise. Pour l'instant, aucun architecte n'est venu visiter le bâtiment afin d'établir la liste des travaux à faire et un devis estimatif pour le compte de la Municipalité. Il n'y a aucune volonté claire, et encore moins de délai annoncé pour l'entretien pourtant urgent de cette mesure.

Préambule

La Municipalité rappelle tout d'abord son attachement au Petit Théâtre et au rôle fondamental que cette institution joue dans le paysage culturel lausannois à la fois comme lieu de création et comme lieu d'initiation au théâtre et de partage intergénérationnel. Elle est également consciente de son succès auprès d'un public par essence sans cesse renouvelé et se réjouit de son dynamisme artistique actuel. Elle rappelle également son soutien à l'institution dont la subvention est passée en dix ans de CHF 380'000.- à CHF 820'000.- aujourd'hui. L'augmentation de cette subvention est à ce titre l'un des objectifs inscrits au rapport-préavis de politique culturelle N° 2015/01 du 8 janvier 2015.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité, qui aime tant rappeler ses standards Minergie aux privés quand elle accorde des permis de construire, entend-elle donner l'exemple ou attendre qu'un bout de crépi, un volet ou une planche tombe sur un enfant avant d'entreprendre ces travaux ?

La Municipalité rappelle tout d'abord que depuis 2011, le Service du logement et gérances a engagé plus de CHF 100'000.- afin de faire face aux travaux les plus urgents touchant aussi bien aux installations électriques, qu'à l'entretien de la toiture ou aux peintures. Toutefois, comme l'interpellatrice, la Municipalité est consciente de l'état de vétusté du bâtiment et de la nécessité de prévoir des travaux d'envergure. A cette fin, elle a inscrit au plan des investissements un montant de 2,7 millions, à compter de 2021. Un préavis demandant l'ouverture d'un crédit d'ouvrage sera déposé au Conseil communal avant cette échéance.

La Municipalité rappelle par ailleurs que les chantiers actuellement entrepris ou planifiés à plus brève échéance en lien avec des bâtiments abritant des institutions culturelles (dont par exemple la rénovation du Théâtre de Vidy) répondent également à des urgences infrastructurelles et sécuritaires, au même titre que le Petit Théâtre.

Question 2 : La Municipalité entend-elle redistribuer le budget culturel de manière plus équitable entre les institutions de vitrine et celles qui intéressent réellement le plus grand nombre ?

La Municipalité mène depuis de nombreuses années une politique culturelle ouverte, soucieuse de soutenir la création et l'accès aux œuvres par le public le plus large possible, dans tous les domaines artistiques et dans toutes les esthétiques. Elle ne privilégie aucune discipline et aucune catégorie de public particulière. Dans ce contexte, elle considère le Petit Théâtre comme une institution majeure, au même titre que le TKM (anciennement Théâtre Kléber-Méleau), le centre d'arts scéniques contemporains l'Arsenic ou Les Docks dont les montants de subvention sont relativement proches.

La Municipalité relève également que les institutions qualifiées de vitrine, loin de n'intéresser qu'une élite, attirent un nombreux public. Pour ne s'en tenir qu'aux quatre grandes institutions phares de Lausanne (BBL, Opéra de Lausanne, OCL, Théâtre de Vidy), leurs fréquentations cumulées représentent annuellement près de 140'000 spectateurs (auxquels s'ajoutent en moyenne 170'000 spectateurs en tournée), ce qui les place de fait parmi les institutions les plus populaires de la ville. Il est également à relever que ces grandes institutions développent continuellement des programmes destinés aux publics de proximité (ateliers et Route lyrique de l'Opéra, propositions jeune public et spectacles dans les classes par le Théâtre de Vidy, concerts pour enfants et de midi à l'OCL, etc.). Essentielles dans la stratégie de marketing urbain de la Ville, ces institutions n'en sont donc pas moins des lieux de culture largement fréquentés par la population lausannoise et environnante.

Question 3 : La Municipalité est-elle consciente qu'avant d'investir des millions pour sa culture ambitieuse, il faut collaborer préalablement avec le Canton afin de garantir sa politique ?

La Municipalité rejoint l'interpellatrice sur l'importance qu'il convient d'accorder à tisser des liens de collaboration forts avec le Canton de Vaud. Elle relève néanmoins, contrairement à ce que pense l'interpellatrice, que ce travail se fait avec rigueur et systématique et que les liens entre le Canton et la Ville en matière culturelle n'ont cessé de se renforcer ces dernières années. Les exemples sont très nombreux : « Plateforme 10 » où le Canton et la Ville travaillent en bonne intelligence, l'établissement de conventions multipartites de subventionnement, d'ores et déjà établies pour l'OCL et l'EVL et à venir pour Vidy et l'Opéra, le projet Capitole pour lequel la Ville et le Canton se sont entendus sur des financements conjoints, le théâtre TKM où communes de l'ouest, Ville de Lausanne et canton sont impliqués et enfin la grande majorité des institutions et manifestations soutenues par la Ville et le Canton. Il y a enfin lieu d'ajouter que les contacts et la coordination sont très réguliers, aussi bien au niveau politique qu'entre les services de la culture.

Sur le plan financier, la Ville de Lausanne est par ailleurs très attentive à obtenir un meilleur partage des charges culturelles eu égard à la provenance importante de

spectateurs « hors Lausanne ». C'est une question qui a trait au caractère de « ville-centre » de Lausanne. Si le sujet n'est pas nouveau et les avancées difficiles, elles n'en sont pas moins réelles, notamment à travers la convention de subventionnement du TKM, la convention OCL, mais aussi les négociations relatives au projet Capitole.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Discussion

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour sa réponse extrêmement favorable par rapport au Petit Théâtre. Inscrire au plan des investissements un montant de 2,7 millions à compter de 2021 c'était une réponse magnifique à laquelle je ne m'attendais pas forcément.

Le Petit Théâtre est une institution qui fait carton plein depuis des années. C'est pour moi important de capter et exercer l'attention des enfants pour une fois sans les écrans et pour plus de quarante-cinq minutes. Il n'a pas été rénové depuis 1990, entretenu au minimum et actuellement les travaux sont extrêmement urgents et on ne pourra de toute façon pas y échapper.

La discussion est ouverte

La présidente : – J'ouvre la discussion qui n'est pas demandée, il n'y a pas de résolution, ce point est donc réglé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts: « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover? »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? »

Développement

Depuis plusieurs mois les produits contenant du cannabidiol (CBD) font fureur à Lausanne, accessibles à tous-tes, par le biais des grandes surfaces commerciales et des kiosques. Ces établissements présentent d'ailleurs parfois des affiches sur lesquelles on peut voir une feuille de cannabis ou alors une simple mention « cannabis légal » afin d'attirer la clientèle.

Contrairement au THC, le CBD ne relève pas du champ d'application de la loi sur les stupéfiants (dans la mesure où le taux de THC du produit en question est inférieur à 1%) ; dès lors il peut être commercialisé sous forme de produits contenant des succédanés de tabac. Cela étant, il n'existe pas de législation fédérale sur la remise de tabac pour les mineurs.

Ainsi, dans le canton de Vaud, à teneur de l'art. 66i al. 1 let. a de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), la remise ou la vente de tabac à une personne mineure est interdite. S'agissant de la publicité, l'art. 5 al. 1 de la loi sur les procédés de réclames (LPR), énonce que les procédés de réclame pour le tabac, les alcools de plus de 15 pour cent volume ainsi que les boissons distillées sucrées au sens de l'art. 23bis, al. 2bis, de la

loi fédérale sur l'alcool A (alcopops), sont interdits sur le domaine public et sur le domaine privé, visible du domaine public.

Outre l'aspect publicitaire se pose la question de la distinction entre le CBD et le THC, ce qui complique le travail de la police, impliquant de coûteuses analyses.

Nous souhaitons dès lors poser les questions suivantes à La Municipalité :

1. Comment la Ville de Lausanne fait-elle appliquer la loi vaudoise sur les procédés de réclame, respectivement l'interdiction de publicité pour le tabac, en particulier le CBD ?
2. Quel est le procédé d'identification utilisé par la police municipale pour faire la distinction entre le cannabis légal et illégal ?
3. A quelle(s) difficulté(s) fait face la police municipale lors de contrôles ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Depuis plusieurs mois les produits contenant du cannabidiol (CBD) font fureur à Lausanne, accessibles à tous-tes, par le biais des grandes surfaces commerciales et des kiosques. Ces établissements présentent d'ailleurs parfois des affiches sur lesquelles on peut voir une feuille de cannabis ou alors une simple mention « cannabis légal » afin d'attirer la clientèle.

Contrairement au THC, le CBD ne relève pas du champ d'application de la loi sur les stupéfiants (dans la mesure où le taux de THC du produit en question est inférieur à 1%); dès lors il peut être commercialisé sous forme de produits contenant des succédanés de tabac. Cela étant, il n'existe pas de législation fédérale sur la remise de tabac pour les mineurs.

Ainsi, dans le canton de Vaud, à teneur de l'art. 66i al. 1 let. a de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), la remise ou la vente de tabac à une personne mineure est interdite. S'agissant de la publicité, l'art. 5 al. 1 de la loi sur les procédés de réclames (LPR), énonce que les procédés de réclame pour le tabac, les alcools de plus de 15 pour cent volume ainsi que les boissons distillées sucrées au sens de l'art. 23bis, al. 2bis, de la loi fédérale sur l'alcool A (alcopops), sont interdits sur le domaine public et sur le domaine privé, visible du domaine public.

Outre l'aspect publicitaire, se pose la question de la distinction entre le CBD et le THC, ce qui complique le travail de la police, impliquant de coûteuses analyses.

Préambule

Le marché du cannabis légal est en pleine expansion et les sociétés qui en produisent sont de plus en plus nombreuses. Les ventes explosent en Suisse depuis le début de l'année 2017. Avec moins de 1% de THC, ce chanvre est légal, mais impossible à distinguer de son cousin illégal, ni à l'œil, ni au nez.

Le CBD, ou Cannabidiol, est en réalité le nom d'une molécule présente dans le cannabis. Le THC, responsable de l'effet psychotrope de la plante, y est réduit à moins de 1%, rendant cette herbe 100% légale. En contrepartie, le produit est riche en CBD, substance qui provoque une sensation relaxante tout en évitant certains effets du THC.

L'essor actuel des ventes de cannabis légal ne va pas pour autant freiner le commerce illégal de cannabis contenant un taux de THC supérieur à 1%. Or, pour la police, il est impossible de différencier ces deux substances sans analyse. Hormis en présence d'un sachet fermé issu d'un commerce de chanvre ou d'une preuve d'achat récente d'un tel commerce, les contrôles de la police dans ce domaine s'en trouvent compliqués.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Comment la Ville de Lausanne fait-elle appliquer la loi vaudoise sur les procédés de réclame, respectivement l'interdiction de publicité pour le tabac, en particulier le CBD ?

Le chanvre avec un taux de THC inférieur à 1% est considéré comme un produit contenant des succédanés de tabac et sa vente est soumise au même régime d'autorisation que le tabac. Cette autorisation est délivrée par la Préfecture pour une durée de cinq ans. Dans la mesure où le CBD est un produit du tabac, l'art. 5a de la loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame (LPR) s'applique (le procédé est interdit sur le domaine public et sur le domaine privé, visible du domaine public).

Lorsqu'un procédé de réclame non autorisé (illégal) est recensé, le Service de l'économie s'appuie sur cette législation pour exiger son retrait et, cas échéant, procéder aux dénonciations, au terme d'une procédure permettant aux commerçants concernés de le modifier pour se mettre en conformité avec la loi.

Concernant le CBD, il est admis que la feuille de cannabis soit visible sur le domaine public et sur le domaine privé, visible du domaine public. Ce visuel étant générique, il n'est pas considéré comme un procédé de réclame illégal. En revanche, un dispositif publicitaire représentant une marque de CBD, associé ou non à une feuille de cannabis, n'est pas admis et son interdiction est requise selon l'art. 5a de la LPR.

Question 2 : Quel est le procédé d'identification utilisé par la police municipale pour faire la distinction entre le cannabis légal et illégal ?

Actuellement, la Police municipale (PML) ne dispose d'aucun moyen permettant de faire une distinction rapide entre du cannabis légal ou illégal. Lors d'un contrôle en rue, par exemple, il n'est pas possible de déterminer, sans délai, si du cannabis présente un taux de THC inférieur ou supérieur à 1%. L'apparence et l'odeur du produit sont des paramètres qui ne permettent pas de trancher entre ces deux cas de figure.

Pour déterminer avec précision le taux de THC, il convient de procéder à une analyse quantitative. Ce type d'examen doit se faire en laboratoire. Son coût est de l'ordre de CHF 500.- et le résultat est disponible après plusieurs jours. Ces analyses sont proposées, puis acceptées ou refusées, par le Procureur. Etant donné les montants, relativement élevés, ce n'est pas la Ville ou la PML qui les prend en charge. Il arrive aussi que ce soit le Service Forensique du canton qui demande de telles analyses au procureur pour des cas qui concernent la Ville.

Depuis que le CBD est apparu sur le marché, certaines entreprises ont pressenti un marché potentiel et ont entrepris des recherches pour mettre au point des « tests d'orientation ». Comme leur nom l'indique, ces tests seront d'une fiabilité plus faible que ceux résultant d'une analyse.

Depuis quelques semaines, la Police cantonale vaudoise et certains laboratoires académiques évaluent les premiers tests désormais disponibles. Pour un prix de moins de CHF 4.-, un tel test permettrait de livrer une orientation sans délai. A préciser que c'est le produit cannabique qui est contrôlé et non son possesseur (donc pas de prise de salive ou de prise de sang). Dès que les autorités cantonales auront donné leur approbation, la PML utilisera ces tests, probablement dès le début 2018.

Question 3 : A quelle(s) difficulté(s) fait face la police municipale lors de contrôles ?

La difficulté majeure que les forces de police rencontrent est que, en cas de contrôle, le dialogue s'engage et bien souvent la personne interpellée indique qu'il s'agit de CBD, sans pouvoir le prouver, par un ticket d'achat notamment. Sans preuve, deux procédures distinctes, en fonction de la situation, doivent être appliquées, à savoir :

- une amende d'ordre et la destruction de la marchandise avec accord du propriétaire (moins de 10 gr de produit cannabique) ;
- s'il n'y a pas d'accord sur la destruction (ou possession de plus de 10 gr de produit cannabique), une dénonciation à l'autorité compétente, à savoir le Ministère public et la saisie du produit, lequel sera transmis au bureau des séquestres de la Police cantonale vaudoise.

Il est complexe de faire comprendre aux détenteurs de ces produits que, sans preuve d'achat, une sanction intervient, comme s'il s'agissait d'un produit illégal. Dès lors, et en raison des discussions engendrées, il convient de relever que la procédure est souvent plus longue que dans d'autres cas de figure.

Il y a tout de même des situations qui ne posent pas de problème, à savoir lorsqu'un individu est porteur d'un sachet de cannabis CBD fermé, issu d'un commerce de chanvre. Dans ce cas, il est laissé aller sans dénonciation, avec sa marchandise. De même, si le sachet est ouvert et que la preuve d'achat est faite par la production d'un ticket récent, il n'y a aucune dénonciation et la personne repart également avec son produit.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Discussion

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – En préambule je voudrais remercier la Municipalité pour toutes les précisions apportées qui sont très claires.

J'avais une question complémentaire à poser à celle-ci. Est-ce que le Canton a déjà donné son approbation pour l'utilisation des tests d'orientation à quatre francs ? Le cas échéant est-ce que la police municipale l'utilise déjà ou une date est-elle agendée ?

S'agissant de la publicité je déplore le fait qu'une feuille de cannabis soit admissible à titre de visuel publicitaire au seul motif qu'il ne soit pas fait mention d'une marque. En effet, quand bien même la consommation de CBD aurait peu d'effets secondaires et dont les risques sont pour l'heure mal connus, il n'en demeure pas moins qu'il reste des risques de dépendance à la nicotine lorsqu'on le fume avec du tabac. Et même si on le fume pur, le THC, bien qu'en faible quantité, génère encore des substances nocives pour la santé.

En août dernier, Addiction suisse a publié un livret d'information sur le CBD, lequel recommande aux parents et aux autres éducateurs d'adopter le même comportement face au CBD que pour le cannabis classique ou le tabac. Les auteurs de ce document sont formels, les enfants et adolescents ne devraient pas consommer des produits contenant du CBD.

Ce pour quoi je vous invite à voter la résolution que je dépose ce soir.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire respecter l'interdiction de faire de la publicité visible pour le CBD, au nom de la protection de la santé publique, en particulier celle des mineurs-es.

La discussion est ouverte

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds ainsi à l'interpellatrice. Oui, les nouveaux kits sont mis en œuvre selon les informations en ma possession.

La discussion est close

La présidente : – Il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous allons donc voter à main levée cette résolution. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main pour voter oui. Refus ? Abstentions ? Quelques abstentions, vous avez accepté cette résolution.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu: « CBD en libre-service: quelles réglementations ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire respecter l'interdiction de faire de la publicité visible pour le CBD au nom de la protection de la santé publique, en particulier celle des mineurs-es. »

Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'Auberge est-elle possible en faveur du public ? »

Développement

Dans un article d'un grand quotidien lausannois, sous le titre "l'EVAM ferme à Nyon le dernier abri du canton", nous pouvons prendre connaissance dans le contenu de cet article que l'EVAM ferme le dernier abri de PCI qui était encore exploité à Nyon ainsi que le foyer ouvert en 2015 dans l'ancienne Auberge du Chalet-à-Gobet.

Il est également précisé que l'ancienne Auberge du Chalet-à-Gobet, qui abrite encore une quarantaine de personnes, fermera d'ici la fin décembre 2017.

1. Une possible réouverture de l'Auberge du Chalet-à-Gobet est-elle envisagée pour le public ?
2. Si oui, dans quel délai et par quel tenancier ?
3. Si non, à quel usage sera attribué cette Auberge ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Dans un article d'un grand quotidien lausannois, sous le titre "l'EVAM ferme à Nyon le dernier abri du canton", nous pouvons prendre connaissance dans le contenu de cet article que l'EVAM ferme le dernier abri de PCI qui était encore exploité à Nyon ainsi que le foyer ouvert en 2015 dans l'ancienne Auberge du Chalet-à-Gobet.

Il est également précisé que l'ancienne Auberge du Chalet-à-Gobet, qui abrite encore une quarantaine de personnes, fermera d'ici la fin décembre 2017.

Introduction

L'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a informé la Municipalité à fin septembre 2017 qu'il a décidé de ne plus exploiter l'Auberge du Chalet-à-Gobet à partir

du 31 décembre 2017. Un communiqué de presse de l'EVAM du 24 octobre 2017 a rendu publique cette décision.

Pour rappel, la Municipalité a informé votre Conseil, par sa réponse du 17 novembre 2016 à l'interpellation de M. Jean-François Cachin « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? », que l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) était intéressée par le site du Chalet-à-Gobet pour y développer un ambitieux projet de création d'un « parc de l'innovation » spécialisé dans le tertiaire et plus spécifiquement dans l'hospitalité.

Aujourd'hui, les négociations entre l'EHL et la Ville de Lausanne ont bien avancé et l'accord pourrait être finalisé dans le courant du premier semestre 2018.

Sous réserve de la finalisation de cet accord, l'EHL utiliserait alors l'Auberge du Chalet-à-Gobet comme un établissement d'application et d'expérimentation des méthodes et concepts de gestion hôtelière, ouvert au public.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Une possible réouverture de l'Auberge du Chalet-à-Gobet est-elle envisagée pour le public ?

Sous réserve de la finalisation de l'accord précité, l'Auberge pourra fournir un service de type hôtelier au public et aux personnes désireuses de faire de la région une destination de loisir et de détente. Elle permettra également aux étudiants et au corps enseignant d'être un lieu d'application et d'expérimentation de nouvelles méthodes de gestion encadrée par des professionnels et des instructeurs expérimentés de l'EHL.

Question 2 : Si oui, dans quel délai et par quel tenancier ?

Sous réserve de la finalisation de l'accord précité, l'ouverture de l'Auberge est envisagée pour le courant de l'automne 2018 après une rénovation légère par l'EHL.

Question 3 : Si non, à quel usage sera attribuée cette Auberge ?

Vu le stade avancé des négociations avec l'EHL et les perspectives intéressantes du développement du « parc de l'innovation », la Municipalité ne prévoit pas, dans ce contexte, d'autres projets pour l'Auberge. Elle veillera à favoriser une utilisation temporaire de l'Auberge au premier semestre 2018, compatible avec cette courte durée et en coordination avec l'EHL.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Je remercie la Municipalité pour sa réponse du 7 décembre 2017 à mon interpellation ordinaire du 7 novembre 2017.

Suite aux trois questions posées, j'ai pris acte que sous réserve de la finalisation de l'accord entre la Ville de Lausanne et de l'Ecole hôtelière, l'Auberge du Chalet-à-Gobet pourra fournir au public un service hôtelier. Après une rénovation légère par l'Ecole hôtelière, l'ouverture de l'Auberge est envisagée dans le courant de l'automne 2018 et une utilisation temporaire pourra être possible déjà au premier semestre 2018.

Dès lors je demande à Madame la Directrice de LEA de nous renseigner sur l'évolution de l'accord entre la Ville de Lausanne et l'Ecole hôtelière et si un communiqué de presse sera rédigé. Et nous renseigner sur la nature de ces rénovations légères et confirmer si l'ouverture temporaire de l'Auberge sera réalisable avant la fin du premier semestre 2018, soit au 30 juin prochain.

La discussion est ouverte

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :
– Comme j’ai dit tout à l’heure par rapport à la question de M. Di Giulio pour l’observatoire, les gros projets ne sont pas un long fleuve tranquille, c’est sûr que l’on est toujours en train de discuter et négocier avec l’Ecole hôtelière pour rétablir une convention. Nous sommes maintenant à bout touchant avec encore quelques points en suspens et aurons selon toute vraisemblance un peu de retard dans la partie de mise en œuvre de ce projet.

Et si d’aventure on arrive à se mettre d’accord avec eux sur tous les points, il y a aussi du côté de notre partenaire quelques questions financières qu’ils doivent également affiner de leur côté et ceci sera alors fait avec un petit décalage par rapport à ce que l’on annonçait dans la réponse qui date un peu.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Puisqu’on en est dans les zones foraines, j’avais déposé il y a plus d’une année un postulat concernant l’avenir de l’Hôtel des Chevreuils et je n’ai toujours pas eu de réponse à cela. C’est donc le même résultat avec une réflexion de quelques années pour savoir si cette auberge sera restituée aux Lausannois un jour ou pas.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :
– Effectivement on ne vous a pas encore répondu, comme vous l’avez vu nous avons plusieurs projets qui sont en devenir pour lesquels on a fait des appels à projets, comme l’espace de la Riponne sur l’ensemble du plateau, on a la question du Barbare, de l’Auberge du Chalet-à-Gobet que l’on vient d’évoquer. Beaucoup donc de projets en parallèle, celui sur les Chevreuils est en discussion maintenant au sein du Service logement et gérance, nous sommes au stade où nous allons regarder avec des experts sur le positionnement de ce bâtiment sur le champ du possible pour lancer un appel d’offres une fois que le bâtiment sera libre.

La discussion est close

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Je n’ai pas de résolution à déposer.

La présidente : – Ce point est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l’interpellation de M. Jean-François Cachin : «Auberge du Chalet-à-Gobet après l’EVAM, une réouverture de l’auberge est-elle possible en faveur du public ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Manuel Donzé : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 »

Développement

En juin 2016, un nouveau collège de Conseillers municipaux prenait ses fonctions à Lausanne, suite à leur élection lors des dernières élections municipales.

En termes de services et entités administratives, nous avons assisté à un grand coup de sac. En effet, par exemple la Direction des travaux était scindée en plusieurs morceaux répartis dans différentes directions.

A travers l'examen des comptes 2016 de la Ville de Lausanne, nous avons constaté que des charges importantes sont liées à ce coup de sac : des achats de mobiliers, des charges de déménagements, des frais informatiques, etc.

A travers cette interpellation, nous souhaitons que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle nous informer des coûts liés à cette réorganisation ?
- Peut-elle nous donner une comparaison en termes de coûts avec d'autres réorganisations dans le passé ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

En juin 2016, un nouveau collège de Conseillers municipaux prenait ses fonctions à Lausanne, suite à leur élection lors des dernières élections municipales.

En termes de services et entités administratives, nous avons assisté à un grand coup de sac. En effet, par exemple la Direction des travaux était scindée en plusieurs morceaux répartis dans différentes directions.

A travers l'examen des comptes 2016 de la Ville de Lausanne, nous avons constaté que des charges importantes sont liées à ce coup de sac : des achats de mobiliers, des charges de déménagements, des frais informatiques, etc.

Introduction

La Municipalité issue des élections de 2016 a décidé de procéder à un remaniement des directions, avec pour objectif un rééquilibrage des dossiers, ainsi qu'un renforcement des collaborations transversales et des délégations municipales. Ces décisions ont engendré une réorganisation qui a touché de nombreux secteurs de l'administration communale. Plusieurs services et entités ont changé de rattachement administratif. Ces modifications ont eu des conséquences directes sur l'organisation comptable et informatique, ainsi que sur le rattachement administratif de nombreux collaborateurs à mettre à jour par le service du personnel.

La nouvelle organisation de la Municipalité a également eu des conséquences sur la localisation physique de certaines entités. On peut mentionner : le Bureau du développement immobilier qui a fusionné avec le projet Métamorphose et a déménagé à l'Hôtel de Ville ou l'Unité du développement durable qui a quitté ses locaux des Escaliers-du-Marché pour rejoindre Port-Franc.

L'Hôtel de Ville a fait l'objet d'une réorganisation afin d'optimiser l'usage des locaux, avec notamment le déplacement du Service du personnel à la Louve, l'accueil de la Commission immobilière et du Bureau de développement & projet Métamorphose.

La scission de la Direction des travaux n'a toutefois pas été suivie de déménagement de personnel en dehors du projet Métamorphose (quatre personnes).

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité peut-elle nous informer des coûts liés à cette réorganisation ?

A la fin de la législature précédente, la Municipalité avait déjà mené des réflexions afin de procéder à des déménagements destinés à réunir sur un seul site certains services présents sur plusieurs sites ou de doter certaines unités de davantage d'espace en raison du développement de leurs activités. La réorganisation a accéléré l'organisation de

certaines travaux. Ensuite, certains collaborateurs de la Ville, touchés par le déménagement, ont occupé des espaces pendant des dizaines d'années. Au moment du déménagement, le Service du logement et des gérances a constaté les dégradations qualifiées d'usage courant, nécessitant de rafraîchir des parquets et des murs, travaux qui auraient été effectués de toute façon à relativement brève échéance. S'est ajouté le fait que certains collaborateurs étaient au bénéfice de mobilier « ancien », à savoir des meubles en bois lourd, non modulables, non déplaçables et ne répondant plus aux standards actuels, notamment en lien avec les outils de travail informatiques. Des coûts ont ainsi été engagés pour meubler certains bureaux.

Au vu de ce qui précède, il est impossible d'isoler de manière précise les coûts découlant uniquement de la réorganisation. La Municipalité relève toutefois que sur les budgets 2016-2017, on peut considérer que des coûts d'entretien des biens immobiliers à hauteur de CHF 360'000.- découlent de la réorganisation, ce qui représente 2.36% du budget du Service du logement et des gérances pour cette rubrique du budget.

Question 2 : Peut-elle nous donner une comparaison en termes de coûts avec d'autres réorganisations dans le passé ?

La structure organisationnelle de l'administration de la Ville de Lausanne est relativement flexible et il est arrivé qu'elle soit modifiée au cours des dernières législatures, mais jamais dans une mesure telle que la réorganisation de 2016. Celle-ci a été intégralement financée par l'intermédiaire du budget disponible et par des crédits supplémentaires compensés et présentés à la Commission permanente des finances qui les a tous adoptés.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Axel Marion (CPV) : – Notre collègue Donzé ayant démissionné comme vous l'avez appris tout à l'heure, il me revient de porter sa voix en réponse à la réponse de la Municipalité.

M. Donzé et le groupe prennent acte de cette réponse en considérant que celle-ci aurait pu davantage développer puisque manifestement des chiffres un peu plus acérés devaient être disponibles. M. Donzé dans son texte se référait aux travaux de la Commission des finances et il aurait donc été certainement possible pour la Municipalité de pouvoir davantage détailler ces choses.

On dénote dans la réponse évidemment une certaine absence d'enthousiasme à l'idée de vouloir documenter les coûts de cette réorganisation, nous prenons acte, mais ne considérons toutefois pas vouloir déposer de résolution à cet égard.

La discussion est ouverte

La discussion est close

La présidente : – La discussion n'est pas demandée, ce point est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Manuel Donzé : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

,prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Pétition au CC du Collectif des habitants « Campagne des Bergières » et Association « Campagne des Bergières » (ACB) par M. Jean-Pierre Capelli et crts - Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc

Rapport

Présidence : Philippe Mivelaz
Membres présents : Caroline Alvarez Henry ; Xavier de Haller ; Robert Joosten ; Henri Klunge ; Anita Messere ; Pierre Oberson ; Sandra Pernet ; Sara Soto
Membres excusés : Anna Zürcher
Membres absents : Alice Genoud
Membre démissionnaire : Marlène Voutat
Secrétaire : Patricia Pacheco Delacoste

Municipal concerné : M. Grégoire Junod, syndic

Pétitionnaires : M. Capelli et M. Curchod

Rapporteur : M. P.Oberson

Salle des commissions de l'Hôtel de Ville

Le 29 août 2017

Début et fin de séance 17h00 – 18h00

Le président ouvre la séance et rappelle le rôle de la commission : il ne s'agit pas de faire le débat sur le sujet, mais de prendre en considération ou non la pétition elle-même ; il ne faut pas faire une discussion politique sur le fond.

La parole est donnée à M. Capelli, il nous explique qu'il a eu des contacts à propos de certaines nuisances avec le délégué à la sécurité du club de la Pontaise. Il a ensuite reçu un mail disant que quelque chose se préparait sur ce parc. Il a finalement reçu une invitation pour une réunion publique lors de laquelle le projet a été présenté. Une pétition a démarré entre temps. Les pétitionnaires ont assisté à la réunion publique du 5 décembre et n'ont pas été convaincus. Ils ne sont restés qu'à la première partie de la séance. Pour la deuxième partie, ils ont été invités à quitter la salle. Il a réuni l'association de quartier le 14 décembre, laquelle a décidé de soutenir la pétition remise au mois de mai.

La récolte de signatures s'est faite normalement par les membres du comité. Ils ont récolté sur les rues environnantes et la campagne des Bergières. Ils représentent une opposition caractérisée par des gens qui viennent spontanément avec leurs enfants dans ce parc ou par les gens qui viennent y faire leurs achats dans le centre commercial. La garderie des Bergières vient pratiquement tous les jours dans ce parc.

Ils s'opposent donc à la densification de cet espace, qui est un petit parc, qui existe depuis trente ans, avec une convention et une servitude. Ils estiment que, dans un premier temps construire des immeubles de 4 étages et, dans un second temps, alors qu'un immeuble a été supprimé du projet, de 6 étages, dénature complètement le coin. L'immeuble de 6 étages, par rapport à l'arrêt de bus en bas et avec le construit, si on rajoute les 6 étages, arrive à 30 mètres de hauteur.

Ils ne s'opposent pas au fait que la Migros se rénove, mais sont opposés à la construction sur ce parc ; il doit rester libre de toute construction.

A propos des reproches faits concernant la récolte de signatures, il tient à redire que les signatures ont été récoltées honnêtement. Ils n'ont pas trompé les gens ; il a d'ailleurs

parlé du projet et de la démarche participative, avec des groupes de suivi, lors de la récolte de signatures, et qu'ils étaient au courant que les trois immeubles s'étaient transformés en deux immeubles. Mais, bien sûr, quand le comité a lancé la pétition, c'était sur la base de la séance du 5 décembre.

Le président : ne leur reproche pas d'avoir déposé une pétition, car c'est un droit essentiel de notre système démocratique.

Un membre de la commission : demande pourquoi ils ne sont pas restés à la deuxième partie de la séance participative.

M. Capelli : répond qu'ils ne voulaient pas y participer à la base. Mais y est allé le 5 décembre avec deux autres membres du comité. Il a fortement réagi lors de projections et quand les présentateurs ont dit qu'il y aurait plus d'espace qu'avant. Le représentant de la Migros a fait valoir que l'espace de la Migros serait compris aussi ; M. Capelli a réagi en disant qu'il fallait le dire sur le moment. Ils se sont levés et sont restés dans l'entrée, et alors une personne est venue leur dire de quitter la salle.

Lors de la deuxième séance, le 6 juin, qui était annoncé comme un débat, ils sont restés et ont écouté. C'était annoncé comme un débat, mais il y a eu deux groupes formés d'environ 15 personnes ; il s'est avéré plus tard que c'était de plus petits groupes, peut-être pour engager les gens à discuter.

Il y avait une maquette à l'entrée. Il y avait sept ou huit personnes, dont l'ancien chef du Service de l'urbanisme qui prenait des photos avec son portable. Il a justement contesté les hauteurs. Et alors, ils ont dit à une personne de la Migros qu'ils ne participeraient pas à la deuxième partie de la séance, qu'ils prenaient juste des photos ; cette personne leur a alors dit qu'il fallait sortir. M. Capelli a donc envoyé un mail à M. le syndic pour se plaindre de ces agissements lors d'une réunion publique organisée par la Ville, dans des locaux de la Ville. Des articles de presse relatent ces agissements et certaines moqueries dont des habitants ont été l'objet. Des personnes qui intervenaient les interpellaient dans la rue en se moquant. Le président recadre le débat. M. Capelli estime que ce n'est pas une attitude normale.

Un membre de la commission : demande si, avant ou après les séances d'information ou lors de la récolte de signatures, il a été proposé de déplacer le parc ailleurs.

M. Curchod : nous dit que non, que M. le syndic s'est prononcé à ce sujet ; d'après lui et d'après les plans présentés, le parc gagnerait en superficie, ce qu'il trouve étonnant ; avec les constructions, il serait cerné et n'offrirait plus les mêmes conditions d'un parc ouvert au public ; il serait bordé des immeubles, donc dévolu à ces immeubles, et les gens ne viendraient plus d'ailleurs. Il fait une comparaison avec le parc bordé d'immeubles au Salève, où il habite, et où il n'y a que les locataires de ces immeubles qui viennent.

M. le syndic : donne quelques éléments chronologiques. La précédente Municipalité a accepté d'ouvrir un plan de quartier à la demande de la Migros. Elle a assorti cette demande d'une démarche participative. La Municipalité avait refusé précédemment l'ouverture d'un PPA pour une surélévation des immeubles. Lors de la séance, ils ont pu présenter le projet.

Du point de vue légal, le PPA actuel sur le toit du centre commercial des Bergières a des droits à bâtir pour 3 petits bâtiments pour 3-4 étages pour une affectation commerciale, avec une servitude de la commune. La Migros aimerait refaire le centre commercial, l'élargir, comme le permet aujourd'hui le PPA, et revoir les circulations des camions, qui entreraient par l'avenue du Grey et qui ne passeraient plus par la petite place. La partie propriété de la Migros, et le parking, propriété d'AXA ne serait pas touché. Et il y aurait la transformation des droits à bâtir actuels de bureaux en logements. C'est la demande.

La Municipalité a dit à la Migros qu'elle est prête à entrer en matière sur ce projet, mais qu'il fallait une démarche participative aussi bien pour la place/parking que pour les surfaces qui sont sur le toit, et puis il faudrait aussi qu'il y ait une part de logements d'utilité publique. La loi à voter sur le logement permet d'imposer des quotas de logements. La Migros a accepté cette proposition.

Il y a donc eu une première séance d'information, et il y a eu ensuite une deuxième séance, où il y a eu ces problèmes, une accroche avec un architecte. Mais M. Capelli ne dit pas que, lors du début de la deuxième partie, M. le syndic est venu vers eux pour leur dire qu'ils allaient reprendre et qu'il fallait venir dans la salle. Les torts sont en tout cas partagés. La position de certains est parfaitement légitime.

L'espace public actuellement sur le toit de la Migros n'a pas une énorme partie ouverte au public, est de taille relativement modeste, et les espaces verts ne sont pas tous accessibles. Le projet initial prévoyait effectivement un espace public plus grand en surface qu'actuellement. Il n'est en outre pas réservé aux immeubles, il sera ouvert à l'ensemble du public ; ce n'est pas un espace privatif pour les locataires. Pour finir, ils ont tout de même écouté les opposants et la Migros a accepté de réduire le projet de 3 à 2 immeubles, avec moins de logements que dans le projet initial, pour éviter une critique faite par les opposants. D'abord, ils gagnent de la surface sur le parc, puis ce dernier ne sera pas encerclé de trois bâtiments, donc ils gagnent aussi en espace et en luminosité.

Il est indéniable que les habitants dans la deuxième barre d'immeuble derrière seront affectés par le projet, car il y aura deux petits immeubles devant, sans créer de problème de dégagement pour les gens au-dessus. Le parc est réellement plus grand que le précédent. La Migros a proposé de construire un ascenseur. Il y a des discussions, car, pour l'instant, il serait lié au centre commercial, mais c'est tout de même un grand plus pour les personnes à mobilité réduite, notamment pour aller faire les courses.

Du point de vue de la Municipalité c'est un bon projet, même si les architectes et les propriétaires ne sont pas toujours habitués aux démarches participatives. Il pense que les services de la Ville ont été très respectueux des gens du début à la fin du processus. Le projet a évolué, on a tenu compte des critiques. On est dans une densification raisonnable, qui tient compte de beaucoup de remarques qui ont été faites à l'ancien projet. Mais le syndic comprend aussi les critiques ; c'est un point de vue, qui n'est pas celui de la Municipalité, qui essaie de tenir compte des exigences de la LAT et de densifier.

Un membre de la commission : demande où en est la démarche participative.

Le syndic répond qu'elle continue. Il y a des questions sur les aménagements qui sont encore en discussion.

Un membre de la commission : demande si une mise à l'enquête a eu lieu.

Les pétitionnaires et le syndic répondent que non, le projet est encore en élaboration.

M. Curchod : revient sur la LAT. Il estime que les citoyens qui ont accepté la LAT ne l'ont pas fait pour densifier les villes, mais pour protéger ce qui devait être préservé. On a pris cela comme une carte blanche pour densifier les villes, on a commencé à densifier partout. Il dit qu'ils étaient très heureux que la Municipalité actuelle refuse beaucoup plus de permis de construire que par le passé, même s'il y a aussi beaucoup plus de demandes. Lors de la récolte de signatures s'est rendu compte que les gens disent qu'ils en ont assez de la densification.

Le président rappelle que le sujet n'est pas le débat sur la LAT.

M. le syndic : répond que la LAT n'est pas un argument pour justifier des projets. Mais la Municipalité est convaincue que la densification est justifiée à cet endroit et que ce projet s'inscrit bien en ville. Le Plan de quartier a d'ailleurs été conçu avec une densification à l'époque. C'est là-dessus qu'il y a divergence.

M. Curchod : nous dit que les habitants réagissent, car trouvent qu'ils donnent déjà beaucoup, comme le quartier des Plaines-du-loup qui est juste derrière. Donc ce quartier est déjà très fortement impacté par les plus gros projets de densification lausannois. C'est normal que les gens réagissent.

Un membre de la commission : partage leur opinion sur la LAT. Les gens pensaient éviter le mitage du territoire dans les campagnes, entre autres, mais comme on accueille toujours plus de monde, on densifie. Il ne sait pas d'où il tient que la Ville refuse toujours plus de permis de construire. M. Capelli dit que c'est paru dans le *24heures*.

Un membre de la commission : nous dit que la pétition porte sur un parc. Finalement, on parle, une fois de plus, d'un espace vert. Elle trouve les pétitionnaires courageux d'avoir amené une pétition jusque-là.

M. Capelli : Nous dit qu'il a beaucoup entendu les débats du Conseil communal environ un an avant les élections. Il a retenu quelques interventions, notamment celle de Benoît Gaillard, où il expliquait ce qui avait été voté sur la densification, quand ce n'était pas adapté. Comme il restait encore beaucoup de friches à construire, on allait se concentrer là-dessus et non densifier encore plus les quartiers habités. C'était avant les élections, et il se dit maintenant qu'on revient en arrière. Il ne faut pas oublier que ce petit espace concerne beaucoup de personnes. Il parle ensuite de l'évolution du plan de quartier et de la densification en général.

Le président : La discussion s'égaré par rapport à l'objet. Comme il a été interpellé par le pétitionnaire, il dit qu'il a effectivement déposé un postulat à ce sujet, mais préfère rester neutre lors de sa présidence de la commission. Le plan de quartier date de 1976, il date d'avant la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. C'est un territoire qui est construit, mais on peut se demander s'il faut réviser le plan original de quartier.

Un membre de la commission : demande à M. le syndic si la demande en logements dans le quartier est forte.

M. le syndic : dit qu'il n'y a pas de demande par quartier, mais qu'elle est énorme dans toute la ville, même s'il y a une petite détente actuellement. Ici, ils sont dans la droite ligne du programme de législature. Quand on agit dans l'environnement bâti, ils préservent les équilibres sociaux, ils sont attentifs aux locataires existants, il n'y a pas de démolition ; il reconnaît qu'il puisse y avoir des divergences, mais le quartier peut accueillir quelques habitants de plus. Ils ne vont pas mettre des locataires dehors pour reconstruire.

Un membre de la commission : demande si c'est la Migros qui est chargée de réaménager ce parc. Le syndic dit que c'est un espace privé, rien n'est public, même s'il y a une servitude. La commune essaie d'y participer à travers la démarche participative. Après, le service des parcs et domaines sera associé à la suite, mais l'ouvrage est du ressort de la Migros.

M. Curchod : nous dit que, l'année passée, le quartier avait environ 60 logements vides.

Le syndic : explique que les propriétaires avaient gardé des logements vides, qu'ils avaient vidés, pour faire des rocade lors de travaux. C'est quelque chose que les propriétaires font. Ils sont vides pas parce qu'ils ne trouvent pas de locataires, mais parce qu'ils ne sont pas sur le marché.

Le président : rappelle que le temps imparti à la séance de commission est bientôt arrivé au bout et qu'il faudrait bientôt conclure.

Un membre de la commission : demande le texte de la pétition. Demande ensuite si les pétitionnaires veulent que la commission s'oppose à la construction ou qu'elle soutienne un parc public.

M. Capelli : estime que le petit parc doit rester libre de toute construction, mais n'est pas contre la modernisation de la Migros et qu'elle augmente un peu l'immeuble existant. Ne veut pas de construction autre que ce qui existe, ce qui fait un immeuble. Il veut qualifier le terme d'opposant. Quarante-cinq personnes ont participé à la réunion du 5 décembre ; environ 15 personnes sont restées ensuite, selon le compte rendu. Puis le 17 mai, il y a eu 12 personnes. Les opposants ne sont pas les pétitionnaires, mais c'est un nombre très réduit face à toutes les signatures. Il y a beaucoup à dire. La démarche participative est presque une marche forcée.

Le président : remercie les pétitionnaires et le syndic pour les explications et prend congé des pétitionnaires.

Audition du syndic sans la présence des pétitionnaires

M. le syndic : n'a rien à ajouter.

Un membre de la commission : dit qu'on a eu le droit à l'organe de promotion de la Municipalité *in corpore* ici : « On est pour la qualité de vie », en voyant le projet sans même discuter du parc qui sera réaménagé, qui générera plus de nuisances que le parc actuel, car il sera au milieu des immeubles. Elle a aussi remarqué que les immeubles rasant la route, ils sont plus proches de la route que ce qu'il y a actuellement. On essaie le plus souvent et d'éviter ce cas de figure, comme à la Borde, où on a autorisé des salons à 2 m des gaz d'échappement ; cela ne va pas, il faudrait l'éviter. Il faudrait mettre les immeubles derrière et le parc devant, pour que les gens aient plus de qualité de vie.

Le président : rappelle que ce n'est pas le lieu de refaire le projet.

Le syndic : se dit étonné d'apprendre soudain qu'il serait soit disant impossible d'avoir un parc et des habitations côte à côte, alors que c'est une évidence dans bien des endroits en ville. Actuellement, on urbanise plutôt les fronts de rue et on requalifie les rues. Il respecte la position de ceux qui ne veulent rien dans cet espace, mais l'autorité ne peut pas travailler dans cet esprit en ville. On est sur des projets équilibrés. Mais effectivement, pour les gens qui habitent derrière, il y aura une perte de vue pour certains.

Un membre de la commission : dit ...

Le président dit qu'on sort du sujet et libère le syndic.

Délibération de la copet

Le président : ouvre la discussion. Résume le sujet : projet en cours d'élaboration, même si pas mal de points sont fixés. Il y aura une mise à l'enquête et ensuite il passera au Conseil communal pour adoption. Est pour une étude et communication, car il y a encore toute une procédure prévue par la loi. Les opposants peuvent encore faire opposition.

Un membre de la commission : dit que si le PPA doit être adopté par le Conseil, il faudrait proposer que le rapport-préavis sur ce PPA intègre la réponse à cette pétition. Son opinion n'est pas faite. Les arguments, même s'il n'est pas totalement d'accord avec ce qui a été dit, méritent d'être entendus ; c'est pourquoi on fait des démarches participatives. Vu qu'on est vraiment en amont du projet, leur point de vue devrait être pris en compte. Il estime que cela ne devrait pas beaucoup retarder le travail de la Municipalité ni du Conseil. Sur le rôle strict de la Commission des pétitions, qui est de savoir comment répondre aux pétitionnaires, cela semble cohérent. Il redoute de revenir une deuxième fois sur le débat sur le même objet pour traiter du PPA.

Un membre de la commission : imagine que si la pétition est renvoyée pour étude et communication, les pétitionnaires auront une réponse rapidement, et si elle est renvoyée pour rapport-préavis, il risque de se passer pas mal de temps avant la réponse.

Le président : dit que c'est sûr, car un PPA doit faire l'objet d'un examen préalable du Canton et il y aura ensuite la mise à l'enquête. Le rapport-préavis sortira peut-être dans une année, ou une année et demie.

Un membre de la commission : dit qu'avec une réponse rapide, il est quasiment sûr qu'elle sera oubliée dans une année, quand le Conseil débattera du fond, et qu'ils risquent d'être confrontés à une nouvelle pétition.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Conclusion de la commission

Rapport-préavis : 8 voix

Etude et communication : 1 voix

Discussion

M. Pierre Oberson (PLC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Cette pétition déposée par les opposants de l'époque à la surélévation des bâtiments locatifs au nord de la place des Bergières ne tient pas compte ni du développement ni du projet entre le début et la fin de la démarche participative, ni des efforts faits par le propriétaire, ni surtout des nombreux avantages urbanistiques dont nous pourrions bénéficier en tant qu'habitant des Bergières.

Les Verts, contrairement aux pétitionnaires principaux, ont participé à la démarche participative. Ce projet de quartier va au-delà de la place des Bergières et concerne tout le secteur au-dessus. Lors des premières présentations du projet de la Migros et de la Ville, nous avons exploré une position clairement en faveur d'un grand parc à cet emplacement, sans création de nouveaux bâtiments.

Il s'est avéré que cette position des Verts n'était pas réaliste et que nous perdriions les interfaces de la place, un étage intermédiaire remanié et plus accueillant et la Migros n'entraîne de toute façon pas en matière, voulant valoriser ses droits à bâtir. Nous avons alors envisagé un changement de la forme urbanistique des locatifs dégagant un espace de parc plus grand puisque c'était la demande principale de la population voisine du projet.

A notre question il y a-t-il des contraintes à voir un projet en bord sud-ouest du terrain, les réponses de la Ville ont été les suivantes :

- La luminosité, l'ensoleillement, la vue sont plus grands avec le projet en deux bâtiments au milieu ;
- Jamais il n'y a eu sous la Municipalité précédente une demande pour un mandat d'étude parallèle qui aurait pu nous permettre de développer une autre forme urbanistique ;
- Les deux immeubles – et non les trois immeubles comme l'écrivent les pétitionnaires à tort – correspondent dans cette forme aux vœux des propriétaires qui par ailleurs sont très accommodants sur tout le reste : place, aménagements extérieurs par des paysagistes, renoncement aux droits à bâtir.

Ainsi, après avoir suivi et participé, les Verts ont décidé de soutenir un projet qui est un réel plus pour le quartier avec quatre points principaux :

- L'amélioration d'espaces publics verts, donc du parc public et de la place de jeux pour les petits, remaniés en optimisant le terrain qui est aujourd'hui laissé à l'abandon derrière un grillage ;
- La création d'une esplanade intermédiaire, sorte de coin pour les ados, qui n'existe pas actuellement ;
- La construction d'une rampe qui nous permet d'arriver facilement dans le parc depuis la rue des Bergières ou le bas du Grey ;
- La mise en fonction d'ascenseurs qui permettent une perméabilité entre les trois niveaux pour tous les usagers : séniors, poussettes et personnes à mobilité réduite également.

Les deux points manquants pour l'instant sont l'avenue du Grey, en particulier le trottoir jouxtant la route en contrebas et le bas de l'avenue du Grey sur l'espace public que nous aurions vu d'un très bon œil évoluer. Celui-ci doit faire l'objet d'un projet à part intégré dans un plan d'investissement 2021.

Nous attendons donc avec d'autant plus d'impatience le projet de la Ville que la ligne budgétaire a désormais disparu du plan des investissements 2018-2021. Si la Municipalité peut nous informer sur ce point, c'est bien volontiers.

Et pour terminer sur le point qui nous concerne directement avec la pétition, le deuxième point qui nous satisfait un peu moins et qui nous tient à cœur n'est pas totalement abouti, mais le projet est sur la bonne voie, c'est la future place des Bergières qui est en l'occurrence ici très étroite puisque la Migros avance jusqu'à la limite, et des efforts devront encore être faits pour la rendre attrayante comme l'installation d'une terrasse par exemple.

En conclusion, la Municipalité informe correctement la population, elle pourra rappeler ces informations aux pétitionnaires sans pour autant gaspiller les ressources dont nous avons besoin pour faire aboutir le projet et voir évoluer positivement ce coin de notre ville. Mon collègue Valéry Beaud complétera la position des Verts et nous vous encourageons justement à soutenir non pas un rapport, mais bien une communication.

M. Henri Klunge (PLR) : – Lors de cette pétition nous nous sommes retrouvés en face de personnes ayant voulu bien faire et qui ont ainsi participé à la démarche participative de la Ville.

Pour des raisons diverses et variées, elles ont eu l'impression qu'elles n'étaient pas les bienvenues et que la séance ressemblait plus à une présentation du projet qu'à une démarche participative. Je n'étais personnellement pas présent lors des séances des démarches participatives, mais je retransmets juste ce qui a été relayé par les pétitionnaires.

La pétition est donc ici un bon moyen de prolonger la démarche participative voulue par la Municipalité. Un renvoi à la Municipalité pour un rapport-prévis ne rendrait pas ce projet caduc, mais pousserait juste la démarche participative à son stade ultime, ce que le PLR soutient. Nous vous encourageons à renvoyer cette pétition pour rapport-préavis.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Suite aux excellents propos de ma collègue Sophie Michaux Gigon je pensais être très bref, mais au vu de ce que vient de dire M. Klunge je dois tout de même revenir sur cette démarche participative puisque j'ai aussi eu la chance d'assister à l'ensemble des événements de la démarche qui a été mise sur pied pour ce site des Bergières.

C'est vrai que les pétitionnaires parlent d'un simulacre de démarche participative ce que je trouve assez dérangeant quand on voit la façon dont elle s'est déroulée et puisqu'ils semblaient avoir un doute là-dessus, je vais l'expliquer ici.

Cela a commencé par une soirée d'ateliers participatifs le 5 décembre 2016 pour analyser l'état existant et faire des propositions pour le futur. Il y avait beaucoup de monde et beaucoup de propositions intéressantes qui sont sorties, suivi d'un safari urbain sur le site et dans les environs immédiats le 12 décembre. Puis la mise sur pied d'un groupe de suivi composé d'habitants du quartier qui s'est réuni les 15 mars et 17 mai. Un groupe qui a donc pu accompagner le projet avec le promoteur et les services communaux pour le faire évoluer dans le sens des demandes du quartier. Une présentation en commission consultative d'urbanisme et transport en mars 2017 et enfin une nouvelle visite suivie d'une soirée d'information publique le 6 juin 2017.

Lors de chacun de ces différents moments d'échange, les participants ont largement pu faire part de leurs craintes, désirs, souhaits ou rêves. Je crois que le résultat de la démarche participative est ici pour une fois vraiment exemplaire, puisque des fois pour les gens qui participent à ces démarches c'est un peu frustrant avec l'impression que l'on ne traite que des à-côtés du projet. Néanmoins dans le cas dont on parle ici, le projet initial qui avait fait l'objet de la pétition a été modifié de façon importante suite à la démarche participative, le projet a intégré les demandes du quartier notamment celle de bénéficier en complément de la future place des Bergières d'un parc généreux et de qualité sur le toit de la Migros.

Tous les acteurs ont joué le jeu, la Ville de Lausanne naturellement, mais aussi le promoteur et cela est aussi à souligner. La Migros en l'occurrence, qui a accepté de revoir son projet de façon conséquente en supprimant un immeuble et en revoyant à la baisse le nombre de logements réalisables pour réserver des espaces publics de qualité au quartier.

Bref c'est une démarche participative que nous jugeons plutôt exemplaire qui a été menée là et je crois qu'il est faux pour M. Klunge de dire que les pétitionnaires auraient été « rejetés » de cette démarche. Ils sont venus, ils sont partis en cours de démarche après la première fois, après avoir été même manger l'apéro qui était réservé pour tout le monde pendant que les autres travaillaient.

Au-delà de cette anecdote, c'est un choix de leur part d'avoir quitté la salle et ils ne voulaient pas participer. Mais pour en revenir à la pétition, la commission propose un renvoi pour étude et rapport-préavis, toutefois étant donné que le plan partiel d'affectation en cours d'élaboration ne sera probablement pas soumis au Conseil communal avant deux à trois ans au vu des procédures requises, il nous semble difficile d'attente si longtemps pour répondre à la pétition dans le cadre d'un rapport-préavis qui serait associé à ce PPA.

Il ne serait donc selon nous pas très rationnel que le Service de l'urbanisme doive faire un rapport-préavis spécifique pour répondre uniquement à cette pétition, alors qu'il y en a qui viendront derrière sur le PPA. Dans ces conditions on propose plutôt de renvoyer pour étude et communication, ce qui permettra là aussi à la Ville de faire rapidement une communication sur l'excellente démarche participative qui s'est déroulée et sur les évolutions apportées au projet, qui répondent pour partie aux demandes des pétitionnaires.

M. Robert Joosten (Soc.) : – La commission des pétitions avait préavisé de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour rapport et préavis. En ayant écouté les arguments de mes collègues Verts, je peux me rallier à un renvoi pour rapport et communication étant donné qu'effectivement les pétitionnaires ont droit à avoir aussi une réponse rapidement et ne pas devoir attendre trois ans avant le PPA. C'est ma position personnelle, je ne sais pas si elle est partagée par tout mon groupe.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai de la peine à tout suivre le débat, j'entends démarche participative, j'entends pétition, mais les droits du propriétaire on n'en parle pas tellement.

La Migros a des droits à bâtir là-dessus par le biais d'un PPA et je crois qu'elle est entrée en matière par une réduction de ces droits, mais je serais assez intéressé de savoir de

combien ou de quel pourcentage ont été diminués les droits à bâtir de la Migros, et qu'est ce que cela représente finalement au niveau du nombre de logements en moins que la Ville de Lausanne aura. Au départ j'ai compris qu'il y avait 84 logements qui étaient potentiellement constructibles et j'aimerais savoir maintenant au bout de ces discussions de démarche participative à combien se monte ce nombre.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je comprends parfaitement ce que M. Beaud nous explique sur cette démarche participative et j'ai aussi l'impression qu'elle a été très bien faite. Par contre je ne comprends pas pourquoi 1334 personnes n'ont pas eu cette impression et surtout pourquoi les pétitionnaires ont dit, je cite, qu'on leur avait demandé de partir de cette démarche participative. Après je sais que c'est un ressenti qu'ils ont eu plus qu'autre chose et qu'ils ne sont pas partis de leur plein gré.

Ensuite je ne comprends pas pourquoi, dans la mesure où un rapport-préavis sera de toute manière fait, vouloir absolument une réponse avant pour cette pétition. Vous allez justement doubler le travail de l'administration qui devra d'abord répondre à cette pétition puis refaire un travail de rapport-préavis alors que l'on pourrait avoir une réponse commune. En plus je pense que ce serait un très mauvais signal donné à nos concitoyens dans une Ville qui cherche à promouvoir les démarches participatives, de traiter cette pétition alors qu'un préavis sera de toute façon fait.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – C'est justement parce que l'on ne veut pas attendre trois ans pour donner une réponse aux pétitionnaires que nous proposons une communication, raison pour laquelle on ne pense pas qu'il faille attendre.

Si vous avez bien compris le déroulement du projet, on n'est pas prêt maintenant pour avoir un rapport-préavis qui sortirait dans les deux prochains mois de l'administration communale donc ce n'est pas une option. L'option serait de refaire un rapport et ensuite un rapport-préavis dans deux-trois ans. Ce que l'on propose vu la qualité de la démarche participative et la mauvaise foi des pétitionnaires principaux – je reviendrai sur ce terme –, c'est une communication.

Et sur cette mauvaise foi, M. Klunge, je vous garantis puisque j'étais là que ces personnes sont parties parce qu'elles n'étaient pas d'accord avec la proposition du projet et plutôt que de participer à son évolution, elles voulaient simplement le refuser en bloc. C'est-à-dire aucun changement alors que justement la Migros avait un projet demandant quelque chose et que la Ville entrait aussi en matière parce qu'il y avait des intérêts urbanistiques pour le quartier. Tout cela les initiants de la pétition n'ont pas du tout voulu le prendre en compte, ils ont simplement refusé en bloc tout changement dans le quartier.

Cela c'est vraiment important de le savoir pour le départ et comment ils ont récolté 1334 signatures, simplement en déposant partout – à la crèche, dans le plus gros collège lausannois des Bergières, à la Migros – une pétition qui disait en gros « on va tout bétonner le parc qui est en dessus et ce sera catastrophique ». Alors que pour ce parc c'est plutôt d'utiliser une surface qui est actuellement en partie laissée en jachère derrière des grillages, ce qui est tristounet, pour effectivement un petit parc, mais qui sera rénové avec deux bâtiments plutôt que trois qui seraient construits.

Je laisserai le municipal répondre à la question de Guy Gaudard, mais je peux vous assurer que la Ville et la Migros dans ce cadre-là travaillent vraiment très étroitement en écoutant beaucoup la population et les groupes qui ont participé à cette démarche participative. Mais je ne peux vraiment pas dire autre chose que c'est de la mauvaise foi de la part des initiants qui sont quand même, je le rappelle, les gens qui se sont aussi opposés à la surélévation des bâtiments de derrière. On est donc assez au clair sur les intentions globales de ces quelques personnes.

M. Philippe Stauber (PLC) : – Je suis un peu gêné par cette discussion parce que l'on est maintenant en face d'une accusation de mauvaise foi lancée contre des personnes qui ne sont pas ici et qui ne peuvent donc pas se défendre.

Concernant le dernier commentaire de ma préopinante, je fais partie de ceux qui se sont engagés contre le rehaussement des bâtiments et n'accepte absolument pas ce qu'elle vient de dire, ni sur le ton, ni sur la manière, ni sur le contenu et cela me confirme qu'en fait la commission des pétitions a bien fait son travail et, au contraire, évacuer une pétition qui a été signée par 1334 personnes par une petite communication aura exactement la conséquence que l'on a déjà eue avec l'autre projet de rehaussement des bâtiments, où également les promoteurs et la Municipalité ont travaillé ensemble avec une sorte de démarche participative, qui manifestement n'était pas ouverte, mais contraire aux intérêts de la grande majorité du quartier qui s'était finalement opposée au projet, nous sommes exactement dans le même modèle.

Je suis désolé, mais ce ne sont pas les bonnes façons que nous avons ici de traiter les gens qui ont ramassé les signatures, pas juste ou quatre mais 1334, n'en déplaise aux Verts qui aimeraient apparemment absolument avoir leur petit projet réalisé. Je crois que la Municipalité devra faire un rapport sur les demandes faites par les pétitionnaires.

Sinon je trouve le procès de taxer les gens de mauvaise foi alors qu'ils sont absents totalement lamentable de la part de parlementaires.

M. Mathieu Carrel (PLR) : – Je n'ai pas grand-chose à dire après ce que vient de dire M. Stauber parce que je trouve aussi que la position de mes collègues Verts qui se sont exprimés est extrêmement violente à l'encontre de ces 1134 pétitionnaires. On a entendu des choses comme quoi ils allaient prendre l'apéro, qu'ils étaient de mauvaise foi, franchement il y a manifestement un malaise sur ce projet. Il me semble que la moindre des choses que l'on puisse faire c'est au moins de débattre de la réponse qui sera donnée à cette pétition dans le cadre d'un rapport-préavis qui sera fort probablement celui du PPA. Ce qui me semble une économie de mesures tout à fait acceptable et vu que tant qu'il n'y a pas ce PPA nous sommes dans un statu quo, les pétitionnaires comprendront la situation.

Je trouve un peu inquiétante cette conception des démarches participatives qu'ont pu exprimer les Verts où finalement on se retrouve entre Verts à discuter avec des personnes de la Municipalité et que cela va très bien comme cela et que l'on ne peut pas parler des malaises des gens qui ne sont pas inclus. Je pense que là il y a un peu de réflexion à faire sur la notion même de participation.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je ne connais pas vraiment bien le sujet néanmoins je connais bien le quartier et revient sur ce qui a été dit. M. Stauber l'a largement expliqué et je ne rajouterai rien à ce niveau-là.

Cependant, il y a un article qui est paru vendredi ou samedi dans *24 heures* sur la politique lausannoise en matière d'architecture et des quartiers qui ont poussé, transformés en cages à poules, où on peut voir son voisin en face parce que l'on a repoussé aux limites pour pouvoir déposer un maximum de bâtiments et de personnes et qui sont un échec.

En voyant où a priori va exploser ce bâtiment, j'imagine que les personnes qui vivent depuis de longues durées ne sont pas forcément enchantées de voir pousser encore un nouveau bâtiment et pour vivre la vue de leur voisin qui sera juste en face.

La majorité du Conseil communal s'exprime, et une fois de plus, comme dans d'autres sujets, quand ils veulent bétonner et construire pour justifier l'augmentation de population à Lausanne, et bien là vous êtes les méchants, les vilains et là la question participative n'est pas bonne parce que vous n'avez pas compris le sujet. Les interventions des préopinantes Vertes m'ont fortement étonné et franchement j'y trouve un certain problème.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Entre le moment où je voulais prendre la parole et maintenant un certain nombre de choses ont été dites. Je souscris à peu près à tout ce qu'a dit M. Stauber.

J'ai aussi fait partie des personnes qui étaient opposées à la surélévation de ce quartier. Il y a quelques années, j'ai participé à une soirée d'information où le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'était elle pas participative. Il ne s'agissait pas des dates qu'a citées M. Beaud, mais d'une démarche sous la Municipalité précédente, mais je ne comprends pas du tout ce que l'on est en train de faire ce soir. On est en train de dire qu'un certain nombre de personnes parmi les pétitionnaires sont de mauvais coucheurs, de bons mangeurs, et pas fiables, qui ne participent finalement pas et sont entêtés. Mais que dit-on des autres qui sont les signataires de la pétition ? On dit finalement qu'ils ont signé un peu n'importe quoi sur des arguments fallacieux, qu'ils se sont laissés avoir sur le fait que tout allait être bétonné.

Ce que je ne comprends pas c'est ce que l'on veut faire avec ces personnes ensuite. Est-ce que l'on souhaite les avoir comme adversaires au moment où le préavis qui vous présentera le PPA sortira ? Ou bien est-ce que l'on veut que la question qu'ils posent soit tranchée par le Conseil ? Et je crois que le meilleur moyen de le faire est de mettre dans le préavis une part qui soit sous la forme d'une réponse en termes de préavis et qui puisse être votée par ce Conseil démocratiquement. Il me semble que ce soir on s'embarque dans quelque chose qui finalement leur ferme la porte et leur donne, puisqu'ils sont entêtés d'après les propos qui ont été tenus, l'occasion de poursuivre leur action et on va les retrouver au moment du vote du préavis avec différentes actions qui auront peut-être les qualités ou les défauts que vous avez signalés.

J'ai de la peine à comprendre pourquoi finalement on critique le système de pétitions au travers ce qui s'est passé, c'est comme cela que je le ressens, en faisant la promotion exclusive des démarches participatives. Il me semble qu'il faut les deux et que le choix qui a été fait par la commission de faire un préavis me semble tout à fait judicieux dès l'instant où de toute façon il y a un préavis sur cet objet au moment de la modification du PPA.

Il me semble donc qu'il ne faut pas vouloir humilier ou brusquer des personnes qui sont par ailleurs des citoyennes de cette ville.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais vous donner quelques informations sur le fond du dossier, mais dire avant cela que la question qui vous occupe n'est pas cosmique puisqu'envoyer une pétition pour rapport-préavis ou communication c'est dans tous les cas respecter les pétitionnaires puisque c'est donner suite à leur pétition. Ce qui serait du mépris serait de classer leur texte, ce que vous n'envisagez, je crois, pas de faire ce soir.

M. Carrel a dit tout à l'heure une chose qui me paraît de bon sens à savoir que si nous devons répondre par rapport-préavis, en toute logique ce serait le PPA qui devrait faire l'objet de la réponse. Si on veut un peu respecter les règles du Conseil communal et éviter dans une année que la personne à la place de madame la présidente nous lise une lettre de la commission de gestion pour nous dire que la Municipalité, une fois de plus, n'a pas respecté le délai de réponse, je vous suggérerai de proposer parallèlement à cette demande de renvoi pour rapport-préavis d'autoriser la Municipalité à répondre dans un délai de trois ans, ce qui permettra effectivement de répondre au PPA le cas échéant.

Cela n'a évidemment aucun sens que nous fassions un rapport-préavis en réponse à la pétition avant un éventuel PPA. Cela n'aurait aucun sens d'un point de vue institutionnel ni d'ailleurs de respect des pétitionnaires, ni sur le plan d'une petite économie de moyens aussi de l'administration, de la Municipalité ainsi que du Conseil communal. Cela pourrait donc être une solution de compromis et on répondra ainsi sur l'ensemble de la démarche au moment du PPA. Et s'il ne devait pas y en avoir parce que le propriétaire devrait renoncer au projet, eh bien nous ferions un bref rapport-préavis qui acterait que la démarche n'a pas abouti.

Pour répondre à M. Stauber je dis qu'il y a quand même une différence notamment entre les surélévations auxquelles vous avez fait référence, qui ont donné lieu à l'association de la campagne des Bergières qui s'est opposée à l'époque à ces surélévations. Je confirme

qu'il n'y a jamais eu de démarche participative de la Municipalité, mais une séance d'information organisée par la Direction des travaux et c'est la Municipalité qui a décidé de ne pas donner suite au projet précisément à l'écoute des habitants sur ce dossier-là, considérant que le dossier posait un certain nombre de problèmes. La surélévation impliquait la rénovation lourde de tous les immeubles en question et de vider une partie des locataires pour pouvoir réaliser les travaux, ce qui évidemment, dans le cadre d'un quartier socialement stable depuis longtemps avec des habitants qui y vivent pour une partie depuis très longtemps, avait un caractère déstabilisant important. Et je crois que c'était l'élément principal pour soulever les discussions de l'époque, presque plus que l'aspect urbanistique qui n'était pas forcément le point qui posait le plus de problèmes. Mais on avait comme souvent une densification somme tout assez modeste, mais qui posait beaucoup de perturbation pour relativement peu de logements.

On a procédé assez différemment dans le cas qui nous occupe, preuve en est, et j'aimerais ici insister sur ce point, que la pétition porte sur un projet qui n'est plus celui en cours parce que le projet a précisément évolué au cours de la démarche participative. La Migros dispose de droits à bâtir pour trois petits bâtiments en toiture du centre commercial de la Migros. C'est ce que dit le plan de quartier actuel, sa modification initiale a été de dire que nous pourrions maintenir ces droits à bâtir sans d'autres supplémentaires, et simplement introduire dans le PPA que la Migros pourra réaliser du logement plutôt que de l'activité.

C'est cela qui a été le point de départ du projet. C'est donc une petite densification, M. Gaudard a parlé de 88 logements, je crois, qui était effectivement le projet initial, je ne peux pas vous dire M. Gaudard combien il y aura de pertes dans le projet final, ce n'est pas totalement acté, mais ce sera probablement une baisse de 10 à 15 % par rapport à ce qui était envisagé au départ. C'était trois petits immeubles avec un parc réaménagé sur le cœur de la parcelle entre ces trois bâtiments.

La démarche participative a eu lieu, l'un des reproches des pétitionnaires c'était notamment de dire que ce projet-là ne préserve pas assez d'espace public et il a donc évolué et, quand bien même nous avons indiqué que la démarche participative ne portait pas sur le bâti, mais uniquement sur les espaces publics, nous sommes passés de trois à deux immeubles avec un parc qui est largement agrandi et effectivement de plus grands espaces publics demain que ceux que nous avons aujourd'hui, en échange d'une petite restriction des droits à bâtir qui a été acceptée par la Migros.

Voilà où on en est à l'heure actuelle s'agissant de ce projet qui a donc évolué par rapport à la pétition déposée au Conseil communal, et qui portait sur le projet initial de trois bâtiments.

Le deuxième élément que je désirais soulever est que, parmi les pétitionnaires, et je le dis sans aucun ton de reproche, il y a une série de personnes qui ne souhaitent aucune densification dans ce secteur-là, qui sont d'avis ce que cet ensemble de bâti ne doit pas connaître de logements supplémentaires, même sur cette partie de la parcelle qui est aujourd'hui non construite, parce qu'ils considèrent que cela fait partie des qualités paysagères du site.

Nous faisons une analyse différente à la Municipalité, nous considérons que ce projet-là – qui n'affecte que les vues des locataires du bâtiment qui se trouve au bas de la campagne des Bergières, les autres ne sont pas du tout concernés par les questions de vue – est une densification très modeste qui permet d'offrir un réaménagement de l'espace public avec un parc, et réaménager aussi la place devant le centre commercial des Bergières, et que le bilan est globalement positif pour le quartier.

Je peux comprendre que l'on fasse une analyse différente, et probablement que s'il y a eu une réticence des porteurs de cette pétition à participer à cette démarche participative, c'est qu'ils avaient en fait une opposition de fond et qu'évidemment quand vous vous inscrivez dans une démarche de discussion d'un projet, vous manifestez nécessairement

une entrée en matière. C'est donc vrai que si vous êtes foncièrement contre, vous pouvez ressentir une démarche de discussion de participation, d'évolution de projet un peu piégeuse parce qu'évidemment qu'elle vous emmène dans une direction de discussion du projet.

Si nous venons dans ce Conseil communal le moment venu avec préavis idéal, il y aura donc toujours une partie d'opposants qui sont pour de bonnes ou mauvaises raisons opposés à toute densification et qui ont ma foi aussi des objectifs qui sont respectables, mais qui ne sont pas ceux d'une pesée d'intérêt public que doit aussi faire une collectivité dans le cadre d'un projet comme celui-ci.

Voilà ce que je pouvais vous dire, nous avons vraiment fait une démarche participative dans ce projet-là, exemplaire à mon et à mon sens, sans entrer dans les détails puisqu'étant présent à certaines séances j'ai aussi ma version des faits, le projet a considérablement évolué entre sa version initiale et actuelle et il faut reconnaître aussi dans ce cadre-là que la Migros est un propriétaire ouvert à la discussion et souhaite aussi pouvoir réaliser un projet qui bénéficie d'une assise au sein du Conseil communal, mais si possible la plus large possible dans le quartier.

Peut-être vous dire aussi une chose qui pourrait améliorer le projet, mais aussi peut-être le retarder un peu, ce n'est pas exclu qu'Axa, le propriétaire des parcelles voisines, entre dans la danse et que nous puissions un peu élargir le périmètre et les possibilités d'espace public sur la place des Bergières. Ces projets pourraient donc encore connaître un certain nombre d'évolutions d'ici un éventuel PPA qui pourra vous être soumis. Et dire à Mme Michaud Gigon que pour ce qui est de la réfection des trottoirs de l'avenue du Grey, il faudra que l'on veille, dans la mesure où nous allons avec ce projet à intervenir de façon coordonnée en fonction d'un calendrier qui sera quand même dicté par celui du PPA et de construction.

J'ai crû comprendre pendant les discussions que ce projet serait plutôt renvoyé pour étude et préavis. Je vous suggérerais pour éviter que je me fasse gronder dans une année de proposer un délai un peu plus long pour que nous puissions répondre avec le PPA à la pétition.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Comme vous l'avez compris le Parti socialiste est divisé sur le renvoi de cette pétition pour étude et communication ou pour rapport, mais avec la proposition qui est faite par le syndic de répondre à la pétition au travers du préavis sur le PPA nous pensons qu'on peut ici ménager la chèvre et le chou.

Néanmoins je voulais revenir sur les propos malheureux qu'ont commis certains membres des Verts et rappeler ici que le Parti socialiste ne veut pas s'associer à des procès d'intention de pétitionnaires au sein d'un processus qui est réglé par leurs droits de citoyens. On ne peut pas permettre de juger comme cela lorsque l'on dit que quelqu'un fait preuve de malhonnêteté on émet un jugement de valeur, ce que le Parti socialiste ne peut pas cautionner.

J'aimerais avoir un point sur le règlement, particulièrement à l'article 74, pour savoir s'il est possible d'obtenir un délai pour répondre à cette pétition au travers du rapport sur le PPA.

La présidente : – Pour cet article 74 on m'informe que vos collègues rédigent un amendement.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je me posais une question à force d'avoir entendu ce ping-pong sur ces pétitionnaires, je me demandais si ce n'est pas eux qui sont passés avant vu le peu de victuailles que nous avons à manger.

M. Philippe Stauber (PLC) : – J'aimerais juste confirmer ce que le syndic nous a dit concernant l'ancien projet de rehaussement des bâtiments et peut-être ajouter mes intérêts dans cet ancien projet, je suis aussi locataire dans ces bâtiments de la campagne des

Bergières, mais tout comme les parents de M. Rastorfer je suis locataire dans le seul bâtiment qui n'aurait pas été rehaussé.

Précisé cela, nous avons dans le temps véritablement défendu l'intérêt du quartier et j'aimerais aussi rappeler que beaucoup de personnes qui s'expriment ici pour la variante étude et rapport ne se sont pas du tout exprimées sur le nouveau projet, tout comme moi. Je ne le connais pas, je me permettrai le moment venu de me forger une opinion sur le sujet et il est tout à fait évident que je ne suis pas du tout fermé aux nouvelles idées pour le quartier en tant que tel.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Je me permets d'intervenir juste sur un point, premièrement effectivement pour l'autre projet il n'y avait pas eu de démarche participative de la Ville, qui a pris fait au mieux dans ce projet-là et je trouve important de le relever.

Sinon je suis quand même étonnée des critiques qu'on nous impute, on n'est pas du tout contre l'outil de la pétition, ce n'est pas du tout cela la question, et quand je me suis permis de parler de mauvaise foi c'est parce que j'ai vu le contenu de la pétition qui parle de trois bâtiments et de choses qui ne sont pas correspondantes au projet. C'est de là qu'est venu ce terme, donc il y a aussi une réaction de notre part. Maintenant pour le processus même on est justement chez les Verts à la soutenir à cent pour cent et c'est pour cela qu'on proposait une communication. Maintenant si le syndic propose autre chose et que le plénum suit de cette manière-là, et bien les pétitionnaires auront simplement une réponse plus tard, mais cela va aussi.

Mais pas que l'on nous impute des propos que l'on n'a pas souhaité tenir, il s'agit effectivement d'un libellé qui est différent du projet même qui est proposé actuellement et qui a effectivement évolué. Et, je peux le dire en tant que personne qui habite le quartier j'aurais moi-même signé la pétition si le projet avait été tel que décrit.

La discussion est close

La présidente : – Nous allons mettre à l'écran l'amendement déposé par M. Rastorfer, je le lis : « *Le Conseil communal accorde un délai de 3 ans à la Municipalité pour présenter le rapport-préavis sur l'objet de cette pétition.* »

Je met en discussion cet amendement

La discussion est ouverte

M. Henri Klunge (PLR) : – Le groupe PLR soutiendra cet amendement dans sa majorité.

M. Philippe Stauber (PLC) : – Le Parti libéral conservateur soutiendra également cet amendement.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Comme déjà énoncé le Parti socialiste soutiendra cet amendement.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Nous soutenons également cet amendement.

M. Axel Marion (CPV) : – Contre toute attente nous soutenons également cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'hésite... idem.

La discussion est close

La présidente : – Nous allons d'abord voter les conclusions de cette commission des pétitions et ensuite nous voterons l'amendement.

M. Pierre Oberson (PLC), rapporteur : – La commission a voté huit voix pour un rapport-préavis et une voix pour étude et communication.

La présidente : – Nous allons donc voter à l'électronique de la manière suivante. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission votent oui pour un renvoi en rapport-préavis. Et votent non pour étude et communication et peuvent s'abstenir. Le vote est ouvert.

Par 68 oui, 3 abstentions et un non vous avez accepté le renvoi pour rapport-préavis.

Nous passons à l'amendement, celles et ceux qui l'acceptent ? Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ? Avec une abstention vous avez accepté cet amendement.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 signatures) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de trois immeubles de quatre étages de logements (84) sur ce parc » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Le Conseil communal accorde un délai de trois ans à la Municipalité pour présenter le rapport-préavis sur l'objet de cette pétition.

Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Swiss Expo, ville de Lausanne : je t'aime, moi non plus »

Développement

Pour sa 16e édition sur le site de Beaulieu, Swiss Expo a remporté un succès qui n'a cessé de se confirmer depuis sa localisation à Lausanne.

Cette quintessence des capacités professionnelles de nos éleveurs a réussi l'exploit de se hisser au troisième rang des expositions-concours de rang mondial derrière Madison et Toronto.

Désormais, le nom de Lausanne fait partie du vocabulaire de l'élite mondiale des éleveurs et spécialistes en génétique bovine.

Signalons au passage qu'avec plus de 6500 nuitées en provenance de 28 pays, la contribution de Swiss Expo à l'hôtellerie lausannoise est loin d'être anodine.

Ce tableau encourageant a néanmoins été ça et là entaché d'un certain nombre de difficultés relationnelles avec quelques services communaux qu'il importe de tirer au clair afin que, dans la mesure du devenir du site de Beaulieu, Swiss Expo puisse continuer de porter haut les couleurs de l'élevage helvétique et faire rayonner l'attractivité de notre ville et de sa région.

Dès lors nous nous permettons de poser quelques questions à la Municipalité, la remerciant d'avance d'y répondre dans un délai relativement bref.

En effet, les questions liées à l'organisation de la prochaine édition, début 2019, requièrent une clarification rapide de la situation.

Questions

1. La Municipalité peut-elle expliquer comment la facture relative à la sécurité incendie a pu passer de CHF 9000.- en 2015 à un devis de CHF 40'000.- pour 2018 pour les mêmes prestations ?
2. Sachant qu'une proximité directe entre les manifestants antisépécistes et les personnes engagées à Swiss Expo pouvait faire courir le risque d'une confrontation, la Municipalité peut-elle nous donner les éléments qui l'ont conduite à autoriser une telle manifestation à l'intérieur de l'enceinte de Beaulieu ?
3. Au vu de l'aura internationale acquise au fil des ans par Swiss Expo et ses retombées pour notre ville en termes de notoriété, la Municipalité peut-elle se prononcer quant à sa volonté ou pas de maintenir ce fleuron de l'élevage mondial à Beaulieu ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Pour sa 16^e édition sur le site de Beaulieu, Swiss Expo a remporté un succès qui n'a cessé de se confirmer depuis sa localisation à Lausanne.

Cette quintessence des capacités professionnelles de nos éleveurs a réussi l'exploit de se hisser au troisième rang des expositions-concours de rang mondial derrière Madison et Toronto.

Désormais, le nom de Lausanne fait partie du vocabulaire de l'élite mondiale des éleveurs et spécialistes en génétique bovine.

Signalons au passage qu'avec plus de 6500 nuitées en provenance de 28 pays, la contribution de Swiss Expo à l'hôtellerie lausannoise est loin d'être anodine.

Ce tableau encourageant a néanmoins été ça et là entaché d'un certain nombre de difficultés relationnelles avec quelques services communaux qu'il importe de tirer au clair afin que, dans la mesure du devenir du site de Beaulieu, Swiss Expo puisse continuer de porter haut les couleurs de l'élevage helvétique et faire rayonner l'attractivité de notre ville et de sa région.

Dès lors nous nous permettons de poser quelques questions à la Municipalité, la remerciant d'avance d'y répondre dans un délai relativement bref.

En effet, les questions liées à l'organisation de la prochaine édition, début 2019, requièrent une clarification rapide de la situation.

Introduction

La Municipalité tient en préambule à rassurer M. l'interpellateur sur le fait qu'elle accorde effectivement une grande importance à la poursuite du salon « Swiss Expo » à Lausanne. Il lui semble particulièrement intéressant d'accueillir une telle manifestation en milieu urbain, non seulement pour donner une visibilité aux éleveurs de ce pays, mais aussi pour tenir compte de son rôle de lien entre la ville et la campagne. Elle ne souhaite nullement que cette manifestation d'envergure ne prenne plus ses quartiers à Beaulieu où elle est la bienvenue.

A cet égard, la Municipalité tient également à rappeler que le groupe MCH avait pris la décision de ne plus organiser Swiss Expo en 2018, considérant le partenaire pas assez fiable. Convaincue de l'intérêt de la manifestation, la Fondation de Beaulieu, avec le plein appui des représentants de la Ville au sein de son Conseil, a toutefois décidé d'en assurer directement l'organisation. Si la Ville de Lausanne ne saurait en aucun cas se substituer à l'organisateur, il est toutefois important de rappeler qu'elle a pesé pour que cette manifestation puisse avoir lieu en 2018 comme ce fut le cas les années précédentes.

Concernant les supposées difficultés relationnelles entre quelques services communaux et l'organisateur, il convient de s'attacher aux faits.

Tout organisateur de manifestation est tenu au respect de certaines obligations à l'égard de la Commune de Lausanne et les services lausannois sont rompus à accompagner chacun d'entre eux tout au long du processus de mise en œuvre de la manifestation. Vu le nombre de manifestations et l'envergure de certaines d'entre elles, il est possible d'affirmer de manière générale que les choses se déroulent de façon positive et constructive. Cependant, le climat dans lequel se déroulent ces différents échanges dépend aussi de l'attitude de l'organisateur.

De même, tout organisateur de manifestation qui ne s'est pas acquitté de ses obligations financières à temps ne se voit en principe pas délivrer d'autorisation pour de nouvelles éditions de sa manifestation avant d'avoir réglé ses arriérés. Cas échéant, il peut lui être demandé de déposer un acompte au titre de garantie des prestations qui vont être engagées en sa faveur. Cette situation est rare, mais pas unique ; en général et pour des raisons d'image, l'organisateur se garde d'en faire état publiquement.

Dans le cas de Swiss Expo, et compte tenu des expériences vécues à l'occasion d'éditions précédentes de la manifestation, une garantie de CHF 15'000.- a été requise pour les frais engagés par le Service de protection et de sauvetage (SPSL), mandaté à la demande de cet organisateur pour assurer diverses prestations de sécurité incendie. Ce montant a été déterminé sur la base de l'édition 2016, en tenant compte de ce qui serait au minimum dû par cet organisateur. Celui-ci a versé le montant demandé à temps.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité peut-elle expliquer comment la facture relative à la sécurité incendie a pu passer de CHF 9000.- en 2015 à un devis de CHF 40'000.- pour 2018 pour les mêmes prestations ?

Suite à l'introduction de la loi du service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) du 2 mars 2010 et des règlements d'application du 15 décembre de la même année, le SDIS Lausanne-Epalinges a dû modifier son règlement.

A cette occasion, il a été décidé de réviser l'entier du tarif de facturation des engagements des sapeurs-pompiers, y compris le tarif des soldes des sapeurs-pompiers volontaires, en valorisant leur travail, eu égard à la formation suivie et aux diverses activités pratiques effectuées tout au long de l'année. Ce nouveau tarif est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Dès lors, en janvier 2015, Swiss Expo a pu bénéficier de l'ancien tarif, qui fixait un coût par sapeur-pompier au forfait de CHF 150.- par service (+ 6h de garde). Un montant de CHF 9'028.- (HT) a été facturé.

En revanche, pour les éditions 2016 et 2018, l'offre Swiss Expo se basait sur le nouveau tarif, soit un coût par sapeur-pompier de CHF/h 60.- (CHF 460.- par tranche de garde de 8h), le tarif forfaitaire ayant été abandonné.

En 2016, les coûts se sont élevés à CHF 28'618.- (HT), montant ramené, pour tenir compte du fait que le nouveau tarif venait d'entrer en vigueur, à CHF 14'000.-.

Par ailleurs, le tournus horaire nécessaire a été augmenté de 3.5 jours en 2015 à 5.5 jours en 2018. Cette augmentation du nombre d'heures du dispositif de prévention correspond à l'augmentation de la présence des exposants sur le site, et donc du risque, nécessitant une adaptation du dispositif.

Le tournus horaire a été fixé de la manière suivante : six sapeurs-pompiers de 7h à 15h, six sapeurs-pompiers de 15h à 23h et quatre sapeurs-pompiers de 23h à 7h.

C'est pourquoi, compte tenu du tarif horaire et de l'augmentation du nombre de jours, un montant final de CHF 40'403.- a été fixé.

Cependant, à titre exceptionnel et afin d'apporter un soutien à cette manifestation, ce montant a été réduit à bien plaisir de 50%, frais de subsistance en sus, soit une facture ramenée à CHF 21'317.- (TTC).

Question 2 : Sachant qu'une proximité directe entre les manifestants antispécistes et les personnes engagées à Swiss Expo pouvait faire courir le risque d'une confrontation, la Municipalité peut-elle nous donner les éléments qui l'ont conduite à autoriser une telle manifestation à l'intérieur de l'enceinte de Beaulieu ?

La manifestation Swiss Expo ne s'étendait pas à l'ensemble de l'enceinte de Beaulieu et n'occupait que les halles nord et, pour ce qui est de la billetterie uniquement, l'entrée du bâtiment principal. Lors du dépôt de la demande d'autorisation de manifestation, les jardins de Beaulieu, qui appartiennent au domaine public, ne devaient pas être occupés par des exposants, mais demeurer libres. En dernière minute, l'organisateur a modifié son concept et a fait usage de ces surfaces, mettant ainsi la police devant le fait accompli. La manifestation antispéciste, statique, avait pourtant été précisément autorisée à une distance suffisamment éloignée des halles nord pour éviter toute confrontation. Les services de la Ville, et en particulier la Police, avaient donc pris toutes les précautions utiles.

Sur le fond, il y a lieu de rappeler que la marge de manœuvre de l'autorité communale demeure très réduite. Les rassemblements et actions à but d'idées, tels que la manifestation antispéciste dont il est ici question, peuvent en effet se prévaloir des garanties constitutionnelles découlant des libertés d'expression et de réunion auxquelles la Municipalité est au demeurant attachée. Ces libertés impliquent aussi que le message à délivrer puisse l'être dans un contexte qui ne le vide pas de sa substance. Autrement dit, le principe d'une telle manifestation est que le destinataire puisse en être le témoin. Ce principe explique que la manifestation ait été autorisée à une distance raisonnable de l'exposition Swiss Expo.

Au vu des éléments indiqués ci-dessus, des précautions prises par la police s'agissant du lieu de la manifestation et tenant compte enfin du fait que ce genre de rassemblement n'avait suscité aucun débordement lors d'éditions précédentes, la Ville n'avait aucune base légale lui permettant d'interdire cette manifestation.

Sans prendre parti pour tel ou tel point de vue exprimé, la Municipalité rappelle qu'elle a toujours veillé à ce que le débat d'idées puisse avoir lieu de manière publique. Il lui tient en effet à cœur de permettre aux opinions les plus divergentes de s'exprimer, si possible dans un climat respectueux et serein de part et d'autre. Elle souligne la qualité du travail effectué par la Police à cette occasion et son rôle décisif dans le maintien de l'ordre public.

Question 3 : Au vu de l'aura internationale acquise au fil des ans par Swiss Expo et ses retombées pour notre ville en termes de notoriété, la Municipalité peut-elle se prononcer quant à sa volonté ou pas de maintenir ce fleuron de l'élevage mondial à Beaulieu ?

La Municipalité, comme indiqué en préambule, estime que cette manifestation a parfaitement sa place parmi l'offre de foires et d'expositions qui ont lieu chaque année à Beaulieu. A aucun moment, elle n'a remis en cause sa présence et sa pérennité. Cependant il est attendu de la part de l'organisation une certaine rigueur dans le respect de ses obligations et des exposants une attitude respectueuse des libertés constitutionnelles applicables à tous. Cette même attitude est bien entendu aussi exigée des manifestants antispécistes.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ce n'est pas pour moi que je plaide. Je déclare mes intérêts je suis retraité de l'agriculture, mais il y a des délais qui courent si nous voulons l'édition 2019 de Swiss Expo et nous sommes déjà trop tard. Je ne sais pas si vous avez été saisi de mon interpellation en son temps.

Il est vrai que vous pourriez m'objecter de ne pas avoir déposé une interpellation urgente, et bien tout simplement parce que les esprits étaient passablement échauffés sur le moment, et je crois qu'il fallait laisser retomber un petit peu le soufflé pour avoir une appréciation plus sereine de la situation.

Je remercie la Municipalité pour sa réponse rédigée dans un esprit d'apaisement et nous en avons besoin. Il faut reconnaître que ce problème de relation avec Swiss Expo et la Municipalité de Lausanne est arrivé au plus mauvais moment puisque c'était la première manifestation qui suivait l'ouverture de la crise de Beaulieu et je rappelle qu'hélas tout est encore à venir concernant cette crise. Et je revendique également notre part de responsabilité.

Swiss Expo c'est plus de 8000 nuitées, alors évidemment par rapport au un million et quelque de nuitées de l'an dernier – le meilleur résultat depuis 1964 – c'est peu, mais il faut savoir qu'en quinze ans Lausanne s'est hissée au troisième rang des capitales mondiales de l'élevage bovin et il est vrai que pour la Ville de Lausanne, une paysanne qui a fait ses humanités, mais qui a encore largement un pied à la campagne, et pour ses cinq domaines composés d'éleveurs dans le domaine de la production laitière, ce n'est pas rien.

Cette prise de position publique suit les discussions que nous avons eues en tête à tête avec les municipaux concernés et je me prends à rêver que l'édition 2019 ait la Ville de Lausanne et les domaines lausannois comme hôtes d'honneur, que nous y tenions notre stand pour présenter effectivement la richesse du terroir lausannois. Vous seriez étonné ! Nous nous réjouissons de vous accueillir et en route pour Swiss Expo 2019.

La discussion est ouverte

M. Grégoire Junod, Syndic : – C'est effectivement une manifestation importante, M. Chollet a évoqué le nombre de nuitées qui est aussi un nombre important s'agissant d'une manifestation qui a lieu à Beaulieu alors que ce n'est pas toujours le cas. C'est d'ailleurs dans cet esprit-là aussi que les représentants de la Municipalité au sein du Conseil de fondation ont plaidé pour que – quand bien même CH renonçait à l'exposition de Swiss Expo – la Fondation de Beaulieu puisse quand même accueillir l'événement.

Je ne veux pas vous donner trop d'informations sur la suite et trop mélanger les casquettes puisque je suis actuellement président de la fondation et syndic de Lausanne, mais j'aimerais dire ici comme autorité municipale que c'est important de rappeler que ce n'est pas la Municipalité qui organise Swiss Expo. La Fondation de Beaulieu d'ailleurs non plus, c'est elle qui accueille cette manifestation sur la base d'un contrat et que l'on doit veiller dans cette affaire-là à rester chacune et chacun à nos places et rôles respectifs.

Cela n'empêche pas de rappeler ici l'importance de la manifestation et pourquoi nous sommes heureux de l'accueillir, au-delà de la symbolique du lien entre Lausanne, la campagne dans un canton où la capitale et le Canton ne se regardent pas toujours d'un air bienveillant. C'est important que cette manifestation existe et vive bien à une période où le comptoir vit moins bien, il y a aussi un intérêt à la préserver, mais on doit veiller les uns les autres à rester dans son rôle. Je tiens à dire à M. Chollet que nous avons rencontré les responsables de Swiss Expo, qu'effectivement les relations auraient été plus simples si certains n'avaient pas soufflé sur les braises, à commencer d'ailleurs aussi par l'interpellateur, mais je pense qu'aujourd'hui on souhaite reconstruire les choses dans un esprit constructif et souhaiter pourquoi pas que l'inauguration ait lieu l'année prochaine un autre jour que le jeudi matin de reprise de Municipalité, qui permettrait à l'un d'entre nous d'être présent, ce qui vous ferait plaisir.

La discussion est close

La présidente : – Il n'y a plus demande de parole, cet objet est ainsi liquidé et nous pouvons clore cette soirée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Swiss Expo, ville de Lausanne : je t'aime, moi non plus » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La séance est levée à 22 h 24.